

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

(Suite.)

XVI.

Arrivée de M. de Maisonneuve à Québec.

Enfin, contre toutes les apparences humaines, M. de Maisonneuve arriva. Le mauvais état de son navire, qui faisait beaucoup d'eau, joint aux furieuses tempêtes qu'il essuya après qu'il eut été séparé de mademoiselle Mance, l'avait obligé de relâcher trois fois en France ; et dans ces relâches, il avait perdu trois ou quatre de ses hommes, entre autres celui qui lui était le plus nécessaire de tous, son chirurgien. Effrayés sans doute des risques qu'ils auraient à courir sur un pareil navire, ces hommes étaient restés à terre, et avaient renoncé à une expédition dont le début les avait déjà mis en si grand péril. En arrivant à Tadoussac, M. de Maisonneuve fut agréablement surpris d'y trouver l'un de ses amis intimes, M. de Courpon, amiral de la flotte de la Compagnie de la Nouvelle-France. Il lui raconta les avaries qu'il avait essuyées, et surtout la perte de son chirurgien, dont les services lui auraient été indispensables dans la formation du nouvel établissement, qu'il ne pouvait faire sans qu'il y eût bien du sang répandu. Touché de ce récit, M. de Courpon lui offrit généreusement son propre chirurgien ; et celui-ci, informé du besoin qu'on avait de lui, se présenta gaiement, fit descendre son coffre dans la chaloupe préparée pour M. de Maisonneuve, et partit incontinent avec lui pour Québec, où ils arrivèrent le 20 du mois d'août.

XVII.

M. de Montmagny essaye de détourner M. de Maisonneuve d'aller s'établir à Montréal.

La présence de M. de Maisonneuve à Québec devait être un grand sujet de consolation et de joie pour Mademoiselle Mance, si inquiète jusque-

là ; et, de son côté, M. de Maisonneuve éprouva une très-vive satisfaction en apprenant que tous ses gens étaient heureusement arrivés. Mais la joie de se voir délivré des furies de la mer et réuni avec sa recrue, fut diminuée de beaucoup, lorsque mademoiselle Mance lui apprit tous les efforts qu'on se proposait de faire, pour le dissuader d'aller s'établir à Montréal. En effet, immédiatement après cette entrevue, M. de Maisonneuve étant allé saluer les principaux de la colonie, M. de Montmagny lui dit : " Vous savez que la guerre avec les Iroquois a recommencé ; qu'ils nous l'ont déclaré, au lac Saint-Pierre, le mois dernier, en rompant la paix d'une façon qui les fait voir plus animés que jamais contre nous. Vous ne pouvez donc pas songer raisonnablement à vous établir dans un lieu si éloigné de Québec que l'est l'île de Montréal. Il faut changer de résolution ; et, si vous le voulez, on vous donnera l'île d'Orléans. Au reste, la saison serait trop avancée pour pouvoir vous établir à Montréal avant l'hiver, si vous en aviez la pensée." M. de Maisonneuve répondit avec calme : " Monsieur, ce que vous dites serait bon, si l'on m'avait envoyé en Canada pour délibérer sur le poste qu'il conviendrait de choisir ; mais la Compagnie qui m'envoie, ayant déterminé que j'irai à Montréal, il est de mon honneur, et vous ne trouverez pas mauvais que j'y monte pour y commencer une colonie. Quant à la saison, puisqu'elle est trop avancée, vous agréerez que je me contente, avant l'hiver, d'aller reconnaître ce poste, avec les plus lestes de mes gens, afin de voir dans quel lieu je me pourrai camper, le printemps prochain, avec tout mon monde." Malgré une résolution si ferme de la part de M. de Maisonneuve, M. de Montmagny ne désespérait pas de le faire changer de sentiment et se proposait de revenir à la charge. Il paraît que, parmi les officiers de la flotte des Cent-Associés, quelques-uns ne blâmaient pas le dessein de Montréal ; du moins l'amiral, M. de Courpon, l'approuvait sans doute, puisqu'il avait donné son propre chirurgien à M. de Maisonneuve ; et ce fut peut-être ce motif qui porta M. de Montmagny à attendre, pour faire une dernière tentative, que tous les vaisseaux fussent partis.

XVIII.

Assemblée à Québec ; M. de Maisonneuve déclare qu'il s'établira à Montréal et non ailleurs.

Comme il n'avait rien pu obtenir sur l'esprit de M. de Maisonneuve dans ses entretiens privés, il convoqua une assemblée des personnes les plus considérables du pays, pour décider s'il ne serait pas plus à propos que la nouvelle recrue s'établît dans l'île d'Orléans et renonçât à son entreprise. A considérer le projet de M. de Maisonneuve, indépendamment des motifs particuliers que ses Associés croyaient avoir de l'exécuter, la proposition de M. de Montmagny était très-sage, également avantageuse,

et à la nouvelle recrue, qu'on mettrait par là à couvert des surprises des Iroquois, et à la colonie de Québec, qui pouvait être secourue par l'autre, en cas d'attaque : car l'île d'Orléans est à côté de Québec ; et, d'après ce nouveau dessein, les deux établissements, quoique distincts entre eux, n'en auraient formé au fond qu'un seul, qui, par sa position sur les deux rives du fleuve et ses forces réunies, eût inspiré de la terreur aux Iroquois. Au lieu qu'en formant le nouvel établissement soixante lieues au-dessus de celui de Québec, on les mettait l'un et l'autre dans l'impossibilité de se secourir mutuellement ; et en la divisant on affaiblissait ainsi sans raison la colonie Française. L'assemblée étant donc réunie, M. de Maisonneuve, qui était présent, prit la parole avant qu'on eût encore rien décidé, et s'expliqua en homme de cœur, accoutumé au métier des armes. Il témoigna d'abord sa surprise, de ce qu'on mettait en délibération une affaire qui le regardait personnellement, sans qu'il en eût parlé lui-même ; ajoutant qu'il n'était pas question pour lui de s'établir dans l'île d'Orléans ; qu'il était venu pour jeter les fondements d'une ville dans l'île de Montréal, et que, quand ce dessein paraîtrait être plus périlleux encore qu'on ne le disait, il l'exécuterait, dût-il y perdre la vie. " Je ne suis pas venu pour délibérer, conclut-il, mais bien pour exécuter ; et tous les arbres de l'île de Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il est de mon devoir et de mon honneur d'aller y établir une colonie." Une déclaration si noble, si courageuse et si énergiquement exprimée, mit fin à la délibération, et fut cause que l'assemblée se sépara sans rien conclure.

XIX.

M. de Maisonneuve prend possession de l'île de Montréal.

Loin d'être offensé de ce discours, M. de Montmagny, qu'on dit n'avoir improuvé d'abord l'établissement de Montréal que pour céder à des insinuations qui lui étaient faites, fut charmé, au contraire, de voir M. de Maisonneuve animé d'une si généreuse résolution ; et, au lieu d'y opposer de nouvelles difficultés, il voulut le conduire lui-même à Montréal, afin de reconnaître ce poste et de le mettre en possession de l'île, conformément aux ordres qu'il avait reçus de la grande Compagnie. Ils partirent, en effet, au commencement du mois d'octobre, avec le P. Vimont, supérieur des Jésuites, et avec d'autres qui connaissaient parfaitement le pays, et arrivèrent, le 14 du même mois, dans le lieu de l'île de Montréal où fût bâti ensuite le Fort, dont nous parlerons bientôt, et qu'occupe aujourd'hui une partie de la ville. Le lendemain, qui fut le jour de la fête de sainte Thérèse, ils firent les cérémonies alors en usage en pareille circonstance ; et, après avoir dressé l'acte de prise de possession, ils s'embarquèrent pour retourner à Québec. Cependant M. de Maisonneuve, durant ce voyage et depuis son arrivée en Canada, n'était pas sans inquiétude pour sa

recrue, la voyant sans maison et sans asile, pendant la rigueur de l'hiver, dont elle allait faire la première expérience. Le magasin, que ses gens construisaient à Québec, devait servir pour conserver les provisions et les effets qu'il venait d'amener de France, et la maison qu'on avait commencé à élever était trop peu considérable, et faite d'ailleurs trop à la hâte, pour loger et mettre à l'abri du froid plus de quarante personnes, qu'il avait avec lui. Mais la divine Providence le tira bientôt de cet embarras, de la manière du monde la plus inattendue et la plus étonnante.

XX.

M. de Puisieux demande d'être Associé à l'œuvre de Montréal.

En descendant le fleuve Saint-Laurent, pour retourner à Québec, il s'arrêta, à une journée de ce poste, dans le lieu appelé Sainte-Foy, situé sur le fleuve, où demeurait alors ce vieillard vénérable, dont nous avons parlé, M. Pierre de Puisieux (*), sieur de Montrenault. Un homme si zélé pour la formation de la colonie française, en Canada, devait être très-désireux de connaître les projets de M. de Maisonneuve, nouvellement arrivé avec sa recrue ; aussi l'interrogea-t-il fort au long, sur la Compagnie de Montréal, et sur le dessein qu'elle se proposait. Il demeura si satisfait de tout ce qu'il en apprit, qu'il désira vivement d'en faire partie lui-même, et pressa vivement M. de Maisonneuve de vouloir bien l'y associer, protestant qu'il se consacrerait personnellement à une si sainte œuvre, et donna à l'instant sa maison de Sainte-Foy, ainsi que celle de Saint-Michel, avec tout ce qu'il avait de meubles et de bestiaux. Il ajouta que, pendant l'hiver, une partie des hommes de la nouvelle recrue, pourrait construire des barques à Sainte-Foy, où se trouvaient beaucoup de chênes ; tandis que le reste travaillerait à la menuiserie, dans sa maison de Saint-Michel, et préparerait tout ce qui serait nécessaire à la nouvelle colonie, en sorte que, lorsque le printemps serait venu, on mettrait dans les barques tout ce qu'on aurait ainsi préparé, et qu'on irait ensuite s'établir à Montréal.

(*) Champlain parle d'un M. de Puisieux, secrétaire des commandements du roi, qui lui écrivit en 1621, pour lui faire savoir qu'on lui envoyait des armes. Quoique Champlain ait écrit *Puisieux*, au lieu de *Puisseaux*, nous n'oserions pas assurer que cette différence seule dût montrer qu'il s'agissait ici d'un autre personnage, attendu que Champlain n'est guère sévère dans l'orthographe des noms, les écrivant tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Ainsi, lorsqu'il parle des frères *Kerth*, il écrit indifféremment *Quer*, *Guer*, *Kerth*. En nommant son beau-frère, il l'appela tantôt *Boullé*, tantôt *Boullay*, puis *Boulay*, enfin *Boulé*. Après avoir désigné le P. *Noyrot*, Jésuite, sous ce nom, il l'appelle *Norot* ; et il en use avec la même liberté, en écrivant plusieurs noms propres. On pourrait donc supposer que, par de Puisieux, il aura désigné M. de Puisieux, comme nous voyons que dans un acte de Tronquet, notaire à Québec, du 13 septembre 1644, il est nommé Pierre de Puisieux, et par la mère de l'Incarnation *Piseaux*, comme aussi par M. Dollier de Casson, qui, après avoir écrit *Puizeaux*, a mis de sa main *Piseaux*.

XXI.

M. de Puiseaux reçu, par provision, dans la Société de Montréal.

Il serait difficile d'exprimer les sentiments de surprise, d'allégresse, de reconnaissance dont M. de Maisonneuve était pénétré tour à tour, en entendant M. de Puiseaux lui faire une proposition si inattendue. Jusqu'à ce moment, il n'avait su où faire hiverner tout son monde, ni à quoi il pourrait l'occuper, pendant l'hiver, si long en Canada; et cette perspective l'avait tenu dans de continuelles inquiétudes. Mais entendant M. de Puiseaux lui faire ces offres, qui répondaient si parfaitement à ses besoins, et lui procuraient même beaucoup plus qu'il n'aurait osé espérer, il lui semblait ouïr une voix céleste. Il ne pouvait s'empêcher dans le plus intime de son cœur, de louer Dieu qui venait à son secours avec une sollicitude si prévenante, si attentive et si paternelle; ni se lasser d'admirer la facilité et la générosité de cet homme, qui, dans un moment, se trouvait disposé à se dessaisir, en faveur de Montréal, de tous les biens qu'il possédait, qui lui avaient coûté tant de travail et de dépenses, et à se consacrer lui-même en personne à cette œuvre, pour en partager le mérite et les périls. Cependant, quelque satisfaction qu'il éprouvât, il voulut en déférer, avant tout, à la Compagnie de Montréal, et répondit à M. de Puiseaux qu'il avait un sensible regret de ne pouvoir accepter d'une manière absolue et définitive, une proposition aussi généreuse qu'était la sienne, sans l'agrément préalable de ceux dont il avait l'honneur d'être l'associé; mais que, pouvant présumer leur consentement, il le recevrait volontiers, s'il l'avait pour agréable, sous la condition qu'ils ratifieraient eux-mêmes son admission dans leur Compagnie.

XXII.

M. de Puiseaux donne tous ses biens à la Société de Montréal.

De son côté, M. de Puiseaux, qui éprouvait un désir ardent de se joindre sans délai à des associés si zélés et si chrétiens, accepta de grand cœur la condition, et livra sur-le-champ à M. de Maisonneuve sa maison de Sainte-Foy, dans laquelle ce dernier laissa son chirurgien avec des charpentiers, pour y construire des barques. De là, M. de Puiseaux le conduisit à sa maison de Saint-Michel, réputée, comme on l'a dit, le bijou du Canada, qu'il lui remit pareillement, ainsi que tout ce qu'il possédait de bestiaux et de meubles, sans se réserver même une chambre pour un ami. En un mot, il se démit si absolument de tout ce qu'il avait possédé jusqu'alors, qu'après cette donation universelle, il dit à madame de la Pelterie, qui logeait alors à Saint-Michel: "Madame, ce n'est plus moi qui vous donne l'hospitalité: je n'ai plus rien ici. Vous en avez présentement l'obligation à M. de Maisonneuve: car il est maître de tout." Ce qui toucha

ainsi M. de Puiseaux et lui inspira une résolution si prompte et si généreuse, ce fut le dessein pur et désintéressé des Associés de Montréal ; et on conçoit que ce bon vieillard, si zélé lui-même pour l'établissement de la colonie que la Compagnie de la Nouvelle-France semblait alors avoir abandonnée, devait se trouver heureux d'entrer en société avec MM. de Montréal, qu'il voyait remplis des vues semblables aux siennes, et prêts à tous les sacrifices, pour procurer la sanctification du pays.

XXIII.

Madame de la Pelterie s'attache à l'œuvre de Montréal.

Ce même motif fit aussi la plus profonde impression sur madame de la Pelterie, dès qu'elle en eut connaissance, et l'attacha elle-même à l'œuvre de Montréal. Il est vrai qu'à en croire M. de la Tour, dans ses *Mémoires sur M. de Laval*, où il se montre assez mal informé dans un grand nombre de ses récits, la fondatrice des Ursulines en aurait usé de la sorte par une légèreté de femme ; et, donnant trop dans le goût des nouveaux établissements, aurait voulu avoir part aux fondations de Montréal, comme elle en avait eu à celle des religieuses de Québec. Mais, si l'on devait regarder comme un trait de légèreté la résolution qu'elle prit de se joindre aux colons de Montréal et de se fixer dans cette île, il faudrait traiter aussi de légèreté le dessein qu'elle avait exécuté, avec tant de courage, en quittant la France, pour se dévouer au salut des sauvages du Canada, dessein que saint Vincent de Paul et le P. Charles de Condren, Général de l'Oratoire, avaient jugé venir de Dieu. Car le motif qui l'avait conduite dans la Nouvelle-France était le même qui l'attirait à Montréal, savoir : l'espérance de contribuer, par ses soins et son zèle, à la sanctification des petites filles sauvages. Nous avons raconté combien elle était affligée de voir que la Compagnie des Cent-Associés, malgré ses promesses tant de fois réitérées, ne fit rien de ce qu'elle aurait dû, pour fixer des sauvages près de Québec ; voyant donc que MM. de Montréal étaient disposés, au contraire, à faire toute sorte de sacrifices, en vue d'attirer et de fixer les sauvages dans leur île, il était naturel que madame de la Pelterie, si désireuse de contribuer à la sanctification de ces barbares, se détachât de Québec pour suivre les fondateurs du nouvel établissement. Aussi s'attachait-elle à eux, dès que les colons pour Villemarie furent arrivés, comme le fait remarquer la mère Marie de l'Incarnation, Supérieure des Ursulines : “ Notre bonne fondatrice, qui nous a amenées en Canada, dit-elle, a demeuré un an avec nous. Elle commença ensuite à vouloir visiter les sauvages de temps en temps, ce qui était très-louable. Peu après, elle nous quitta tout-à-fait, ne venant nous visiter que peu souvent. On jugeait de là qu'elle n'aimait pas la clôture ; et, n'étant pas Religieuse, il était raisonnable de la laisser à sa liberté. Cependant les

“ personnes qui vinrent l’an passé, pour établir l’habitation de Montréal, qui sont un gentilhomme et une demoiselle de France, ne furent pas plutôt arrivés, qu’elle se retira avec eux, et reprit ensuite ses meubles. Vous dire que notre bonne fondatrice ait tort, je ne le puis, selon Dieu ; car, d’un côté, je vois qu’elle n’a pas le moyen de nous assister étant séparée de nous, et son bien n’étant pas suffisant pour l’entretenir dans les voyages qu’elle fait. D’ailleurs, comme elle retourne dans le siècle, il est juste qu’elle soit accommodée selon sa qualité ; et ainsi, nous n’avons nul sujet de nous plaindre, si elle retire ses meubles ; et enfin, elle a tant de piété et de crainte de Dieu, que je ne puis douter que ses intentions ne soient bonnes et saintes.”

XXIV.

La recrue pour Montréal hiverne à Saint-Michel et à Sainte-Foy.

Madame de la Pelterie s’était d’abord retirée à Saint-Michel, afin d’être plus rapprochée de Sillery, où résidaient les sauvages, dont elle aimait à visiter les petites filles, les terres de Sillery étant contiguës au fief de Saint-Michel, et ce fut là qu’elle passa l’hiver avec mademoiselle Mance. Dans la société de cette sainte demoiselle, elle eut lieu de connaître à fond la pureté de son zèle et ses vertus. “ Elle lia amitié avec elle, dit la sœur Morin, comme de sœur à sœur, et avait pour elle tous les égards possibles ; et, de son côté, mademoiselle Mance eut toujours pour madame de la Pelterie un profond respect et une estime proportionnée à son mérite distingué en tout.” Nous avons vu que les Hospitalières de Québec étaient allées s’établir à Sillery, pour y donner leurs charitables soins aux sauvages. Leur voisinage de Saint-Michel les mit en fréquents rapports avec mademoiselle Mance et les autres personnes de la recrue. “ Durant l’hiver,” disent ces Religieuses dans leurs Mémoires, “M. de Maisonneuve, mademoiselle Mance, les soldats et les laboureurs, nouvellement arrivés de France pour l’établissement de Montréal, logés chez M. de Puiscaux, nous visitèrent souvent, avec une consolation réciproque.” A Saint-Michel, M. de Maisonneuve et M. de Puiscaux employaient une partie de leurs hommes aux ouvrages de menuiserie et aux autres travaux nécessaires ou utiles à leur futur établissement ; tandis qu’à Sainte-Foy, le reste de leur monde s’occupait à la construction des barques, destinées à les porter tous, avec leurs effets, à Montréal.

A Continuer.

LETTRE PASTORALE

DES

PÈRES DU QUATRIÈME CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC.

(Suite.)

VI.

DU SERMENT.

Le nom de Dieu est saint et terrible, (Ps. CX. 9) il ne doit être prononcé qu'avec le plus profond respect, et le Seigneur ne tiendra pas pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu. (Exode, XX. 7).

Il est encore écrit dans nos Livres saints : *Vous ferez serment en disant : Vive le Seigneur ; mais que ce soit avec vérité, avec discrétion et avec justice. (Jérémie, IV. 2).*

Celui qui fait serment, prend à témoin de la vérité de ce qu'il dit, le Dieu de toute vérité. Le serment est un hommage rendu à la souveraine véracité de Dieu. Mais aussi le parjure a été considéré par tous les peuples comme un outrage énorme à la Divinité, comme un crime abominable, digne des plus terribles châtiments.

Nous ne pouvons vous le dissimuler, Nos Très-Chers Frères, nous sommes épouvantés de voir avec quelle facilité certains hommes, oubliant la crainte de Dieu, osent se parjurer, soit devant les tribunaux, soit dans les temps d'élection. Ainsi, pour un vil intérêt, pour assurer le triomphe d'un candidat quelquefois indigne de la moindre confiance, on profane le nom adorable de Dieu. Et, ce qui met le comble à cette iniquité, et nous fait redouter pour notre pays les effets de la juste indignation du Seigneur, c'est qu'on ne craint pas de justifier de pareilles énormités : on essaie de se faire une fausse conscience et de pallier à ses propres yeux tout ce qu'il y a d'impie et d'abominable dans le parjure.

Pourrions-nous, Nos Très-Chers Frères, garder le silence sur une pareille impiété et sur un si grand désordre social ? Pourrions-nous ne pas vous rappeler ici la sainteté du serment ?

C'est toujours un péché mortel de faire serment pour affirmer une chose que l'on sait être fausse.

C'est toujours un péché mortel de se parjurer pour affirmer que l'on est

électeur ou que l'on possède réellement et de bonne foi des biens suffisants, tandis que la conscience crie le contraire.

C'est toujours un péché mortel d'engager quelqu'un à se parjurer.

Craignez ce grand Dieu qui tient vos vies entre ses mains ; craignez d'offenser ce Juge souverain qui est le témoin de toutes vos pensées et de toutes vos paroles, et qui a le pouvoir non seulement de vous donner la mort, mais encore de précipiter vos âmes dans les flammes éternelles. (S. Luc; XII. 5). Eh ! que vous servira d'avoir, par des moyens illicites, par la fraude, par la violence, par le parjure, gagné une élection, ou même gagné l'univers entier si vous perdez votre âme pour l'éternité ? (S. Matth., XVI. 28).

VII.

DES SOCIÉTÉS DÉFENDUES.

Ce que nous venons de vous dire sur l'énormité du parjure, nous amène naturellement à vous parler de ces serments téméraires et de ces promesses téméraires sur l'honneur, par lesquels on entre dans les sociétés appelées *secrètes*, où l'on s'engage à garder le secret le plus absolu et le plus inviolable sur le but, sur les résolutions, sur les actes et sur les membres de ces associations.

La sainte Eglise catholique défend formellement à ses enfants, et sous peine d'excommunication, de s'enrôler dans les sociétés secrètes, soit que l'on y exige un serment, soit que l'on s'y contente d'une simple promesse. L'expérience prouve le danger qu'elles offrent pour la religion et pour la société. D'ailleurs le simple bon sens ne dit-il pas que la vérité et la justice ne redoutent point la lumière, et qu'une association dont le but serait honnête et avouable, ne s'envelopperait pas ainsi de mystères impénétrables ?

“ Fermez donc l'oreille, dit le Souverain Pontife Léon XII, d'heureuse mémoire, fermez l'oreille aux paroles de ceux qui, pour vous attirer dans leurs assemblées, vous affirment qu'il ne s'y commet rien de contraire à la raison et à la religion. D'abord ce serment coupable que l'on prête même dans les grades inférieurs, suffit pour que vous compreniez qu'il est défendu d'entrer dans ces premiers grades et d'y rester. Ensuite, quoique l'on n'ait pas coutume de confier ce qu'il y a de plus criminel et de plus compromettant, à ceux qui sont dans les grades inférieurs, il est cependant manifeste que la force et l'audace de ces sociétés pernicieuses s'accroissent en raison du nombre et de l'accord de ceux qui en font partie. Ainsi ceux des rangs inférieurs doivent être considérés comme complices de tous les crimes qui s'y commettent.” (*Lettre apostolique de Léon XII, 13 mars 1826.*)

Tenez-vous également éloignés de certaines autres sociétés, moins secrètes, il est vrai, mais encore trop dangereuses. Sous prétexte de

protéger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir au dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de *protection mutuelle* et de *charité*, pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle et fomenter des troubles, des désordres et des injustices. De là résultent pour les pauvres ouvriers deux grands malheurs. D'abord ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice, en faisant société avec des inconnus qui se montrent malheureusement trop habiles à leur communiquer leur propre perversité. En second lieu, l'on a vu, ici comme aux États-Unis, comme en Angleterre, comme en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces conspirations contre le repos public. Les pauvres ouvriers n'en ont retiré qu'une misère plus profonde, une ruine totale des industries qui les faisaient vivre ; et quelques fois même, les rigueurs de la justice humaine sont venues y ajouter des châtimens exemplaires.

Croyez-le donc bien, Nos Très-Chers Frères, lorsque vos pasteurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner de ces sociétés, ils se montrent vos véritables et sincères amis ; vous seriez bien aveugles si vous méprisiez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers, à des inconnus qui vous flattent pour vous dépouiller, et qui vous font de séduisantes promesses pour vous précipiter dans un abîme, d'où ils se garderont bien de vous aider à sortir.

VIII.

DE L'INTEMPÉRANCE.

Nous devons encore vous prémunir, Nos Très-Chers Frères, contre un ennemi qui se présente à vous sous les dehors les plus séduisants, et qui en veut à votre repos, à votre fortune, à votre santé, à votre famille et à votre salut éternel. Oh ! que de ruines entassées sur le passage de ce monstre infernal que l'on appelle *ivrognerie* ! Que de larmes il a fait répandre ! Que de crimes il a inspirés ! *Malheur à vous*, s'écrie le prophète Isaïe, *malheur à vous qui vous levez de bonne heure pour vous livrer à l'intempérance jusqu'au soir ! Malheur à vous qui êtes forts pour boire le vin et pour en supporter les excès !* (Isaïe V. 11. . 22). En criant ainsi malheur, ce n'est pas une malédiction que nous prononçons contre des enfants égarés, pour le salut desquels nous donnerions volontiers notre vie ; il nous est toujours bien plus doux de pardonner et de bénir. Mais pouvons-nous ne pas vous rappeler les paroles du Saint-Esprit, annonçant avec une infaillible certitude, le sort affreux qui menace l'ivrogne ? Et que dirons-nous de ces vendeurs de boisson, qui se font les suppôts de Satan dans un commerce infâme et homicide ? *Malheur*

à celui par qui vient le scandale ! S. Matth., XVIII. 7). Malheur à l'ivrogne, mais malheur mille fois aux vendeurs de boissons, qui sont la cause première de toutes ces calamités !

Comment pourrait-il en être autrement, quand il s'agit d'un vice qui ravale l'homme au dessous de la brute : qui éteint tout sentiment d'honneur, de pudeur et d'affection : qui ruine les familles et attire sur elles des châtimens terribles à cause des crimes et des blasphèmes dont il est la source féconde ? N'est-ce pas un vice qui tue en même temps le corps et l'âme du malheureux qui s'y abandonne ?

Nous faisons donc appel à tous ceux qui ont à cœur le bien de la religion et de la patrie, afin qu'ils s'unissent à nous pour arrêter, ou du moins pour diminuer, autant que possible, les ravages de l'intempérance. Oui, nous vous en supplions par la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour racheter nos âmes, priez pour ces malheureux que Satan tient enchaînés dans une habitude ruineuse, priez pour que Dieu ouvre les yeux à ces vendeurs de boisson sur l'énormité du scandale dont ils se rendent coupables ; priez pour que Dieu inspire à nos législateurs de sages mesures propres à arrêter un mal si préjudiciable à notre pays ; priez enfin pour que les autorités municipales et paroissiales remplissent courageusement et fidèlement leur devoir : car elles répondront un jour devant le souverain Juge de tous les crimes qu'elles pouvaient et devaient empêcher. Hélas ! n'arrive-t-il pas trop souvent que les intérêts de toute une paroisse sont sacrifiés aux clameurs et aux intrigues d'un petit nombre d'amis des auberges ?

A ces prières ferventes, joignez l'exemple, en vous enrôlant dans ces belles sociétés de la *Tempérance* et de la *Croix*, établies dans vos paroisses et missions. Quel bonheur pour vous, quel mérite, quelle joie dans le ciel d'avoir contribué ainsi à la conversion de quelques pauvres âmes ! Enfin, ne vous contentez pas de gémir en secret, mais sachez déployer du courage et de l'énergie pour élire et appuyer des conseillers municipaux qui veulent sincèrement le bien et pour protester contre les lâches complices de tous les abus.

IX.

DE L'USURE.

Quel est le cœur assez insensible pour ne pas gémir sur la cruelle industrie de ces prêteurs qui profitent de la nécessité d'un pauvre malheureux pour extorquer des intérêts exorbitants ? et une fois engagés dans cette voie ruineuse, les pauvres victimes n'en sortent que quand il ne leur reste plus une obole à donner à leur insatiable tyran.

Que ceux qui ont de l'argent à prêter, se rappellent bien que ce n'est

pas sans danger que l'on viole les éternelles lois de la justice et de la charité. Tôt ou tard ces fortunes amassées par l'usure se fondront entre leurs mains, ou entre celles de leurs enfants, sous le souffle de la justice divine, *car celui qui dépouille le pauvre pour s'enrichir, dit le Saint-Esprit, se verra dépouillé à son tour par un plus riche et il sera dans l'indigence.* (Prov., XXII. 16.) Le sang d'Abel criait contre l'homicide Caïn ; les pleurs des pauvres dépouillés par l'usure, crient contre l'usurier, et l'usurier n'échappera pas plus que l'homicide à la vengeance divine. *Qu'arrivera-t-il à l'usurier demande le prophète ? Cet homme vivra-t-il devant le Seigneur ? Non, il ne vivra point ; car il a fait une chose détestable ; il mourra, et son sang retombera sur sa tête.* (Ezéchiel, XVIII, 13.) *Car, ajoute le psalmiste, c'est une chose certaine que Dieu prendra en mains la cause du pauvre et le vengera de ses oppresseurs.* (Ps. CXXXIX. 13.)

A la vérité nos législateurs ont aboli les lois qui punissaient autrefois ceux qui exigeaient un intérêt plus élevé que six par cent, et les tribunaux forcent l'emprunteur à payer l'intérêt stipulé, quelque énorme qu'il soit. Mais ce serait une grande erreur de s'imaginer que l'on peut maintenant exiger en conscience tel intérêt que l'on veut.

Non, non, Nos Très-Chers Frères, si vous avez de l'argent à prêter, vous n'avez pas en conscience le droit d'en tirer tel intérêt qu'il plaira à votre cupidité de le fixer. La loi de l'éternelle justice est toujours au-dessus de vos têtes, et tous les législateurs du monde ne sauraient l'abolir. Elle vous défend d'exiger au-delà d'un intérêt raisonnable, dont la quantité, à défaut de lois civiles qui la déterminent, dépend du titre spécial que vous pourriez avoir pour exiger un intérêt, ou bien de la commune estimation que les hommes d'affaires, probes et honnêtes, font de la valeur de l'argent. Tout ce que vous exigeriez au-delà serait injustement acquis et devrait être restitué.

Voilà, Nos Très-Chers Frères, ce que nous pensons que l'éternelle loi de la justice peut vous permettre. Mais il est une autre vertu qui, dans vos prêts d'argent, comme dans tous vos rapports avec le prochain, ne doit pas être oubliée ; c'est la charité.

Sous la loi de Moïse, il était défendu aux Juifs d'exiger le plus petit intérêt des sommes prêtées à leurs compatriotes. (Deut. XXIII. 19). Dieu avait voulu ainsi resserrer entre tous les enfants d'Abraham les liens de cette charité qui doit unir des frères.

Or, Nos Très-Chers Frères, *depuis que Dieu le Père a aimé le monde jusqu'à lui donner son Fils unique* (St. Jean, III. 16 ; *depuis que ce Fils unique nous a aimés jusqu'au point de se livrer à la mort pour nous* (Gal. II. 20.) ; *depuis que le Saint-Esprit a répandu dans nos cœurs un rayon de cette charité infinie qui unit ensemble les trois personnes de*

l'adorable Trinité (Rom., V. 5), la charité est devenue la loi par excellence. Donc, *si Dieu nous a aimés ainsi nous devons nous aimer les uns les autres* (St. Jean IV. 11), comme enfants de Dieu et frères d'une même famille.

Voilà cette seconde loi que nous invoquons aujourd'hui en faveur de ceux que des circonstances malheureuses obligent à emprunter. La justice vous permettrait peut-être de demander un certain intérêt, mais ne fermez point vos oreilles, ni votre cœur, ni votre bourse à la douce voix de la charité. Tendez une main secourable à votre frère indigent ; et de même que quelquefois la charité vous oblige de donner l'aumône, de même elle peut vous imposer quelquefois l'obligation de prêter à un intérêt moins fort, ou même sans aucun intérêt, pourvu toujours que vous ne soyez pas exposés à perdre votre capital, ou à faire de ces sacrifices extraordinaires que la charité peut bien conseiller, mais qu'elle ne prescrit point.

D'un autre côté, Nos Très-Chers Frères, la religion et la justice font un devoir aux hommes de ne pas s'endetter inutilement et au-delà de leurs moyens.

Fuyez donc le luxe qui a déjà ruiné tant de familles. Ne cherchez pas à paraître plus riches que vous n'êtes. Sachez refuser à vos enfants les plaisirs et les ajustements que votre fortune ne comporte point.

Quand vous vous trouvez embarrassés dans vos affaires, il vaut infiniment mieux vendre vos biens à bonne composition, payer vos créanciers et vous retirer avec quelques débris de votre fortune, que de vous mettre à la merci de prêteurs insatiables, qui vous ruineront infailliblement, vous forceront enfin à vendre vos biens à vil prix et vous jetteront sur le chemin public sans un denier dans votre bourse et souvent encore écrasé par une dette énorme.

X.

AVIS DIVERS.

Ne vous étonnez pas, Nos Très-Chers Frères, de nous entendre vous donner ainsi des avis mêmes sur vos affaires temporelles. La religion et la charité ne sont étrangères nulle part, et notre charge pastorale, qui vous rend chers à nos cœurs, nous fait partager toutes vos peines et vos embarras, aussi bien que vos joies et vos prospérités. Ce n'est pas pour nous que nous sommes pasteurs, mais pour vous. Jésus-Christ vous a confiés à nos soins, et en vous, nous voyons les membres mystiques de ce divin Sauveur, au service duquel nous avons consacré notre vie entière.

Dites-le nous, Nos Très-Chers Frères, vous êtes-vous jamais repentis d'avoir suivi les conseils de vos pasteurs ? Plût à Dieu que plusieurs

n'eussent pas à gémir aujourd'hui de s'en être écartés ! Il s'est trouvé, il se trouvera toujours des prétendus amis du peuple qui nous accuseront de vouloir vous dominer, et de tyranniser les consciences. La crainte de pareilles calomnies ne nous empêchera point de remplir à votre égard les devoirs d'amis fidèles, de pères remplis de charité, de ministres de Jésus-Christ, envers vos âmes rachetées par le sang de ce divin Sauveur. " Rien ne nous arrêtera, dit un Souverain Pontife, dans le devoir où nous sommes de soutenir toutes sortes de combats pour l'amour de Dieu et le salut des âmes. Ayons sans cesse devant les yeux Celui qui fut aussi pendant sa vie, en butte à la contradiction des pécheurs ; car si nous nous laissons ébranler par l'audace des méchants, c'en est fait de la force de l'épiscopat, de l'autorité sublime et divine de l'Eglise. Il ne faut plus songer à nous dire chrétiens, si nous en sommes venus au point de trembler devant les menaces ou les embûches de nos ennemis." (*Encyclique de Clément XIII, 4 septembre 1758.*)

Ceux qui nous calomnient de la sorte, ont-ils jamais fait pour vous le moindre sacrifice de leur repos, ou de leur santé ? Où sont les établissements qu'ils ont fondés pour recueillir l'indigent malade ou infirme ou pour donner l'éducation à la jeunesse ? Est-ce à eux que vous croyez pouvoir demander secours dans votre détresse ? Avez-vous jamais trouvé auprès de ces hommes la consolation et l'espérance dans vos revers ? Les ferez-vous appeler à votre lit de mort pour demander à leurs désolantes doctrines le néant ou le désespoir ? Ne serait-ce pas le comble de la folie que de suivre aveuglément pendant votre vie, des guides qu'au moment de votre mort vous repousseriez avec énergie ?

L'hérésie joint ses efforts à ceux de l'impiété pour vous arracher votre foi. Elle emprunte le masque de la charité pour vous séduire. Elle offre quelque fois l'éducation gratuite aux enfants pour pervertir leurs cœurs ; elle fait de larges distributions de vivres et de vêtements pour se concilier les esprits ; elle répand avec profusion des falsifications de la Bible, et de petits livres remplis d'erreur, de mensonges et de blasphèmes pour infiltrer partout le poison de ses fausses doctrines. Décitez-vous de ces largesses intéressées ; refusez impitoyablement ces livres, ou jetez-les au feu. Si vous avez à cœur votre salut et celui de vos enfants, ne souffrez pas que ces émissaires de l'erreur entrent dans vos maisons. *Car, dit l'apôtre saint Paul, quel accord peut-il y avoir entre Jésus et Bélial, entre le fidèle enfant de l'Eglise et ses enfants révoltés.* (II Cor. VI. 15).

Plus un bien est précieux, plus aussi doit-on éloigner soigneusement tout ce qui peut le détruire. Jugez quelle sollicitude vous devez avoir pour conserver votre foi. " Cette vertu est, dit le saint Concile de Trente, (*Sess. VI. ch. 8*) le commencement du salut de l'homme, le fondement

“ et la racine de toute justification, et sans elle il est impossible de plaire à Dieu, comme dit l'Apôtre.” (Hébr. XI. 6.) “ Elle est, dit Pie IX, la maîtresse de la vie, le guide du salut, le destructeur de tous les vices, la mère et la nourrice féconde de toutes les vertus. . . elle répand les bienfaisants rayons de sa lumière sur tous les peuples, les courbant sous le joug de Jésus-Christ et leur annonçant la paix et le bonheur.” (*Encyclique du 9 Novembre 1846.*)

Mais n'oubliez pas, Nos Très-Chers Frères, que “ la foi sans l'espérance et la charité ne saurait nous unir à Jésus-Christ. Voilà pourquoi il est de vérité absolue que la foi sans les œuvres est morte et inutile.” (Concile de Trente, Sess. VI, ch. 7.) “ Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, dit Jésus-Christ, il faut observer les commandements.” (S. Matt. XIX. 17.) Dieu qui a créé l'homme tout entier, corps et âme, veut aussi être honoré par l'homme tout entier. Voilà pourquoi il exige que l'homme, par la foi, lui fasse hommage de son intelligence, et par les œuvres extérieures manifeste sa soumission au suprême domaine de son créateur. “ Sans les bonnes œuvres la foi ne peut plaire à Dieu, et Dieu n'accepte pas non plus les œuvres que n'accompagnent point les doctrines religieuses. Ce n'est pas seulement dans la pratique des vertus, ou dans l'observation des préceptes, mais leur union avec la foi que se trouve le sentier qui conduit à la vie.” (*Lettre de Pie IX aux évêques d'Autriche, le 17 mars 1856.*)

Pour arriver à cette union si désirable et si nécessaire de la vraie foi avec les bonnes œuvres, vous ne devez, Nos Très-Chers Frères, négliger aucune occasion de vous instruire de la doctrine chrétienne, soit en assistant régulièrement aux instructions que vos pasteurs vous donnent les dimanches et fêtes, comme le leur commande la sainte Eglise, soit en lisant avec attention de bons livres choisis avec le conseil de vos pasteurs.

Fréquentez le sacrement de Pénitence afin de purifier vos âmes des moindres souillures du péché et de recevoir les avis particuliers spécialement adaptés aux besoins de votre âme. Venez souvent vous asseoir à la sainte table, pour y recevoir avec dévotion la très-sainte Eucharistie, qui est la nourriture spirituelle des âmes, “ l'antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes, et nous préserve des péchés mortels; le gage assuré de notre gloire future et de notre félicité éternelle.” (*Concile de Trente, sess. XIII, ch. 2.*)

Profitez bien des secours extraordinaires que présentent les jours de bénédiction divine, tels que le saint temps de l'avent, du carême, du jubilé et des retraites paroissiales. C'est alors que la miséricorde divine se plaît à verser sans mesure ses richesses infinies, pour réchauffer la piété des bons, exciter à une pénitence salutaire les pécheurs et les hommes dépravés par une longue habitude du vice.

Observez fidèlement le saint repos des dimanches et fêtes, entendez-y avec dévotion la sainte messe ; car, dit le Seigneur par son prophète Isaïe (ch. LVI. 4), *à ceux qui observeront bien la loi du sabbat et demeureront fermes dans mon alliance, je donnerai un nom éternel ; je les ferai venir sur ma montagne sainte : je les remplirai de joie dans mon temple : les victimes qu'ils m'offriront me seront agréables.*

Observez aussi exactement les abstinences et les jeûnes que vous prescrit la sainte Eglise. C'est une maxime fondamentale dans la religion, que le péché ne peut être expié que par la pénitence. C'est là ce qu'ont annoncé les prophètes, ce que Jésus-Christ a prêché par ses exemples et par ses paroles, et ce que les apôtres et les saints n'ont cessé de recommander.

Voilà, Nos Très-Chers Frères, les avis les plus importants que nous avons cru devoir vous donner au sortir de ce quatrième concile provincial, durant lequel nous avons imploré avec plus d'instance que jamais les bénédictions du ciel sur vous, sur vos familles, et sur toutes vos possessions.

O Marie, sous la protection de qui nous nous sommes assemblés dans cette église métropolitaine dédiée à votre Immaculée Conception, intercédez pour nous tous auprès de votre divin Fils ! Par votre intercession toute puissante, obtenez-nous la grâce de marcher toujours fidèlement dans la voie de ses commandements, afin qu'un jour, pasteurs et brebis, nous nous réunissions dans le séjour de la félicité éternelle !

Souffrez, Nos Très-Chers Frères, que nous terminions cette lettre pastorale, comme nous l'avons commencée, en citant les paroles du Saint-Esprit par la bouche du grand Apôtre : *Combattez le combat de la foi ; remportez la vie éternelle à laquelle vous êtes appelés Au nom de Dieu qui donne la vie à toutes choses, et de Jésus-Christ, qui a rendu témoignage à la vérité sous Ponce Pilate je vous ordonne de garder le commandement sans tache ; soyez irrépréhensibles jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que manifestera en son temps le Bienheureux, et le seul Tout-Puissant, le Roi des Rois, le Seigneur des Seigneurs, qui seul possède l'immortalité et habite une lumière inaccessible : que nul homme n'a vu ni ne peut voir ; à qui honneur et empire éternel. Amen. Ordonnez aux riches de ne point s'enfler d'orgueil, de ne point se confier en des richesses périssables, mais dans le Dieu vivant qui donne toutes choses avec abondance ; ordonnez encore aux riches de faire le bien, de s'enrichir par des bonnes œuvres de se faire un trésor qui soit un bon fondement pour l'avenir afin d'obtenir la véritable vie Que la grâce de Dieu soit avec vous. Amen. (I Tim., VI. 12.)*

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée toute entière, en une ou plusieurs fois, suivant qu'il sera jugé plus convenable, au prône de toutes les paroisses et missions de cette province ecclésiastique, et en chapitre dans les communautés religieuses, aussitôt après sa réception.

Donné à l'archevêché de Québec, sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse, et le contre-seing du secrétaire de l'archevêché, le 14 mai mil huit cent soixante et huit.

- † C. F., ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.
- † IG., EVÊQUE DE MONTRÉAL.
- † JOS. EUGENE, EVÊQUE D'OTTAWA.
- † VITAL J., EVÊQUE DE SATALA, *Coadjuteur et Procureur de l'Evêché de S. Boniface.*
- † L. F., EVÊQUE D'ANTHÉDON, *Coadjuteur et Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières.*
- † JEAN, EVÊQUE D'HAMILTON.
- † E. J., EVÊQUE DE KINGSTON.
- † JEAN JOSEPH, EVÊQUE DE TORONTO.
- † C., EVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE.
- † JEAN, EVÊQUE DE S. G. DE RIMOUSKI.
- † JEAN, EVÊQUE DE SANDWICH.

Par Messieurs,

AUGUSTE-HONORÉ GOSSELIN, P^{TRE}.

Secrétaire de l'Archevêché.

LES RÉCENTES EXPLORATIONS DU GLOBE.

LE FAR WEST ET LES RÉGIONS ARCTIQUES.

(Suite.)

L'avancement de la saison ne permettait pas le passage immédiat des montagnes Rocheuses, mais on pouvait s'en rapprocher. Nos voyageurs prirent en conséquence la route du Fort Carlton, situé sur la rive gauche de la Saskatchewan du Nord. L'été prodiguait ses dernières splendeurs, et le gibier à plume pullulait. La marche était paisible et un peu monotone ; un soir cependant, M. Tremiss pousse un hurlement et s'élançe sans culotte hors de la tente, criant à pleins poumons : Les Indiens, les Indiens ! et chacun de se réveiller en sursaut et de courir sur ses pas, moitié vêtu, et moitié endormi. Le vicomte Milton aperçoit une forme qui se glisse près des charrettes : il saute dessus, le saisit à la gorge et l'étrangle à demi. Ce n'était que Voudric qui cherchait à s'assurer comme tous les autres, du péril signalé, péril tout entier dans l'imagination de M. Tremiss. On trouva celui-ci sur le haut d'un chariot, tout occupé à défaire une malle, dans un accès de somnambulisme. A partir du fort Carlton, le voyage prit un aspect plus accidenté ; on aperçut d'abord des loups qui rôdaient autour du cadavre d'un bison ; puis ces animaux apparurent eux-mêmes. Les boeufs, les boeufs sont proches ! cria un jour Voudric et du doigt il indiquait un troupeau de neuf bisons qui paissaient à un mille des voyageurs, tandis que d'autres bandes se montraient dans le lointain. Aussitôt les sangles sont desserrées, les fusils mis en état ; la troupe s'avance en silence et à petits pas vers le troupeau. A un quart de mille du troupeau, la Ronde imita le beuglement de l'animal ; les divers groupes, cessant de paître, dressèrent la tête et se mirent à trotter, afin de regagner le gros de la troupe qui marchait encore sans se presser. Quand la bande entière fut réunie, elle se mit à s'enfuir lourdement. Mais déjà les chasseurs s'étaient ébranlés au grand galop de leurs chevaux et gagnaient les bisons de vitesse. Ce fut une charge folle et sauvage ; un spectacle émouvant et curieux. Les bisons galopaient lourdement, leur crinière longue et hérissée, leurs fanons épais, volaient de côté et d'autre ; sous leur forêt de poils, leurs petits yeux féroces lançaient des éclairs du côté des assistants. On conçoit qu'une pareille chasse, faite par des hommes isolés ou de petits groupes, présente des dangers. Le bison blessé charge assez volontiers son adversaire, qui court, en outre, la chance de rouler dans un des trous nombreux dont les prairies sont parsemées. Le jour dont nous parlons, aucun accident ne marqua la chasse : chacun des chas-

seurs eut même la satisfaction d'en rapporter des trophées. Seulement, au soir, M. Treemiss ne parut pas en biyouac. Dès l'aube, on se mit à sa recherche et on l'aperçut galopant vers ses compagnons, à la tête d'un groupe de Cricks. Après avoir erré longtemps dans la forêt, il avait fini par rencontrer un camp de ces Indiens qui l'avaient accueilli avec une grande cordialité.

L'hiver s'approchait; les journées restaient belles et d'une chaleur tempérée; mais les nuits, le froid était assez vif et déjà une mince couche de glace commençait à recouvrir les lacs. Nos voyageurs côtoyaient alors les bords de la rivière aux coquilles (Shell river), affluent de la Saskatchewan méridionale. De l'autre côté de la rivière s'étendait une petite prairie d'environ 200 acres, qu'entouraient des collines boisées et que baignait un lac qui jetait des bras nombreux entre les collines et dans la plaine. En la traversant, nos voyageurs se la montraient l'un à l'autre et se disaient: " Quel bonheur ce serait en Angleterre, que de posséder le riche morceau de terre qu'ils avaient sous les yeux." Je ne nie pas ce que l'observation a de vrai; mais elle ne tient pas un assez grand compte de ce sentiment, au fond tout moral, qui s'appelle l'amour de la patrie. N'aimerait-on la patrie que pour son beau ciel, ses belles eaux, ses grands bois, que pour la fertilité et la richesse de son sol, les merveilles de l'industrie et de l'art? Expliquez alors l'attachement de l'esquimau pour son ciel de plomb, ses plages glacées, ses plaines sans végétation; expliquez cette force invincible qui, des palais de Gênes, des oranges de Cadix, des rives du Gange, ramène l'Anglais cosmopolite dans son île froide et brumeuse; expliquez alors les tristesses et les tortures de l'exil, *l'amertume du pain de l'étranger et la rudesse de ses escaliers*; expliquez ces visions du pays natal qui repassent, au lit de mort, devant l'œil du proscrit et ajoutent aux épreuves du dernier moment:

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

Et n'a-t-il pas fallu que la hautaine Angleterre ne laissât aux Irlandais ni un coin de terre pour vivre, ni un lieu pour pratiquer librement la religion de leurs pères, avant qu'ils se décidassent à désertir en masse les lacs et les bruyères de la verte Erin? (*) Ces réflexions, nos voyageurs ne se les firent pas, sans doute, et moins encore les Indiens, qui habitaient les environs de la *Belle prairie*, nom que d'autres Européens avaient déjà

(*) En 1866, il est parti des ports de l'Irlande 101,251; encore ce chiffre énorme ne représente-t-il point l'ensemble de l'émigration Irlandaise, d'autres Irlandais suivant le flot de l'émigration anglo-écossaise qui s'opère par les ports de l'Angleterre et de l'Écosse. De 1847 à 1854, l'Irlande a fourni 1,656,600 émigrés; de 1855 à 1862, 470,815; de 1863 à 1866, 431,385. Sa population, qui était de 8,715,288 habitants en 1841, était réduite à 6,515,794 en 1861, et l'on calcule qu'elle tombera en 1871 à 5,300,000, si l'émigration suit son cours actuel.

Ces chiffres sont extraits du *Rapport Annuel* (pour 1866) des commissaires d'émigration du Royaume Unis.

donné à ce site ravissant. La troupe ne l'avait dépassé que de quelques milles quand elle fit la rencontre d'un vieux Indien et de sa squaw sur les bords du Lac au poisson blanc. L'Indien racommodait un vieux filet, tandis que sa moitié savourait lentement les délices de sa pipe. La Ronde leur présenta le vicomte Milton comme un grand chef et le docteur Cheadle comme un grand médecin qui voyageaient tous les deux dans le but de faire leur connaissance, et les politesse réciproques commencèrent. On fuma plusieurs pipes ; on répondit, pas l'entremise de la Ronde, aux nombreuses questions de l'Indien, et finalement le vicomte Milton, enchanté de sa politesse, lui promit une petite quantité de rhum. Promesse imprudente et qui valut aux voyageurs, toute une série de désagréments. A peine eut-elle été faite, que l'Indien au filet, au milieu des marques de gratitude les plus vives, s'écria que, s'il lui était permis de donner un conseil, ce serait d'aller chercher l'eau de feu immédiatement. On remplit donc un vase de rhum, mais mélangé d'eau, et on en envoya à l'Indien une minime partie, tout en cachant le baril même qui contenait la liqueur au naturel ; à peine le baril était-il caché que l'Indien revenait, accompagné de sa squaw et de son beau-fils. Tous les trois à moitié ivres, hurlaient un chant indigène, réclamaient à grands cris un supplément de rhum et offraient en échange des peaux de martre et autres fourrures. Après deux heures d'une discussion sans relâche, et pour s'en débarrasser, il leur fut délivré une seconde et parcimonieuse ration du mélange.

“ Quelles étaient leurs délices ! comme ils étreignaient le pot en s'écriant : *Tarpwoy ! tarpwoy !* c'est du vrai ! pouvant à peine en croire le témoignage de leurs sens. Dès l'aube ils étaient de retour à la loge, apportant d'autres fourrures à vendre.” Ils n'avaient pas négligé, d'ailleurs, d'envoyer des courriers dans toutes les directions, annoncer la bonne nouvelle à leurs amis et voisins. Ce fut alors un curieux spectacle. Indiens, squaw, enfants, accouraient au campement. Leurs importunités étaient si vives qu'on prit le parti de leur livrer le restant du vase. Deux heures après, ils reparaisaient plus ou moins gris et recommençaient leur infernale clameur. *Isquiatou arway ! isquiatou arway !* de l'eau de feu ! de l'eau de feu ! L'un offrit une peau de martre, l'autre des poissons, un troisième sa chemise qu'il ne pouvait retirer dans son ivresse. Assis et fumant leur pipes d'un air d'indifférence, les Européens faisaient la sourde oreille. Enfin, à la nuit close, les Indiens prirent le parti de se retirer, mais très-mortifiés et irrités. Au milieu de la nuit, on changea de cachette le baril de rhum, qu'ils pouvaient bien avoir la fantaisie de rechercher.

Ces tracasseries décidèrent les voyageurs à rebrousser chemin et à fixer à Belle Prairie leurs quartiers d'hiver ; le mois d'octobre marchait vers sa fin et il n'y avait plus un instant à perdre pour l'édification d'une hutte. La Ronde s'en fit l'architecte. Des troncs de peupliers, non dégrossis, mais assemblés en mortaise, fournirent le corps de la hutte, dans lequel on

ouvrit, en sciant les murs, les places de la porte et de la fenêtre. Les planches d'une charrette fournirent la première et un morceau de parchemin tint lieu de vitres dans la seconde. Des perches droites de sapin desséchés, recouvertes d'un chaume en gazon de marais, retenu lui-même par des mottes de terre, composèrent le toit. Restait la cheminée, et l'absence d'argile propre à cimenter les cailloux en rendait l'établissement difficile. Sous plusieurs pieds de riche terre glaise, on découvrit heureusement de l'argile, et la cheminée s'éleva rapidement. Mais quelle consternation quand elle s'éroula la première fois qu'il s'y alluma du feu ! Le vicomte Milton fit un cadre en bois ; le docteur Cheadle réunit une provision de pierres les plus rectangulaires qu'il pût ramasser, et le désastre se trouva réparé. Il se faisait temps d'en finir ; le 23 Octobre, le lac fut complètement pris et deux pouces de neiges couvraient déjà le sol. Un mois plus tard, le froid était si vif, que l'humidité de la respiration formait des glaçons gros comme le poing dans la barbe et les moustaches du docteur Cheadle. Les pipes que l'on portait sur soi se gelaient, et c'est à peine si, auprès d'un foyer, on pouvait découvrir les mains. Un doigt mis à nu sur le fer s'y attachait ; la neige ne fondait qu'autour du feu. Au fort Milton (tel était le nom donné par la Ronde à la hutte,) la fenêtre de parchemin livrait à peine assez de jour pour les repas et la porte restait ordinairement ouverte. Dans ce cas, bien que la chambre fut très-petite, le foyer très-ronflant et les voyageurs assis à un mètre de feu seulement, il se formait une croûte de glace sur le thé versé bouillant dans leurs timballes. Au dehors, les loups parcouraient le lac et annonçaient régulièrement le lever et le coucher du soleil par un chœur de hurlements. Comme on craignait qu'ils n'attaquassent les chevaux de la troupe, remis en liberté, on jeta des amorces empoisonnées avec de la strychnine tout autour du lac, on eut soin de les couvrir de neige, d'aplanir la surface de cette neige et de ne plus s'approcher de l'endroit, car ces animaux montrent une telle prudence qu'ils se gardent de toucher à une amorce trop visible ou à l'une de celles qui ont été visitées récemment. Le moyen opéra, et une semaine plus tard les abords du lac étaient purgés de loups. Mais d'autres bandes rôdaient aux alentours, et l'une d'elles, pendant que nos voyageurs étaient à la chasse, montra l'audace jusqu'à piller le campement en plein air qu'ils avait quitté le matin.

Et que faire en un gîte, à moins que l'on y songe ?

Demande le bon Lafontaine. Aussi le vicomte Milton et le docteur Cheadle, qui n'appartenaient nullement à la race des contemplatifs ou des rêveurs à nacelle, ne se renfermaient-ils dans leur hutte que contraints par la nécessité. Ils chassaient le bison et l'élan et accompagnaient la Ronde dans ses expéditions de trappeur. L'élan est un animal des plus prudents que le chasseur le plus exercé n'approche que très-difficilement ; il se tient au cœur de la forêt et son ouïe est si fine que la rupture d'une

brindille ou le craquement d'une feuille sèche suffit pour lui donner l'éveil. Aussi, en été, se met-on, pour le tuer, à l'affût près des lacs et des rivières où il se baigne, et attend-on, dans la saison d'hiver, le moment du dégel pour le relancer. L'action des rayons solaires pendant le jour est alors en partie compensée par celle des gelées nocturnes : il se forme sur la neige une croûte assez solide pour porter un homme chaussé de raquettes ou un chien de petite taille, mais qui ploie sous la pression des petits pieds et du corps énorme de l'élan. Ainsi embarrassé à chaque bond, l'animal s'enfonce davantage et devient la proie assurée du chasseur.

Quant à la trappe, ce genre de chasse peut s'exercer dans toutes les saisons. Le vicomte et son compagnon aimaient à reconnaître les pistes diverses que le pokan, la loutre, la martre, le renard, le castor, l'hermine, le rat musqué laissaient dans la forêt, et à se mettre au courant de leurs habitudes caractéristiques. Le docteur Cheadle surtout s'était pris d'une véritable passion pour cette chasse féconde en fatigues et en mécomptes, mais d'un charme étrange. Il marchait gaiement, un lourd paquet sur le dos, à travers la neige, les bois, les broussailles, les grands arbres couchés à terre, et savait dresser une trappe avec une célérité et une habileté presque égales à celles de la Ronde. Il se désespérait avec celui-ci des ruses du wolvérène ou carcajou, sorte de blaireau au corps à la fois long et ramassé, aux jambes courtes, aux pieds armés de griffes puissantes, qui suit la piste du trappeur et lui ravit sa proie non-seulement pour la dévorer quand la faim presse, mais pour le seul plaisir de la soustraire. Le froid avait redoublé d'intensité. Malgré la pureté du ciel et le rayonnement du soleil, il tombait une neige fine comme de la poussière, et semblable à de la rosée congelée. Les chasseurs portaient trois ou quatre chemises de flanelle, une autre de molleton de laine ; leurs mains s'enfonçaient dans des mitaines sans doigts en peau d'élan ; leurs pieds enveloppés de bandes d'étoffe dans d'énormes mocassins ; leur cou et leurs oreilles dans des colliers de fourrures. . . et ils grelottaient au campement en allumant le feu. Mais la liberté, le grand air, l'affranchissement de ces mille liens, de ces mille devoirs de convention qui rendent la vie courante si monotone, et ses maigres plaisirs si fastidieux ; mais les péripéties de la chasse et les émotions du désert dédommagent, ce me semble, de beaucoup de fatigues réelles et de la privation de bien des choses dont certaines ne valent à coup sûr ni un souvenir, ni un regret.

Quand le soir venu, nos voyageurs se trouvaient à l'abri des bois, un feu énorme pétillant à leurs pieds, la couchée en plein air leur semblait encore agréable. " L'un dételait les chiens et déchargeait les traîneaux, l'autre ramassait le bois sec, un troisième cassait les bûches et allumait le feu, le quatrième balayait la neige autour du foyer avec une raquette et couvrait la place balayée de branchages de sapins ; puis tous se blottissaient à terre, fumant la pipe et surveillant la cuisson du souper ; autour

s'asseyaient les chiens, qui attendaient impatiemment leur part." Le repas achevé les causeries recommençaient, de nouvelles pipes s'allumaient, et enfin, chacun s'enroulant dans ses couvertures et sa peau de bison, rapprochant ses pieds autant que possible du foyer flamboyant, s'endormait à la garde de Dieu, d'un sommeil qui ne se faisait pas attendre et que ne venait point troubler le souvenir de ces vilénies plus ou moins secrètes qui, dans nos métropoles, composent l'existence de trop d'hommes... affairés.

La neige commençait à disparaître, et nos voyageurs hâtèrent leurs préparatifs de voyage. Le 3 avril 1863, la troupe tourna le dos à la Belle-Prairie, "non sans quelque sentiment de tristesse." En repassant par le fort Carlton, elle rencontra M. Treemiss qui ne l'avait pas suivie dans son hivernage, et qui retournait en Europe. La Ronde et ses compagnons reprirent aussi le chemin de la Rivière Rouge. De Carlton au fort Pitt, la route se développe à quelques milles de la Saskatchewan septentrionale, et parcourt un pays de bois, de prairies, de lacs et de cours d'eau. Ces rivières précisément entravaient la marche; grossies par la fonte des neiges, elles coulaient à pleins bords, et il fallut les traverser en radeaux. Les hommes et les bagages franchissaient de cette façon l'obstacle; quant aux chevaux, ils passaient à la nage, et les charrettes vidées se traînaient à travers. C'est aux environs du fort Pitt que nos voyageurs rencontrèrent pour la première fois des Indiens Pieds-Noirs, beaux hommes à la figure très-intelligente, au nez droit ou recourbé à la romaine, mieux habillés et plus propres que ne le sont en général les Indiens. Hommes et femmes avaient le visage fortement teint de vermillon; mais les femmes portaient un costume très-remarquable; elles se drapaient dans de longues robes en peau de bison assouplie et rendue lisse et teintes avec de l'ocre jaune. Une large ceinture de la même peau, et ornée à profusion de plaques rondes de métal, fermait ce vêtement. Au fort même les voyageurs s'adjoignirent un guide, Louis Battenotte, plus connu sous le nom de l'Assiniboine, parcequ'il a été élevé dans la tribu de ce nom. Cet homme, ainsi que sa femme et son fils, enfant de treize ans, dont il ne voulut jamais se séparer, devaient rendre bientôt à la caravane les services les plus signalés. Après le fort Edmonton commençaient, à vrai dire, les grandes difficultés du voyage. Les dangers courus, les fatigues essuyées jusqu'alors, n'étaient qu'un faible prélude aux dangers et aux fatigues qui attendaient les voyageurs au delà de ce poste avancé. Quand ils y arrivèrent, on n'y parlait que de cinq ours gris qui avaient attaqué les chevaux du missionnaire catholique de Saint-Alban, et poursuivi deux cavaliers, dont l'un fort mal monté, n'avait échappé à leurs griffes qu'en leur jetant son bonnet et ses vêtements, qu'ils s'étaient amusés à mettre en pièces. Une battue devait avoir lieu le lendemain. Nos voyageurs, naturellement, projetèrent de s'y joindre, et le lendemain ils se trouvaient à Saint-Alban. Leur espoir fut déçu, mais l'excellent accueil qu'ils reçurent du Père Lacombe

leur servit de dédommagement. Ce missionnaire, bien que Canadien d'origine, parlait très-couramment l'Anglais, et, au dire des Métis, connaissait mieux qu'aucun d'eux le langage des Criks. Le père Lacombe avait fait venir à ses frais des instruments aratoires et les prêtait à ses paroissiens ; il avait bâti une chapelle et fondé des écoles pour les enfants des Métis, et construit un beau pont sur la rivière qui baigne la mission. En ce moment même, il s'occupait d'un moulin à blé que des chevaux devaient mettre en mouvement. En somme, le vicomte Milton et le docteur Cheadle n'avaient pas rencontré, depuis leur départ de la Rivière Rouge, d'établissement aussi prospère, et il ne leur en coûte nullement de reconnaître que " les prêtres catholiques l'emportent beaucoup sur leurs frères protestants, par l'influence qu'ils exercent et par l'élan qu'ils donnent à leurs missions." Aveu remarquable, mais qu'il n'est pas rare de surprendre dans la bouche des anglicans de bonne foi : témoin, le remarquable livre que le docteur Marshall, protestant converti, a consacré aux travaux apostoliques des trois derniers siècles.

A. FRONT DE FONTPERTUIS.

(*A Continuer.*)

DIALOGUE DES MORTS

ENTRE

LE MARQUIS DE MONTCALM ET LE GÉNÉRAL WOLFE.

(Suite.)

MONTCALM.

Votre attaque du 31 juillet sur le seul point de notre camp qui fut inaccessible, m'a paru inexplicable. Depuis Québec jusqu'à Beauport, c'est-à-dire pendant environ quatre milles, le sol est bas et marécageux, et s'élève peu au-dessus du Saint-Laurent à marée haute. Les hauteurs commencent au ravin de Beauport, et depuis là le terrain monte graduellement le long de la rivière jusqu'à la redoute et la batterie de Johnstone, où vous avez fait votre débarquement et votre attaque.

Cette côte devient une colline abrupte qui se termine par le précipice profond du Saut du Montmorency. Vis-à-vis la redoute de Johnstone, la côte est si à pic que vos soldats n'auraient pu que difficilement la gravir, même sans les embarras de leurs armes.

Outre cette fortification naturelle, nous avons sur la crête du coteau, depuis Beauport jusqu'au Saut, une ligne continue de retranchements, tracés et exécutés par M. Johnstone, de telle sorte qu'elle était défendue partout, et le revers incliné lui servait de glacis.

Le feu de ce front et des flancs aurait donc détruit les trois quarts de votre armée, avant qu'elle eût pu atteindre le sommet de la colline. Mais en supposant que quelques-uns de vos soldats eussent pu arriver à nos lignes après avoir triomphé de ces difficultés insurmontables, mes grenadiers étaient rangés en bataille derrière elles, prêts à s'élancer sur eux à la baïonnette, au moment où les premiers paraîtraient sur le parapet. Les marécages et les fondrières du terrain depuis la redoute jusqu'au pied du coteau, n'étaient pas une des moindres difficultés que vous aviez à rencontrer pour venir jusqu'à nous. Il est vrai que les Montagnards écossais, sur qui vous fondiez le plus vos espérances, les avaient déjà franchis, et étaient arrivés au pied de la colline ; mais très-peu en revinrent. Ce terrain fangeux devient impraticable quand un certain nombre d'hommes y ont passé, et vos soldats s'y seraient enfoncés jusqu'à la tête. Ils auraient péri là en très-grand nombre, de la manière la plus inutile et la plus triste.

Ainsi, Monsieur, je pense que vous voyez clairement la folie et la témérité de cette attaque, et que votre armée devait être totalement détruite,

si le Ciel qui vous refusait depuis longtemps ses faveurs, n'avait pas fait un miracle, seul moyen de vous sauver. A peine l'attaque commençait-elle sérieusement et de manière qu'il ne vous restait plus moyen de sortir de ce mauvais pas, dans cette critique circonstance, un nuage épais versa un déluge de pluie. Comme le nuage qui sauva Enée des fureurs de Diomède, il vous déroba immédiatement à notre vue, en sorte que dans un instant, nous ne pouvions rien distinguer à la moitié de la côte.

En homme habile, vous avez profité de cet incident pour votre retraite. Quand l'orage fut passé, et que nous pûmes vous apercevoir, nous vîmes à notre grand regret que vous nous aviez échappé, et que vous étiez alors hors la portée de notre feu, marchant en bon ordre vers votre camp du Saut, très-heureux d'être quitte dans cette occasion en ne perdant que 5 ou 600 hommes.

J'étais resté longtemps avant de croire que votre engagement fût sérieux. J'avais toujours pensé que votre descente et votre attaque se feraient entre la rivière Saint-Charles et le ravin de Beauport, ce terrain pendant près de quatre milles, étant partout favorable à ce projet. Si vous eussiez fait votre descente réelle devant le quartier de M. de Vaudreuil, et en même temps, une attaque simulée et contre la redoute de Johnstone, et à la Canardière près de la rivière Saint-Charles, vous eussiez forcé notre ligne. Elle ne pouvait pas résister un moment à une colonne bien serrée dont la tête eût été composée de Montagnards écossais. Vous eussiez pénétré facilement dans la plaine, et coupé notre armée en deux parties par le centre. Vous vous établissiez au côté Sud du ravin de Beauport, et vous enleviez aisément à la pointe de l'épée, sans perdre beaucoup de monde, l'ouvrage à cornes sur la rivière Saint-Charles.

Enfin, tout ceci pouvait se faire dans une heure de temps, sans trouver très-grande résistance de la part de notre armée, alors divisée et ouverte au centre ; et une victoire complète, qui nous aurait ruinés sans ressources, vous aurait couronné de lauriers justement mérités.

WOLFE.

Je vous avoue, Monsieur, que j'ai été bien trompé sur la hauteur et la rapidité de la pente de ces collines, qui, vues à la lunette sur la rivière Saint-Laurent, ne semblent pas considérables. Ce ne fut qu'arrivé à la redoute que je compris ce qu'elles étaient réellement. Je commençai à 7 heures du matin, à faire feu sur votre camp, de ma batterie du Saut de 40 canons, la plupart de 24 livres. Le *Centurion*, vaisseau de guerre de 60 canons, tira aussi de son côté, ainsi que deux bâtiments qui portaient tout le matériel nécessaire pour les ouvriers. Leur feu et celui de ma batterie du Saut, étaient nourris comme celui d'un peloton d'infanterie.

Vous n'avez jamais vu une artillerie mieux servie et mieux alimentée jusqu'à 6 heures du soir, que commença le débarquement à mer basse. Je me figurais qu'une si terrible canonnade pendant toute une journée, sans un moment d'interruption, aurait intimidé vos Canadiens, et les aurait forcés à quitter le parapet. Ma batterie du Saut était de 30 ou 40 pieds plus élevée que votre camp, nous voyions vos soldats jusqu'aux pieds, et certainement vous devez avoir perdu beaucoup de monde.

MONTCALM.

Cette brave milice mérite avec raison les plus grands éloges. Il n'y eut pas un homme à quitter son poste, et ils montraient autant d'ardeur, de courage de résolution que mes troupes régulières. Je n'ai eu que 50 hommes tués ou blessés par votre terrible canonnade. Ce qui prouve combien les canons sont peu redoutables, en comparaison de l'effroi et du respect qu'ils inspirent.

Permettez-moi, Monsieur, de vous dire que, depuis que j'ai eu plusieurs exemples d'attaques de vos compatriotes, les Anglais, faites sans étudier les lieux, et sans connaître la position, ils me paraissent, malgré leur réputation constante de tête froide et de bravoure flegmatique, aussi téméraires, aussi irrésolus et aussi emportés que les Français à qui on a toujours donné ce caractère. Si les deux nations étaient étudiées sans partialité, je suis persuadé que vous nous rendriez la justice d'avouer, que dans nos opérations en Canada, nous avons montré beaucoup plus de circonspection et de calme, que vos généraux anglais.

Votre attaque du 31 juillet, avant d'avoir une exacte connaissance de l'élévation du coteau et des lieux environnants, n'est pas le premier exemple de leur grande témérité et de leur impatience. La proximité de votre camp aurait pu vous fournir le moyen de bien connaître notre position. En envoyant des hommes habiles pour passer la rivière de Montmorency, au lieu où elle se jette dans le Saint-Laurent, et où elle est guéable à mer basse, ils auraient pu, pendant une nuit obscure ou un jour de mauvais temps, non-seulement examiner la déclivité de la colline, mais même visiter tout notre camp sans être découverts ; j'ai toujours cru que vous aviez agi ainsi, jusqu'au jour de votre attaque, qui me convainquit du contraire.

Votre collègue, le général Abercrombie, qui vous a précédé dans le commandement de l'armée, commit à Ticondéroga, la même faute que vous le 31 juillet : mais elle lui coûta plus cher. Un nuage ne vint pas à son secours pour le sauver comme vous.

Je partis de Montréal, au mois de juin (1) 1758 pour aller à Ticondéroga, (2) avec toutes mes troupes régulières, les régiments de la Sarre,

(1) Le texte porte *mai*, mais c'est une erreur évidente : voyez la lettre de Montcalm au Ministre, le 12 juillet 1758.

(Note du Traducteur.)

(2) Carillon.

de la Reine, de Royal-Roussillon, de Béarn, de Guyenne, de Languedoc, deux bataillons de celui de Berry, et les compagnies volontaires de la Marine, détachées en Canada. Les régiments n'ayant pas reçu de recrues de France, montaient en tout à peine à 4,000 hommes.

Je n'avais pas d'information positive que l'armée anglaise eût le dessein de venir par le lac Saint-Sacrement (lac George) attaquer Ticondéroga, et marcher de là sur Montréal: mais je le soupçonnais à cause de la proximité du passage, et de son campement près du lac Saint-Sacrement, et je ne cessais pas de solliciter continuellement M. de Vaudreuil, alors à Québec, de m'envoyer avec toute la diligence possible la milice Canadienne, qui faisait la principale force de la Colonie.

M. de Vaudreuil, dépourvu de sagacité et de jugement, ne trouva pas mes conjectures sur la milice bien fondées, et au lieu de m'envoyer les Canadiens, il leur permit de rester à Montréal, à 60 lieues de Ticondéroga, pour travailler aux récoltes. Je n'ose pas dire que les Iroquois l'avaient informé de l'intention des Anglais de faire invasion en Canada, et de la marche de leur armée vers le lac Saint-Sacrement, et que, s'il tint les Canadiens loin de moi, c'était dans l'intention de me sacrifier et de me rendre victime de la cabale qui le dominait et le conduisait à l'aveugle.

Le 7 juillet, je vis mes conjectures vérifiées par l'arrivée de l'armée anglaise à la Chute, où se termine le lac Saint-Sacrement à quatre milles environ de Ticondéroga. Elle consistait en 5,300 hommes de troupes régulières, et 7,000 hommes de milice américaine, formant en tout 12,300 (1) hommes, sous les ordres du général Abercrombie, successeur de Braddock, tué l'année précédente sur l'Ohio.

Le retour du détachement que j'avais placé à la Chute, comme à un poste avancé, et qui avait perdu 159 hommes, tués par les Anglais à leur arrivée, me donna une triste confirmation de ces mauvaises nouvelles. Il est difficile d'imaginer une situation plus dangereuse et plus critique que la mienne. Je n'avais pas de Canadiens, si habiles à combattre dans les bois et plus utiles dans ces contrées que les troupes régulières.

Le fort de Carillon ou Ticondéroga était un carré flanqué de quatre bastions réguliers, chaque face offrait un front de 40 mètres environ. Son enceinte était défendue par un mur. Il avait en outre son fossé, son chemin couvert et son glacis. M. de Bourlamaque, officier intelligent et de grand mérite, le couvrit d'une demi-lune.

Me retirer avec mes 4,000 hommes, c'était livrer la Colonie au général Abercrombie. Les Anglais une fois maîtres de ce fort, qui ne pouvait pas tenir longtemps contre une armée aussi considérable, et qui cependant, de ce côté là, était la clef du Canada, auraient été droit à Montreal; ils y seraient arrivés en 15 jours, sans rencontrer la moindre difficulté ni la

(1) Dans le rapport officiel, Abercrombie compte 15,391 hommes.

moindre résistance. D'un autre côté, la partie était tout à fait inégale, n'ayant que 4,000 hommes contre 13,000.

Il n'y avait cependant pas à hésiter dans le choix, et je fus bientôt décidé à sauver la Colonie par une défense hardie et désespérée, ou à mourir glorieusement les armes à la main.

Je fis travailler fortement tout le monde, toute la nuit du 7 au 8 juillet, à abattre les arbres pour former un parapet ou retranchement. Une fois fait, il se trouva faible, insignifiant, et à peine capable de servir d'abri pour couvrir les troupes.

Les ingénieurs avaient malheureusement fait couper les branches, et placer les arbres en travers trois ou quatre, les uns sur les autres. C'était à peine un mètre environ de haut, en sorte que vos soldats auraient pu sauter facilement par-dessus.

Ils firent ensuite une ligne avec les branches, à quatre mètres en dehors du retranchement. Il est certain que si les ingénieurs eussent placé les arbres la tête en avant, avec leurs branches taillées en pointe à leur extrémité, le retranchement aurait été bien plus fort, son obstacle bien plus difficile à vaincre, et sa construction bien plus rapide.

Je n'eus pas le temps de continuer la ligne jusqu'au ravin au pied de la hauteur, et je plaçai là deux compagnies de grenadiers.

Le ravin sur la droite de la hauteur, où le retranchement était le plus faible de toute ma ligne, fut confié aux compagnies de Marine. Les régiments garnissaient le reste.

Le jour suivant, 8 juillet, l'armée anglaise se montra sur la lisière du bois, à 600 mètres de nos retranchements de la colline. Elle s'avança aussitôt sur trois colonnes pour nous attaquer, sans prendre un moment pour examiner les lieux. Deux d'entre elles s'élançèrent vers la hauteur avec une ardeur et une impétuosité extrême ; mais elles furent bientôt embarrassées au milieu des branches, qui les arrêtèrent devant le retranchement. Beaucoup de soldats périrent là, et très-peu d'entre eux purent franchir l'obstacle, et arriver à notre ligne, où nos hommes les tuèrent avec la baïonnette.

Les travailleurs Américains avaient été postés sur deux hauteurs situées au sud, qui commandaient nos lignes, et d'où ils voyaient de côté quelques-uns de nos hommes, et les autres par derrière. Le régiment de Berry, entre autres, fut maltraité et fatigué par leur feu, car une de ces hauteurs était à peine à 200 mètres des retranchements.

La troisième colonne attaqua le ravin à notre droite, mais elle reçut en tête le feu bien nourri des troupes de la Colonie, et en même temps à son flanc droit, celui des régiments qui étaient sur la hauteur. Elle fléchit bientôt, puis tourna à droite, et présenta sa tête à la colline, mais en se mettant hors de la portée des troupes de la Colonie.

M. Raymond, qui commandait celles-ci, sortit aussitôt de son retranche-

ment avec une partie de ses troupes, et prit cette colonne par le flanc, pendant que nos soldats du haut de la colline faisaient feu sur sa tête et sur le flanc droit.

Malgré ses pertes, cette colonne anglaise tenait ferme, et elle finit même par faire plier le régiment de Berry, qui abandonna un moment cette partie du retranchement.

Aussitôt que j'aperçus ce désordre, j'accourus, et ranimant le courage des soldats, je les fis revenir à leur poste, et je les fis soutenir par les grenadiers, que j'avais mis en bataille à une petite distance en arrière, comme une réserve destinée à se porter au point de la ligne que vos troupes forceraient, et à se précipiter sur elles tête baissée, la baïonnette en avant, et sans faire feu.

Je n'avais rien négligé, dans le peu de temps dont je pouvais disposer, pour faire une vigoureuse défense, et je n'aurais rien eu à me reprocher, si j'avais été battu. J'ai toujours conservé mon sang froid et ma présence d'esprit, et j'ai pu remédier immédiatement aux désordres qui survenaient pendant cette attaque si longue et si opiniâtre.

Après avoir continué ses efforts pendant plusieurs heures, avec le plus grand acharnement, le général Abercrombie fut enfin obligé de se retirer, avec une perte de 2,000 hommes (1).

Je me suis acquitté de mon devoir, témoignage doux et précieux dans tous les événements de la vie. Cette pensée soutient et console les vaincus et les malheureux.

Je n'avais eu que douze heures pour mes préparatifs, et je n'avais que 4,000 hommes contre 13,000. Comment expliquer la conduite téméraire et aveugle du général Abercrombie qui nous a attaqués sans examiner et sans connaître notre position. C'est une chose inconcevable ; car pendant les douze heures qu'il est resté à la Chute, après son débarquement, il avait le temps d'envoyer étudier le terrain, où est situé le fort de Ticondéroga, et de prendre une parfaite connaissance de notre retranchement, qui était dominé par une montagne, couverte de gros arbres, et située de l'autre côté de la rivière de la Chute. Elle était beaucoup plus élevée qu'aucun point du plateau, et à une portée de mousquet seulement. Abercrombie aurait pu y aller lui-même, sans danger, puisque la rivière nous séparait. S'il s'était même arrêté un petit instant à son arrivée sur la lisière du bois, à 600 mètres environ de nos lignes, il pouvait de là examiner la position à son aise : mais impatient d'agir, il commença l'attaque immédiatement. Ce n'est pas au moment où une action s'engage, que l'on a le loisir de se rendre compte de la situation de l'ennemi. Ou bien si, au lieu de perdre douze heures à la Chute, il eût marché sur nous le 7 aussitôt après son débarquement, il n'aurait pas trouvé ces misérables retranche-

(1) Les rapports anglais eux-mêmes reconnaissent une perte de 3,000 hommes.

(Note du Traducteur.)

ments, et à son approche, j'aurais été obligé, avec si peu de troupes et sans les Canadiens, de lui abandonner toute cette partie du pays, et de me retirer à Montréal, en laissant seulement une garnison au fort Carillon.

Certainement c'est à son ignorance des lieux que je dois cette victoire, au lieu d'une défaite ; car la retraite m'était impossible, et mes soldats auraient tous été tués ou faits prisonniers.

Si sa troisième colonne eût suivi la lisière du bois à sa gauche, où elle était à l'abri du feu de notre colline, et si elle eût attaqué la droite de nos retranchements, où étaient les troupes de la Colonie, celles-ci n'auraient pas soutenu un moment ce choc ; ou bien, si, au lieu de tourner sur elle-même et de changer son plan d'attaque en présentant sa tête à la colline, cette colonne eût continué sa marche vers le retranchement de la marine, elle l'aurait facilement forcé ; puis tournant à droite, elle aurait gravi la colline qui est là d'un accès facile. Nos troupes, qui tenaient tête à vos deux premières colonnes, auraient été alors prises par derrière et forcées de fuir, en abandonnant le retranchement.

En voyant votre troisième colonne s'approcher de la colline, j'aurais été obligé de faire immédiatement ma retraite au fort du mieux que j'aurais pu, et alors d'embarquer mon armée sur mes bateaux, et de descendre le lac Champlain, sans pouvoir essayer une résistance dans le fort Saint-Frédéric, à cause des hauteurs qui le commandent par derrière à 400 mètres de distance, et qui rendent ce poste défavorable ; mais j'avais à craindre encore un plus grand malheur si mon retranchement eût été forcé. Il y a cinq lieues du fort Saint-Frédéric à Ticondéroga, en suivant la rivière Saint-Frédéric. Pendant environ la moitié de la distance, cette rivière a à peine 100 ou 120 mètres de largeur.

Ce poste était donc très-avantageux puisqu'il empêchait le passage de tout bateau, et qu'il coupait la communication sur le lac Champlain. Or, comme il est à égale distance de la Chute et de Ticondéroga, le général Abercrombie pouvait envoyer un corps de troupes pour s'y établir, et dans ce cas nous étions obligés de mettre bas les armes, et de nous constituer ses prisonniers, puisque nous ne pouvions plus nous procurer de provisions, et que nous étions dans l'impossibilité de nous retirer par terre.

De plus, le général Abercrombie aurait pu facilement pénétrer dans le ravin, que je n'avais pas eu le temps de retrancher, et où j'avais placé deux compagnies de grenadiers. Ce mouvement aurait eu pour moi les mêmes fatales conséquences que si la troisième colonne nous eût attaqués par l'autre côté de la colline, où la montée est aisée et l'accès facile. Mais il était toujours obstiné à nous assaillir par le côté le plus difficile, comme s'il eût eu devant les yeux un nuage qui lui cachait à droite et à gauche, ce qui devait être visible à l'officier le plus ignorant.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliothèques Paroissiales.—Leur utilité.—Histoire des bibliothèques anciennes.

I.

Il est une œuvre que les Pères du dernier Concile de Québec voudraient voir fleurir et prospérer dans tout le pays, et qu'ils recommandent au zèle du Clergé, dans leur Lettre Pastorale, du 14 Mai 1868, que nous avons publiée, c'est l'ŒUVRE des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

En présence des efforts prodigieux de la mauvaise presse et du colportage impie ou immoral, cette Œuvre est devenue UNE NÉCESSITÉ.

La *Bibliothèque paroissiale* est le contre-poison à opposer à ces romans infects qui pullulent dans nos villes, et qui déjà envahissent nos campagnes, pénètrent dans le sanctuaire de la famille et y portent la perversion de l'esprit et la corruption du cœur.

La *Bibliothèque paroissiale* n'est-elle pas d'ailleurs le complément de l'école primaire ? Elle en rend l'instruction plus solide, l'étend et la complète.

Bien organisée et bien conduite, elle conserve les connaissances acquises par l'éducation supérieure, elle la perfectionne en lui ouvrant de plus vastes horizons.

Et même nous ne craignons pas de le dire, la *Bibliothèque paroissiale* est le couronnement de la *prédication évangélique*. Il y a, pour tout homme, deux enseignements nécessaires ou pour le moins très-utiles : celui du *Maître*, du *Docteur*, du *Pasteur*, et celui du *livre* que le paroissien pourra trouver chaque dimanche dans la *Bibliothèque* organisé par le zèle de son curé.

Si les mauvais livres aveuglent et corrompent, si, en faisant perdre en lectures frivoles un temps précieux, ils faussent le jugement, pervertissent l'imagination, gâtent le goût, empoisonnent le cœur et y détruisent tout germe de noblesse, d'élévation et de grandeur, les bons livres au contraire perfectionnent les facultés de l'âme, enrichissent la mémoire, embellissent l'imagination, rectifient le jugement, forment le goût, apprennent à penser, élèvent l'âme et lui inspirent de nobles sentiments.

Comme on a vu, parfois, l'enfant pieusement élevé, survenant dans un ménage désuni, conquérir doucement le père au travail, à l'ordre, à l'économie, à toutes les affections domestiques, et le ramener au fidèle accomplissement de ses devoirs de chrétien ; ainsi l'on voit le livre prêté par le curé, exercer également une salutaire influence, lorsque circulant dans la paroisse, et visitant chaque famille, il ranime des lumières prêtes à s'éteindre et arrache au naufrage des vertus prêtes à s'oublier.

Le bon livre, en effet, n'est-il pas un sage conseiller qui nous avertit de nos défauts et nous en corrige :—un ami complaisant toujours prêt à nous être agréable, sincère, désintéressé, qui nous instruit dans la jeunesse, nous guide dans l'âge mûr, nous console dans la vieillesse, et nous introduit dans la société des personnes les plus instruites, les mieux élevées, à la fois les plus sérieuses, les plus agréables et les plus vertueuses.

Un bon habitant écrivait en 1865 : “ Nous sommes deux dans ma commune, M. le Maire et moi qui lisons bien. Tous les soirs nous réunissons les gens du village, et nous leur lisons un des livres donnés à l'école : quand l'un est fatigué, l'autre reprend ; le temps passe vite et chacun s'en retourne content, mais le *cabaretier nous boude.*”

De tels faits en disent plus que de longs discours sur l'utilité des *Bibliothèques paroissiales* et du bien qu'elles sont appelées à faire dans toutes les paroisses où elles seront établies ; d'où résulte la nécessité de les bien composer.

Aujourd'hui, ce n'est pas une œuvre qui rencontre de trop grandes difficultés ; un peu de zèle et de savoir-faire suffisent pour la faire réussir. Le bon marché des livres est descendu à un taux presque fabuleux, et la Législature en affranchit l'importation des Droits de douanes. Le revenu seul des Abonnements, ne monterait-il qu'à cinquante piastres par an, ou même à vingt-cinq, peut suffire à alimenter chaque année une bibliothèque suffisante, surtout à la campagne.

Il y a, il est vrai, quelques précautions à prendre dans le choix des livres ; il faut une certaine connaissance du caractère des librairies étrangères auxquelles on s'adresse ; il y en a qui peuvent inspirer toute confiance ; il en est d'autres qui exigent que l'on fasse son choix et sa liste : certaines collections de livres doivent être suspectes, d'autres peuvent être demandées tout entière sans qu'on la regrette ; il est donc utile de recueillir quelques notions sur ces points essentiels, et c'est ce que se propose l'*Echo du Cabinet* en publiant désormais de temps en temps quelques notices bibliographiques qui offrent aux personnes qui ont la direction des *Bibliothèques paroissiales* une suite de renseignements qu'il ne leur est pas toujours facile de se procurer. Nous croyons que par là l'*Echo* se rendra à la fois utile au pays et à la religion. Mais avant de commencer ce travail, jetons un coup d'œil rapide sur l'histoire générale des Bibliothèques.

II.

La plus ancienne des Bibliothèques dont l'histoire fasse mention est celle d'Osymandias, roi d'Égypte, qui régnait en Égypte environ 1600 avant l'ère chrétienne : elle était installée dans son palais de Thèbes et sur la principale porte d'entrée, il avait fait écrire ces mots : *Remèdes de l'âme.*

L'Orient eut de bonne heure ses bibliothèques. Il y avait sur les con-

ainsi de la tribu de Juda une ville nommée *Cariathsepher*, ou la *Ville-Bibliothèque*, et l'on sait par divers passages des Saintes Ecritures qu'un dépôt de livres existait dans le Temple et dans chaque Synagogue.

Il fallait qu'au temps de Salomon les collections ne fussent pas rares, pour qu'on ait pu inventer avec quelque vraisemblance la fable de cette fameuse bibliothèque fondée par la Reine de Saba, avec les ouvrages qu'elle avait reçus en présent de Salomon, et qui, augmentée par ses successeurs, monta, dit-on, jusqu'à 10,000,000 de volumes.

Ne nous laissons pas effrayer par ces chiffres de l'antiquité, les volumes dont se composaient leurs bibliothèques étaient loin d'être aussi volumineux que les nôtres ; écrits sur des feuillets d'écorce de papyrus d'où est venu notre mot *papier*, les manuscrits anciens étaient distribués par rouleaux et chaque rouleau formait un volume, et pouvait ne contenir qu'un seul chapitre, ce qui pour un ouvrage de vingt chapitres pouvait quelquefois donner vingt volumes. Ainsi se réduisent de beaucoup ces chiffres de 400, et de 700,000 volumes que possédaient les anciennes bibliothèques.

Dans les autres parties de l'Orient, la Bibliothèque de Ninive eut quelque célébrité au IIe siècle avant Jésus-Christ. On nomme encore celles de Nisibe, d'Edesse et de Sinople, mais c'est tout ce que l'on en peut dire.

Plusieurs collections d'œuvres littéraires et scientifiques furent faites en Grèce ; la première fut celle de Pisistrate à Athènes ; placée dans la citadelle, elle fut enlevée par Xercès, et rendue par Scleucus-Nicanor.

Les plus célèbres bibliothèques de l'antiquité ont été celles d'Alexandrie et de Pergame.

La bibliothèque d'Alexandrie fondée par Ptolémée-Soter, mort en 283 avant J.-C., compta 700,000 volumes et avait été composée de toutes les collections qu'Euclide, Euripide et surtout Aristote avaient formées pour leur usage. Cette bibliothèque fut détruite par le Kalife-Omar lors de la prise d'Alexandrie par les Turcs. Les livres en furent distribués à tous les bains de la ville, et ce nouveau mode de chauffage put durer six mois entiers.

Celle de Pergame rassemblée par Eumène, un des généraux d'Alexandre, monta à 200,000 volumes.

Ce ne fut que bien tard que l'on commença à Rome à fonder des bibliothèques. Avant les empereurs, quelques amateurs, comme Cicéron, César, formèrent quelques collections qui s'élevèrent parfois jusqu'à 60,000 volumes. Les empereurs en établirent dans les temples : les plus importantes furent la *Bibliothèque Palatine* et la *Bibliothèque Ulpienne*.

Les villes seules ne jouissaient pas de ce privilège : les villes romaines où les Patriciens passaient l'été, avaient aussi leurs collections de manuscrits qui déjà se prêtaient au dehors comme de nos jours : Tibur, si chanté par Horace, avait ses *Remèdes de l'âme*.

Les anciens renfermaient leurs livres dans des armoires appliquées aux murs, ou libres au milieu des salles ; cette disposition se retrouve dans les ruines d'Herculanum ; les armoires étaient de bois précieux avec des

ornements en ivoire ou en verre. Les plus beaux marbres et l'or décoraient les salles où souvent on avait rassemblé les portraits des hommes célèbres.

III.

Le Christianisme ouvrit dans le monde une ère de renaissance, et partout où s'établirent des églises, s'établirent des Bibliothèques. Les écoles épiscopales, les écoles palatines, les Monastères et les Couvents de femmes y mirent un zèle incroyable ; chaque monastère avait des députés qui parcouraient les pays les plus lointains pour y acheter, y copier ou y emprunter les ouvrages qui lui manquait. Pour faciliter la formation de ces bibliothèques, des moines passaient leur vie à transcrire des manuscrits avec une patience, un art et un luxe inimitables.

Des taxes étaient établies sur les prieurés et chapelles du monastère de *Saint-Père-en-Vallée* à Chartres, pour renouveler et entretenir la Bibliothèque, et beaucoup d'autres adoptèrent ce règlement. L'abbé et les officiers se taxèrent eux-mêmes pour encourager l'œuvre. Les pensions des élèves de ces écoles célèbres, comme celle de Fleury-sur-Loire qui souvent comptaient plus de cinq mille écoliers, se payaient en manuscrits ; chaque élève en transcrivait un ou plusieurs, selon les conditions qu'il laissait au monastère, qui souvent aussi s'enrichissait par des dons particuliers.

Ces bibliothèques étaient conservées dans des tours bâties exprès, comme à l'abbaye de *Pontivi*. La composition en était variée. Les nombreuses versions de la Bible et leurs commentaires, les écrits des Saints Pères ; les ouvrages de Jurisprudence civile et canonique, les Chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et latine, et jusqu'à des romans en formaient habituellement le fond.

Les livres au Moyen-Age étaient écrits sur *velin* ou peau de veau, et sur *parchemin* ou peau de mouton. Les titres, les pages étaient encadrés et ornés des riches enluminures, reliés en castor ou même avec des planchettes recouvertes de cuir, ils étaient attachés avec des chaînettes et fixés aux murs pour que l'on ne put les emporter.

Ainsi se formèrent ces monuments de la patience et du dévouement des Corporations religieuses, et du XI siècle au XV, les lettres n'étaient plus guère cultivées, en Occident, que dans les monastères. Ce fut là aussi que se formèrent les seules bibliothèques qui fussent un peu considérables. Et rappelons-le, de nouveau, à ceux qui l'oublient, et à ceux qui reprochent à l'Eglise d'être ennemie des lumières, sans ces bibliothèques monastiques et épiscopales nous n'aurions pas aujourd'hui ces chef-d'œuvres de l'antiquité, devant lesquels les Artistes se pâment d'admiration. Les moines, les pauvres moines, ne vous en déplaisent, messieurs les savants, les moines ont été vos maîtres. Sans eux vous seriez des ignorants ; faites mieux si vous le pouvez, mais ne soyez ni ingrats ni ignorants, ne connaissant pas même la main qui vous a fait du bien.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Deux armes nouvelles : la *mitrailleuse* et le *foudroyant*.—La conservation des cadavres.—Le croup et son traitement.—Conserves en mica du Dr. Colin, pour les ouvriers qui travaillent la pierre et les métaux.—La locomotive routière de M. Thompson.—Transmission des dépêches postales par les trains à grande vitesse, *sans temps d'arrêt*.—L'éclipse totale du 18 août.

On aura pu croire que le fusil Chassepot, que la carabine Enfield et autres étaient le dernier mot de la balistique. Si telle a été votre opinion, ami lecteur, hâtez-vous de la réformer, car auprès de la *mitrailleuse* et du *foudroyant*, ces armes terribles ne sont que des jouets d'enfant !

Il nous tardait de connaître en détail cette mitrailleuse qui fait parler d'elle depuis plus d'un an déjà. Qu'on se représente, dit le *Journal de Rouen*, un moulin à café (la figure est vulgaire, mais juste), ayant un entonnoir de 20 pouces d'ouverture et une hauteur de même dimension que le diamètre. C'est là le récipient à cartouches qu'on verse, pour ainsi dire, *à la pelle*. Un soldat met en mouvement un engrenage, à l'aide d'une manivelle ; chaque dent laisse passer une cartouche qui vient tomber dans un des huit canons composant la mitrailleuse. Ces canons ont une longueur de deux pieds et demi.

En même temps que la détente s'abat sur la capsule, elle ferme le canon, le coup part, la détente se relève, mue par le même engrenage qui sert à faire descendre les cartouches et laisse tomber le culot de cuivre à terre ; une autre cartouche vient se replacer immédiatement dans le canon. Le tout est de la plus grande simplicité.

L'appareil est facilement manœuvré par un seul homme, et peut tirer de 50 à 55 coups par minute, en conservant la justesse de son tir à une portée d'un mille ; les balles sont de la grosseur d'un bicaïen.

Les mitrailleuses seront confiées à la garde des Chasseurs de l'armée française. Chaque section aura la sienne, ce qui en portera le nombre à environ 300.

Le *foudroyant* est un nouveau fusil qui, dans l'espace de dix secondes lance vingt balles à la distance d'une demi lieue. En voici la description d'après le *Cosmos* :

Ce fusil porte dans la culasse un récipient contenant vingt cartouches. Pour charger l'arme, la première fois, on pousse un bras de levier placé sous le canon et, le fusil étant incliné, la première cartouche entre dans le *tonnerre*. On lâche ensuite la détente, la détonation se produit et la balle fuyant, rencontre vers l'extrémité du canon une tige qui, refoulée, vient agir sur un levier qui ouvre de nouveau le tonnerre et arme en même temps le fusil. Par le fait même de la sortie de la balle, la cartouche suivante entre dans le tonnerre.

On peut ainsi tirer, sans ôter l'arme de l'épaule, autant de coups qu'il y a de cartouches. Celles-ci épuisées, on les remplace immédiatement par vingt autres et ainsi de suite tant qu'il reste des ennemis debout.

Pendant que les engins destructeurs se multiplient, la science de la conservation des cadavres fait de merveilleux progrès. C'est une consolation !

Après des recherches laborieuses poursuivies durant un grand nombre d'années, M. Marini de Cagliari a réussi à pétrifier les corps, ou mieux, à les momifier avec une perfection telle qu'on peut les conserver indéfiniment dans cet état. Et qu'on le remarque bien, ce ne sont pas seulement les os, les muscles, les tendons et les autres parties solides qui peuvent être ainsi préservées de la décomposition, le cerveau, le sang et les autres humeurs le sont également bien.

Chose bien plus étonnante encore ! M. Marini parvient à rendre aux membres desséchés, si vieux qu'ils soient, leur transparence, leur souplesse, leur forme primitive : il les ramène à l'état où ils se trouvent dans un corps sain quelques heures avant la mort.

Nous nous rappelons très-bien, dit M. de Parville, dans le *Constitutionnel*, avoir vu en 1865, chez M. l'abbé Moigno, une photographie d'un historien célèbre, M. Pierre Martini. L'historien semblait parler ; il était habillé et assis dans un fauteuil ; or, cette photographie avait été prise quatre mois après la mort de M. Martini.

Le procédé de M. Marini, moins perfectionné qu'aujourd'hui, avait cependant permis de donner une telle souplesse au corps du défunt, que l'on avait pu l'habiller et l'asseoir sans peine dans un fauteuil.

M. Marini a eu l'honneur d'être admis à montrer à l'Empereur Napoléon les singuliers spécimens du nouvel art. Sa Majesté a longtemps considéré un fragment de bras d'une momie égyptienne, à laquelle l'inventeur a pu rendre, sinon sa couleur naturelle, du moins la souplesse et l'apparence d'un membre humain. Cette portion de bras a peut-être cinq mille ans d'existence !

Un autre bras marqué d'un sceau en 1864 par le docteur Sappey, a été cent fois desséché, cent fois ramolli, et il garde cependant toutes les apparences d'un bras vivant.

Le corps entier d'un lapin desséché, mais dont les tissus sont restés transparents, présente aussi un singulier spectacle : on distingue très-bien à l'intérieur les détails les plus intimes de l'organisation.

Citons encore une table d'un aspect lugubre et d'une composition si étrange que l'imagination la plus désordonnée n'eut osé la rêver. Elle est faite effectivement de sang, de bile, de cervelle pétrifiés et l'on a enchassé dedans quatre oreilles humaines que l'on croirait coupées depuis

quelques heures seulement. Au milieu se dresse un pied d'enfant avec conservation absolue de la couleur et de la transparence. Quelle horrible mosaïque ! Et cependant le sentiment qui domine en regardant cette table de chair et de sang n'est ni de l'effroi ni du dégoût, mais de l'admiration pour une méthode si puissante qui donne à l'homme la possibilité de résister à l'œuvre du temps.

Les préparations anatomiques d'un autre médecin, M. Brunetti, ont également attiré l'attention des hommes spéciaux à l'exposition universelle et ont valu à leur auteur de justes récompenses.

M. Brunetti, dit encore M. de Parville, lave d'abord à l'eau pure par injection à travers les vaisseaux sanguins et les divers conduits excréteurs. Il recommence l'opération avec de l'alcool. Puis il procède au dégraisage en remplaçant l'alcool par l'éther. Le liquide pénètre dans les trames des tissus et y dissout partout les matières grasses. Enfin il tanne par le tannin dissous dans l'eau bouillante distillée.

La pièce est ensuite desséchée. Pour cela, M. Brunetti la place dans un vase à double fond rempli d'eau bouillante, et il remplace les liquides précédents par de l'air sec et chaud, comprimé à deux atmosphères environ. L'air chasse les traces d'humidité.

L'opération est terminée. La pièce reste souple, légère, garde son volume, ses rapports normaux, ses éléments histologiques solides. Elle peut être maniée sans précaution et se conserve indéfiniment.

Nous pouvons espérer que les détails dans lesquels nous venons d'entrer ne vous auront pas donné un désir tel de vous voir pétrifié, momifié, desséché, ramolli, etc., qu'il ne vous reste encore un certain attachement pour la vie. S'il en est ainsi, vous ne lirez pas sans intérêt l'exposé de quelques autres inventions qui ont pour but soit de prolonger notre existence, soit de la rendre plus agréable.

Commençons par ce qui concerne les enfants, ces charmants petits êtres que tout le monde aime avec tendresse.

Les enfants sont sujets à une terrible maladie, le *croup*. Le jeune malade se sent tout-à-coup saisi par un accès de toux violente avec suffocation. La face est rouge et gonflée, le pouls fréquent, la tête se renverse en arrière par l'effet de la suffocation ; la toux et le vomissement expulsent des mucosités épaisses, filantes, mêlées de lambeaux membraneux ; la respiration devient convulsive, sifflante, suffocante ; enfin si l'on ne peut arrêter les progrès du mal, il y a suppression de l'expectoration, aphonie complète, pouls rapide et très-petit, sueur froide, refroidissement et lividité des extrémités, abattement comateux, mort par asphyxie !

Lorsque se manifestent les symptômes de cette terrible maladie, courez chez le docteur sans perdre une minute, car elle pourrait amener la mort dans moins de douze heures.

Si le docteur est, comme je le suppose, au courant de la science; s'il connaît les importantes découvertes faites récemment par M. Abeille, ancien médecin en chef de l'hôpital du Roule, à Paris, voici comment il s'y prendra :

Il commencera, à l'aide d'un pinceau de linge grossier, par détacher les fausses membranes accessibles à la vue et au toucher, et cautérisera avec un crayon de nitrate d'argent (pierre infernale). Cela fait, il prescrira un vomitif composé d'un demi gramme d'ipéca pulvérisé, de 50 grammes de sirop d'ipéca et de 50 grammes d'eau distillée. On administre une cuillerée de ce vomitif toutes les dix minutes, et on procède aux inhalations en faisant bouillir, toujours d'après le procédé Abeille, près du chevet du malade, un vase de terre plein d'eau, contenant des fleurs de mauves, de violettes et de coquelicots, et dans laquelle on projette toutes les quatre heures deux grammes de cinabre ou sulfure de mercure.

Une autre invention encore plus importante est destinée à améliorer la condition de la classe ouvrière, particulièrement de ceux de ses membres qui travaillent la pierre et les métaux.

Le docteur Hermann Cohn de Breslau, oculiste célèbre, a publié une statistique détaillée où il montre l'influence fatale que la poussière des métaux exerce sur les yeux des ouvriers. Les recherches du docteur portent sur 1400 de ces ouvriers employés dans des établissements où se fabriquent des engins à vapeur. Environ 90 sur 100 ont déclaré avoir eu les yeux atteints de débris métalliques qu'ils avaient été obligés de faire extraire par un de leurs compagnons. Dans chaque atelier il se trouvait toujours quelque ouvrier habile pour ces sortes d'opérations.

A part les accidents peu importants, dont nous venons de parler, il a été constaté que plus de 1200 hommes avaient eu les yeux blessés assez grièvement pour être obligés de recourir au médecin; 16 avaient perdu l'usage d'un œil, 28 la vue entière, et tous avaient dû suspendre leurs travaux, en moyenne, pendant une vingtaine de jours. Lorsqu'on leur demandait pourquoi ils ne portaient pas de lunettes pour se protéger, voici quelle était leur réponse: "les lunettes se brisent trop facilement, elles sont trop lourdes, elles coûtent trop cher." Ces réflexions dont chacun sent la justesse, suggérèrent au docteur Cohn l'emploi de lunettes nouvelles dans lesquelles le mica remplacerait le verre. En voici la description:

Le mica, qui tient la place du verre, est légèrement courbé et présente un peu l'aspect d'un verre de montre. La monture est faite de telle manière qu'elle englobe parfaitement le globe osseux qui protège l'œil. Rien n'est plus facile que de l'adapter aux différents visages, vu qu'elle est assez mince pour pouvoir être courbée avec la main. Comme l'usage de jointures en aurait élevé le prix, on a eu soin de la construire tout d'une pièce.

Les lunettes à mica font ainsi disparaître les trois difficultés objectées par les ouvriers. Elles ne coûtent que très-peu (moins d'un franc), elles sont très-légères, elles ne sont pas exposées à être cassées, parce que le mica est une substance des plus élastiques. De plus, elles ont un avantage très-précieux, celui de garantir les yeux contre la chaleur beaucoup mieux que ne peuvent le faire les lunettes de verre.

Nous souhaitons donc vivement de voir les opticiens se hâter d'importer ce nouvel article de commerce, et faire participer nos ouvriers aux bienfaits dont jouissent ceux d'Allemagne.

Les efforts pour appliquer la vapeur à la locomotion ordinaire, pour substituer la machine aux animaux dans le transport des véhicules, se continuent avec persévérance et ont déjà produit de remarquables résultats. On se rappelle la belle locomotive routière qui valut à son inventeur, M. Lotz de Nantes, une médaille d'or à l'exposition de 1867. On reprochait à cette machine et à toutes les locomobiles en général, le peu d'adhérence des roues sur le sol, résultant des inégalités que présente la surface des routes ordinaires. Cet inconvénient vient, dit-on, d'être complètement écarté par un constructeur anglais, M. Thompson, au moyen du caoutchouc vulcanisé. M. Thompson fait en caoutchouc des bandages d'un pied de largeur sur cinq pouces d'épaisseur, dont il munit les roues de sa machine.

D'après le *Journal de l'Agriculture* les avantages qui résultent de l'emploi du caoutchouc sont :

1°. Adhérence parfaite des roues au sol, quelle qu'en soit l'inégalité, et par conséquent, pas de glissement possible. Il y a pour ainsi dire engrenage, le caoutchouc se modelant sur tous les creux et aspérités du terrain.

2°. Légèreté extrême de la pression aux points d'appui sur le sol. Cette légèreté est telle que, sur des prairies, les roues n'ont d'autre effet que de comprimer l'herbe à la manière d'un rouleau et dans une terre nouvellement labourée, elles s'enfoncent à peine de deux pouces quoique la machine pèse au-delà de 50 quintaux.

3°. Suppression complète de toutes secousses, de tout ébranlement et de tout bruit, même sur le pavé le plus inégal.

4°. Enfin puissance maximum de traction suivant la force de la machine. Les roues ordinaires à bandages rigides procèdent par écrasement de la voie et des aspérités qu'elle peut présenter : le caoutchouc cède, au contraire, devant l'obstacle en se déprimant sur le point où il aborde, et la force absorbée est toute entière rendue, lorsque l'obstacle est dépassé par la détente naturelle du caoutchouc.

Ces avantages sont immenses et si nous ajoutons qu'il résulte d'expériences faites à Edimbourg, que la locomotive Thompson peut promener un omnibus dans les rues d'une ville absolument comme le font les che-

vaux, et qu'elle peut entrer et tourner avec facilité dans les cours des maisons, on devra admettre toute la supériorité de ce système. On peut traîner un poids considérable sur une rue pavée ayant une pente considérable et l'action des roues n'est en rien modifiée par cette pente. Le caoutchouc a roulé pendant longtemps sur des cailloux aigus et tranchants de granit, et ni les arêtes, ni les surfaces des bandages ne présentaient la moindre érosion.

Un autre problème dont on cherchait depuis longtemps la solution, vient d'être résolu de la manière la plus heureuse par un habitant de la Moselle.

Il s'agit de la transmission des dépêches postales par les trains à grande vitesse, *sans temps d'arrêt*.

Le procédé aussi simple qu'ingénieux, consiste dans l'application de l'électro-aimant comme moyen de suspension du paquet des dépêches. Au moment du passage du train, le courant électrique interrompu instantanément, suspend l'action de l'électro-aimant et le paquet tombe aussitôt dans un filet adapté au wagon-poste. Ce système ne présente aucun des inconvénients du système à crochet expérimenté précédemment. Dans son application ni chocs, ni frottements, ni accidents d'aucune sorte ne sont possibles. Les frais d'installation eux-mêmes sont très-faibles, grâce aux piles électriques déjà placées dans toutes les stations pour le service de la télégraphie.

Nous ne saurions terminer sans ajouter quelques mots sur l'éclipse totale de soleil qui doit avoir lieu le 18 août prochain, et dont le monde savant se préoccupe vivement depuis plusieurs mois. Cette éclipse est une des plus remarquables qu'il soit donné d'observer. Elle sera totale sur une ligne de parcours que nous allons indiquer, et la durée de l'obscurité sera pour certains lieux relativement considérable.

La ligne de l'éclipse centrale passe tout près d'Aden, puis se dirige à travers la mer vers l'Indoustan, sur lequel elle pénètre à la hauteur de Kolapour, un peu au-dessus de Goa. Elle traverse toute la contrée de l'ouest à l'est, et en ressort près de Masulipatam. Elle s'étend alors sur le golfe du Bengale, passe au nord des Iles Andaman, traverse la partie nord de la presqu'île de Malacca, le golfe de Siam, la pointe de Cambodge, le nord de Bornéo et des Célèbes, et vient longer le sud de la Nouvelle-Guinée.

La longue durée de l'obscurité est due à plusieurs causes. La lune est très-rapprochée de la terre, tandis que le soleil en est alors fort éloigné : double condition qui fait que le diamètre apparent de la lune l'emporte considérablement sur celui du soleil et peut le cacher plus longtemps. Le diamètre apparent de la lune est encore accru dans les régions pour les-

quelles le phénomène se produit vers le zénith, ainsi que cela a lieu pour la partie du golfe de Siam, et en particulier pour la pointe de Cambodge, car c'est un fait connu qu'un astre est plus rapproché de nous lorsqu'il est au zénith que lorsque nous le voyons à l'horizon. La durée de l'obscurité totale, dans la région que nous venons de nommer, s'élève à 6 minutes 46 secondes.

La pointe de Cambodge, qui dépend de la possession française de Saïgon, a tout particulièrement attiré l'attention des astronomes. Grâce au concours actif et éclairé que ne manquera pas de donner la marine impériale, il sera possible de se rendre par terre ou autrement, en partant de Saïgon au point désigné, et de s'y installer à l'avance pour préparer les observations qu'on voudrait entreprendre.

Il faudra tout d'abord s'assurer d'une bonne détermination de la latitude et de la longitude du lieu, travail que les officiers de la marine française pourront faire aussi parfaitement que possible.

Les astronomes auront de leur côté de nombreuses et importantes mesures à prendre. Ils devront noter avec le plus grand soin le moment d'entrée et de sortie du soleil de l'ombre de la lune, ce qui permettra d'obtenir une connaissance plus exacte que celle qu'on possède du diamètre de ces astres. Lorsque le moment de l'éclipse totale approchera et que les cornes seront réduites à un simple filet lumineux, l'analyse spectrale de la lumière du soleil prendra une grande importance, et il en sera de même après la fin de l'obscurité.

Dans d'autres éclipses, on se le rappelle, les astronomes ont aperçu des protubérances rougeâtres qui se montraient quelques instants avant la disparition totale de la lumière. Que sont ces protubérances ? Font-elles parties du soleil ou de la lune ? . . . Ici se présentent une foule de questions dont la solution dépend peut-être des observations nouvelles. Il faudra donc, dès qu'on aura saisi l'une des protubérances, la suivre avec une grande attention, même après le retour de la lumière du soleil, si cela est possible, et constater si son déplacement se rattache ou non au disque du soleil. Ces derniers travaux pourront s'effectuer de deux manières, ou par des observations et des mesures directes, ou par des impressions photographiques prises successivement à des instants bien connus.

Les principaux gouvernements, disons-le à leur louange, se sont empressés de seconder les vues des savants et d'envoyer des expéditions scientifiques sur tous les points où des observations sérieuses peuvent être entreprises avec chance de succès. Espérons que ni les pluies, ni les tempêtes ne viendront rendre inutiles tant de dévouements et de sacrifices ! Nous nous proposons de mettre plus tard nos lecteurs au courant des principaux résultats qui auront été obtenus.

LA Foudre ET LES AURORES BORÉALES.

SÉANCE DE PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE, DONNÉE AU COLLÈGE DE MONTRÉAL
LE JOUR DE LA DISTRIBUTION DES PRIX, 30 JUIN 1868,

PAR

MM. NORBERT FAFARD; ALFRED CINQ-MARS, DOMINIQUE
DEROME ET MARTIN CALLAGHAN.

III. .

(*Suite.*)

EFFETS DE LA Foudre. (*D. Derome.*)

MESSIEURS,—Les effets de la foudre sont véritablement prodigieux : elle renverse et brise les obstacles qu'on lui oppose, elle fond les métaux, elle met le feu aux matières inflammables, elle sépare les éléments combinés ensemble et unit ceux qui étaient séparés, enfin elle fait périr les animaux et les hommes.

Les expériences qui vont suivre, messieurs, auront pour but de mettre sous vos yeux ces divers phénomènes, à l'exception du dernier, cependant, car nous ne voudrions tuer personne et nous éprouvons une répugnance invincible à nous faire tuer nous-mêmes.

La foudre, ai-je dit, renverse les obstacles qu'elle rencontre. Son pouvoir s'exerce, non seulement sur des corps légers, mais aussi sur des masses d'un poids très-considérable. C'est ainsi qu'en 1809, à Swinton, près de Manchester, elle arracha de ses fondations et souleva en masse un mur qui se composait de six mille briques et pouvait peser au delà de 400 quintaux ; l'explosion le transporta verticalement, sans le renverser, à la distance de 9 pieds.

Voici l'appareil qui va nous servir à imiter ce premier effet de la foudre : c'est un mortier presque semblable à ceux qui lancent des bombes dans les villes assiégées, seulement au lieu de poudre, il contient un liquide peu conducteur de l'électricité. Je fais passer l'étincelle de la bobine à travers ce liquide . . . gare la bombe !

C'est à peine si j'ai besoin d'expliquer ce qui vient d'avoir lieu. L'électricité irritée de la résistance que lui opposait le liquide, a imprimé à ce dernier une secousse violente dont le contre-coup a lancé en l'air la bombe du mortier.

Actuellement, c'est cette maisonnette que je vais placer sur le trajet de l'étincelle . . . La foudre, vous le voyez, a renversé de fond en comble.

notre édifice. Le même désastre peut attendre tous ceux que ne protège pas un excellent paratonnerre.

Plus ordinairement la foudre traverse, en les perçant, les objets qui s'opposent à sa marche. Fussent-ils de la plus grande dureté, elle s'y enfonce résolument plutôt que de s'arrêter.

Pour mettre ce principe en évidence, je prends ce bloc de verre, dont l'épaisseur est d'un pouce et demi, et je l'arrange de telle façon que l'électricité soit dans la nécessité ou de le traverser, ou de revenir sur ses pas. Nous verrons bien à quoi elle se décidera. . . . L'expérience nous montre en ce moment, messieurs, que malgré l'extrême épaisseur du verre, le fluide électrique sait parfaitement se frayer un chemin.

Tous les corps ne sont pas mauvais conducteurs de l'électricité. Il en existe un grand nombre, les métaux, par exemple, qui lui offrent un chemin facile. La foudre, paraît les affectionner singulièrement : elle se dirige vers eux, les suit dans tous leurs tours et détours et ne les quitte qu'après les avoir entièrement parcourus. On a vu une fois un de ces éclairs en boule, dont nous avons parlé, se poser sur un fil du télégraphe, comme un oiseau, et le suivre sans trop se hâter jusqu'au bureau où il aboutissait.

Vous concevez, messieurs, tout ce qu'il peut y avoir de danger dans cette amitié du fluide électrique. C'est justement l'histoire de l'âne qui voulant caresser son maître, lui donnait des coups de pied capables de le meurtrir. Si le conducteur qui reçoit la décharge est assez fort, il n'en recevra aucun dommage ; mais s'il est réduit en fil mince, il est probable que l'étincelle lui fera subir une chaleur assez forte pour le fondre, peut-être même pour le volatiliser. C'est ce que j'espère pouvoir vous montrer en attachant ce mince fil de fer aux électrodes de notre pile. . .

Supposez qu'à la place du fil j'eusse mis une feuille d'or, il est indubitable que l'électricité l'aurait volatilisée. Nous allons mettre à profit cette circonstance pour faire l'une des expériences les plus curieuses de la physique.

Nous avons pris une feuille d'or : sur cette feuille nous avons déposé une carte dans laquelle se trouve découpé le portrait de Franklin ; sur la carte nous avons étendu un ruban de soie et finalement nous avons serré le tout fortement avec cette petite presse. Je vais à l'instant faire passer une forte décharge à travers la feuille d'or, en faisant usage de la grande batterie électrique. . .

Voici, messieurs, ce qui a dû se passer : l'électricité aura réduit l'or en vapeur ; cette vapeur aura pénétré à travers la découpe de la carte et sera venue se fixer sur le ruban. Si donc toutes choses ont bien réussi, il doit y avoir sur le ruban un portrait, en poudre d'or, de Franklin, avec cette devise : *Franklin peint par la foudre*. . . . Le résultat, messieurs, est excellent ! nous allons vous passer le portrait afin que vous puissiez admirer de vos propres yeux le travail du fluide électrique.

Ceux d'entre vous, messieurs, qui ont étudié la chimie, savent que jusqu'à présent tous les savants du monde ont été arrêtés par une difficulté qui, de prime abord, ne semble pas en être une. Il s'agit simplement de mettre ensemble les deux principaux gaz qui composent l'air, l'oxygène et l'azote, et de les faire combiner l'un à l'autre. J'ai dit qu'à cette besogne les savants ont perdu leur temps et leurs peines. Or il est arrivé que ce qui dépasse leurs efforts semble n'être qu'un jeu pour la foudre. Pour le démontrer, il nous suffira de faire passer, pendant quelque temps, l'étincelle de la bobine dans ce tube de verre fermé hermétiquement et portant en regard deux fils de platine qu'on a soudés dans ses parois. . . .

Pendant que l'expérience se fait, nous allons, messieurs, faire circuler un tube tout semblable à celui que je viens de décrire et que nous avons préparé avant la séance. Vous pourrez voir dans l'intérieur de ce tube des vapeurs nitreuses, de couleur rougeâtre : elles sont le résultat de la combinaison de l'oxygène et de l'azote de l'air.

La foudre, messieurs, ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire observer, produit, en traversant les couches de l'air, le même phénomène que celui que vous admirez. Le fait a été constaté de la manière la plus consciencieuse par plusieurs savants et, en particulier, par un professeur de Giessen. Il a eu la patience d'analyser 77 échantillons d'eau de pluie, recueillis dans des vases de porcelaine à 77 époques différentes, 17 provenaient de pluies d'orage. Eh ! bien, ces 17 échantillons contenaient tous de l'acide nitrique, tandis que les autres en étaient privés.

L'acide nitrique, vous le savez, est l'élément principal de la poudre à canon. N'est ce pas une chose à la fois curieuse et piquante que de voir cette foudre avec laquelle les hommes s'entredétruisent, préparée, dans les airs, par la foudre du Tout-puissant !

On pourrait croire, d'après les expériences précédentes, que l'action chimique de la foudre consiste à réunir les éléments séparés, à les obliger de se combiner entre eux. Il n'en est pas toujours ainsi. Plus souvent, au contraire, elle détermine la séparation de ceux qui étaient unis et détruit les corps composés qu'elle frappe ; il est assez ordinaire qu'elle mette le feu aux substances combustibles telles que l'éther, l'alcool, la poudre, le gaz d'éclairage, etc.

Voici d'abord un vase rempli d'éther. J'y fais arriver l'étincelle électrique. . . . Une brillante flamme a éclaté soudain.

Je prends maintenant cette lampe et je l'allume par le même procédé. Je remplis ce pistolet d'un mélange détonant composé d'un tiers d'oxygène et de deux tiers d'hydrogène. Aussitôt que l'étincelle de la bobine traversera le mélange, vous entendrez une vive explosion.

Les effets dont vous venez d'être témoins, messieurs, sont utilisés dans les grandes salles de lectures publiques, pour allumer instantanément tous les becs de gaz qui s'y trouvent.

La poudre est plus difficile à enflammer que les gaz et les liquides sur lesquels nous venons d'opérer. Néanmoins la source électrique dont nous disposons est si intense que nous pouvons regarder comme assuré le succès de cette expérience. (*On met le feu à un amas de poudre, et un épais nuage se répand sur la tête des assistants*).

Les effets colorifiques des courants d'induction ont été appliqués avec un succès complet à l'explosion des mines et des torpilles qui défendent l'entrée des ports.

On se sert ordinairement pour cette fin d'une fusée particulière dite de Stateham du nom de son inventeur. M. Stateham a constaté qu'un fil de cuivre étant recouvert de Gutta-percha, au bout de quelques mois il se forme, au contact du métal et de son enveloppe, une couche de sulfure de cuivre qui suffit pour conduire le courant. Si donc en une partie quelconque du circuit on coupe la moitié supérieure de l'enveloppe, puis que, dans l'échancrure ainsi formée on enlève un morceau de fil de cuivre d'un quart de pouce de longueur, un courant intense qui passe dans le fil de cuivre se trouve interrompu en cet endroit, mais il passe par le sulfure qu'il met en ignition. D'où il résulte que si dans la cavité ainsi creusée on met un corps inflammable, comme du coton-poudre ou de la poudre à canon, ce corps prend feu. On peut par ce procédé faire éclater la mine, à des distances très-considérables. Voici, messieurs, une des fusées que je viens de décrire. Une autre fusée tout-à-fait semblable a été disposée au plafond de cette salle, je vais y faire arriver le conduit au moyen de ces deux fils. . . (*Une grande détonation se produit au-dessus des spectateurs.*)

En commençant, j'ai signalé d'autres effets de la foudre : ce sont ceux qu'elle produit sur les animaux et les hommes. Je vous ai avertis que je ne tenais nullement à reproduire les derniers. Quand à ceux qui concernent les animaux, c'est différent ; si vous le désirez, nous pourrions essayer la force de notre foudre en miniature sur un lapin que renferme cette cage.

Ne vous appitoyez pas trop sur le sort de ce lapin, messieurs, et vous surtout mesdames ; c'est un franc vaurien, un scélérat qui, par ses nombreux méfaits, a depuis longtemps mérité la corde. Il doit se trouver bien heureux qu'on lui ait réservé un genre de supplice aussi noble que celui qui va lui faire expier ses crimes. . . .

C'est maintenant que la foudre va tomber sur la tête du coupable. Tambour, donne le signal de l'exécution ! (*)

(*) L'étincelle avait à peine jailli, que le lapin était étendu sans mouvement au fond de sa cage. Aucun organe essentiel n'avait cependant été atteint et la mort n'était qu'apparente. Aujourd'hui l'intéressant rongeur se porte mieux que jamais et il est devenu le favori des hommes de la basse-cour.

L'animal, vous le voyez a été foudroyé ! c'est là une démonstration palpable de la force de cette bobine. Nul doute qu'un homme qui en recevrait la décharge serait, lui aussi, grièvement blessé. C'est pour ne pas nous exposer à un tel danger, que nous prenons tant de précautions en maniant cet appareil. Cela nous force d'être un peu plus long, mais j'espère que vous nous pardonneriez volontiers cette lenteur.

THÉORIE DES AURORES BORÉALES. (*M. Callaghan.*)

MESSIEURS, — Le phénomène des aurores est si fréquent dans cette contrée, qu'il n'est personne ici qui n'en ait été souvent témoin. Il serait donc superflu d'en faire la description.

L'origine de ces météores n'est plus douteuse aujourd'hui : on sait que leur apparition coïncide avec les tempêtes magnétiques. Ils troublent considérablement la marche de l'aiguille aimantée ; ils troublent ou rendent même impossible la transmission des dépêches télégraphiques. Or, tout cela dénote qu'ils doivent être, comme les éclairs, une manifestation de l'électricité atmosphérique.

Mais comment cette électricité peut-elle produire des aurores ? C'est ce que M. de La Rive, célèbre physicien de Genève, a exposé dans une théorie qui a eu le plus grand retentissement.

Sur toute la surface du globe, dit ce savant, mais spécialement entre les tropiques, il s'élève d'énormes quantités de vapeur.

Cette vapeur chargée d'électricité est saisie par les courants qui, comme chacun le sait, soufflent toute l'année de l'équateur vers les pôles dans les hautes régions de l'atmosphère.

Voilà donc une quantité incalculable d'électricité qui va continuellement de l'équateur aux pôles où elle s'accumule. Elle acquiert souvent une tension assez considérable pour pouvoir se combiner avec l'électricité du sol : de là l'aurore boréale ! Ces lueurs qu'elle présente ne sont que des décharges continuelles produites sur une large échelle.

M. de La Rive a imaginé un appareil qui permet de reproduire les aurores avec leurs divers caractères. Cet appareil que vous voyez devant moi se compose d'un globe de verre où l'on peut faire le vide, et d'une tige en fer doux placée dans le globe et recouverte d'une couche isolante très-épaisse dans toute son étendue, sauf à ses deux extrémités. Le tout est monté sur un fort électro-aimant dont j'expliquerai bientôt l'usage.

La tige qui occupe l'intérieur du globe, messieurs, nous représente la terre et ses extrémités en sont les pôles.

Je commence par faire le vide autour de cette terre en miniature, au moyen de notre machine pneumatique. . . . Maintenant que le vide est fait, je mets en communication les extrémités de la tige avec la bobine d'induction. . . . Il ne reste plus qu'à faire l'obscurité dans la salle pour que chacun de vous puisse voir le phénomène des aurores.

Remarquez, messieurs, qu'une nappe de feu enveloppe la tige d'une extrémité à l'autre. Il est visible que la lumière électrique n'a pas la même intensité dans toute son étendue : très-brillante aux deux extrémités, elle ne conserve qu'un faible éclat vers le milieu.

Ainsi en est-il des aurores, dit M. de La Rive ; elles enveloppent la terre toute entière, mais ce n'est qu'aux pôles qu'elles acquièrent un éclat suffisant pour impressionner notre vue, et c'est la raison pour laquelle on n'en voit presque jamais vers les régions équatoriales.

Les aurores, vous le savez, présentent deux autres caractères extrêmement remarquables : elles se déplacent continuellement et prennent une grande variété de teintes.

Leur mouvement qui se fait tantôt de l'est à l'ouest, tantôt en sens contraire, est dû au magnétisme terrestre. Ce qui rend très-probable cette opinion, c'est qu'on peut reproduire le mouvement dont nous parlons en faisant traverser par le courant d'une pile l'électro-aimant qui sert de support à notre appareil. Aussitôt que nous aurons pris les dispositions dont je viens de parler, vous verrez l'aurore circuler autour du tube, comme si une force invisible l'entraînait. . . .

Voulez-vous que nous fassions rebrousser chemin au fluide électrique, que nous lui imprimions une direction contraire ? Ce sera facile. Il n'y a qu'à intervertir le sens du courant au moyen de ce commutateur. . . Tout à l'heure le mouvement se faisait de droite à gauche, maintenant il a lieu de gauche à droite.

Une circonstance doit vous frapper tout particulièrement : vous vous demandez sans doute pourquoi cette nappe de feu qui enveloppait tout à l'heure la tige entière, se présente maintenant sous la forme d'un arc lumineux très-étroit ? Messieurs, c'est encore là une œuvre de l'électro-aimant et ceci nous explique pourquoi l'aurore boréale se ramasse souvent en faisceaux qui paraissent s'élaner avec une rapidité prodigieuse de l'horizon jusqu'au zénith. Ces jets de lumière se forment sous l'influence du magnétisme terrestre.

J'arrive, messieurs, à la couleur des aurores. J'ai fait observer qu'elles possèdent une grande variété de teintes ; on les voit, en effet, passer successivement par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Les rayons sont rouges vers la base, verts au milieu, jaunes dans la partie supérieures et parfois les couleurs se mêlant et se confondant, produisent les effets les plus merveilleux.

L'appareil de M. de La Rive peut servir à reproduire ces effets de coloration, mais il est beaucoup plus commode de se servir de tubes de verre préparés pour la même fin. On les nomme tubes de Geissler, du nom du célèbre artiste allemand qui est parvenu le premier à les construire.

Voici d'abord un tube renfermant de l'hydrogène dont la tension équivaut à peine à un demi millimètre de mercure. J'y introduis le courant

de la bobine au moyen de deux fils de platine soudés à ses extrémités... Vous voyez se produire comme un ruisseau de lumière, et la riche teinte rose que possède cette lumière est due au milieu qu'elle traverse.

Je fais passer le courant dans un second tube contenant aussi de l'hydrogène, mais dont la forme diffère de celle du précédent... Vous pouvez voir que la lumière n'est pas la même sur tout le parcours de l'étincelle. Rose dans les parties renflées, elle est violacée et comme divisée en couches superposées dans les parties rétrécies. Ce phénomène de stratification est un des plus curieux et des plus difficiles à expliquer de la physique.

Un troisième tube va nous offrir un effet que nous ont montré les précédents, mais avec un éclat moins considérable... Du côté où pénètre le pôle positif de la bobine, la lumière est beaucoup plus vive qu'à l'autre extrémité et y présente aussi une couleur très-différente. Ce fait que le fluide positif agit autrement que le fluide négatif, les changements d'éclat et de teinte des décharges électriques suivant qu'elles traversent des milieux plus ou moins raréfiés, plus ou moins homogènes, peuvent évidemment donner la raison des couleurs variées des aurores. On pourrait encore invoquer, pour expliquer ces couleurs, des effets de fluorescence dont ce 4^{ème} tube va nous donner un exemple... Cette fois, messieurs, nous voyons diversité de couleurs dans des boules de même diamètre et tout-à-fait semblables en apparence : dans les unes la lumière est rouge, dans les autres elle présente la couleur si aimée des fils de la verte Erin. D'où vient cette différence ? de la substance gazeuse que renferme le tube ? nullement, car les boules communiquent entre elles et sont nécessairement remplies du même gaz. Ici, messieurs, la substance même du verre entre en action. Certaines boules sont faites de matières sur lesquelles l'électricité n'a qu'une influence très-faible, si elle n'est pas nulle. Les autres, au contraire renferment de l'urane ; or, l'urane, vous le savez, est fluorescent, c'est-à-dire que sous l'influence de l'électricité il devient lumineux ou comme phosphorescent et c'est lui qui nous donne la couleur verte.

On peut produire des effets plus frappants de ce beau phénomène en disposant autour du parcours de l'étincelle un corps très-fluorescent tel que la sulfure de carbone, l'huile de pétrole, etc. J'ai ici un tube disposé de cette façon. Je vais y introduire le courant et vous apercevrez alors une superbe lumière bleue.

La bobine, messieurs, est assez puissante pour illuminer à la fois tous les tubes que je viens de passer en revue. Je vais donc les relier les uns aux autres, afin que vous puissiez jouir de l'ensemble de tous les effets produits.

Je termine par une expérience très-brillante, connue sous le nom de cascade de Gassiot. C'est encore un effet de fluorescence qui rappelle très-bien les aurores boréales.

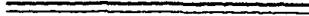
Nous nous servirons pour cela d'un vase en verre d'urane que nous allons placer sous ce récipient où nous ferons ensuite le vide... Il ne reste plus qu'à faire passer le courant en reliant la bobine d'un côté à la tige du récipient, de l'autre à la machine pneumatique, et une magnifique cascade de feu aux vives couleurs, s'échappera des contours du vase d'urane.

Notre tâche, messieurs, est maintenant terminée. Nous vous sommes très-reconnaissants de l'intérêt que vous nous avez témoigné durant cette séance de physique.

Dans quelques instants vous entendrez un hymne patriotique dont l'illustre auteur est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le nommer. Nous avons voulu que l'électricité se chargeât de reproduire en traits de feu quelques-unes de ces paroles qui respirent à un si haut degré l'amour de la patrie. (*A ce moment apparaît, en lettres étincelantes, la devise :*

O Canada, mon pays, mes amours !)

En l'honneur du Canada et de l'auteur dont vous admirez la devise, messieurs, nous allons faire jouer toute l'artillerie électrique du Collège. (*L'étincelle traverse une série de canons de Volta disposés autour de la salle et une immense détonation se fait entendre.*)



ALLOCUTION ET BULLE APOSTOLIQUES.

AUTRICHE—CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Nous publions ici l'allocution du Souverain-Pontife sur les affaires religieuses de l'Autriche, adressée aux cardinaux dans le consistoire secret du 22 juin, et la bulle d'indiction du concile général, proclamée à Rome le 29 du même mois, le jour de la fête des bienheureux Apôtres Pierre et Paul. Ces deux documents sont d'une importance que tout le monde comprend aisément.

L'allocution trace une ligne de conduite aux rois et aux gouvernants, en leur rappelant quels sont les principes politiques que l'Eglise abhorre et rejette, et en condamnant les lois des chambres autrichiennes sur le mariage civil et sur l'enseignement. Elle condamne toutes les lois semblables dans les autres Etats, les principes modernes d'où elles sont sorties, et avertit le clergé et les fidèles catholiques de s'élever contre toutes mesures de ce genre qui pourraient être tentées dans les autres pays ; les lois de Dieu sont au-dessus des lois des hommes et des empires, et il n'y a d'exception pour aucun lieu, pour aucun peuple de la terre.

Le second document est la bulle d'indiction du Concile œcuménique qui doit s'ouvrir le 8 décembre 1869, dans la basilique du Vatican, à Rome.

Jamais, dans le cours des siècles, temps ne fut peut-être plus opportun à la convocation d'un Concile général que l'époque actuelle. Depuis le Concile de Trente, tout a changé dans le monde entier. De nouvelles puissances, hostiles à l'Eglise, et cependant désireuses de conserver quelque relation avec le Souverain de Rome, ont surgi en Europe et en Amérique. Les vieilles monarchies catholiques ont disparues, les gouvernements modernes ont adopté une nouvelle politique révolutionnaire et presque toujours anti-catholique, et ont créé une situation très-embarrassante à l'Eglise dans leurs Etats. La science, de son côté, a fait depuis trois quarts de siècle d'immenses progrès dans toutes ses branches, et loin de protéger et défendre l'Eglise, elle ne s'est servi de ses lumières que pour lui déclarer une guerre plus active et plus hypocrite. La foi des peuples en a été ébranlée et les mœurs se sont ressenties de la perversion de l'esprit. Un remède général est nécessaire à ce mal universel, et le souverain pasteur des peuples, sachant que l'Eglise possède le secret de la félicité éternelle et du bonheur temporel des nations, convoque tous les sages et les saints de la terre, à réunir leur science et leur prudence pour travailler à guérir les maux de la société qui s'affaisse. Gloire à l'Eglise et gloire au saint Pontife qui, fidèle aux traditions des successeurs de Pierre, veille avec une vigilance constante au salut des peuples et leur tend dans leur détresse

une main secourable et puissante. Puissent les peuples ouvrir les yeux à la lumière, et rentrer dans la voie des saines doctrines et des vertus qui ont brillé dans les temps de foi.

Le Souverain Pontife a rompu avec les usages de ces mêmes temps. Les puissances catholiques qui envoyèrent leurs ambassadeurs au Concile de Trente n'ont pas été invitées à envoyer leurs représentants au futur Concile. C'est un signe des temps où nous vivons. L'Eglise ne rejette pas l'appui des puissances, mais les gouvernements l'ont exclue de leur politique, ils ne lui ont pas fait meilleure part qu'à l'hérésie et au schisme, ils ne prêtent pas plus de protection à la vérité qu'à l'erreur; pourquoi dans un Concile, l'Eglise désormais implorerait-elle le secours de leur autorité; ils lui ont fait un crime d'avoir sollicité autrefois la force du bras de Charlemagne et de Saint Louis, l'Eglise ne leur donnera pas matière à un nouveau reproche, elle les laisse à leur indifférence. S'ils sont privés de lumières, manquant de sagesse divine, et pris de vertige sur le bord de l'abîme, c'est à eux seuls qu'ils devront s'en imputer la faute.

I

ALLOCATION

PRONONCÉE PAR NOTRE SAINT PERE LE PAPE PIE IX,

DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 22 JUIN, 1868.

Vénérables Frères,

Jamais nous n'aurions pensé, qu'après le concordat passé, il y a près de treize ans, entre nous et l'empereur d'Autriche et roi apostolique, à la grande joie de tous les gens de bien, nous serions contraints de déplorer aujourd'hui les graves calamités qui, par suite des desseins d'hommes ennemis, tourmentent et déchirent l'Eglise catholique dans l'empire d'Autriche.

En effet, les ennemis de notre divine religion n'ont cessé de faire tous leurs efforts pour détruire cette convention et apporter les plus graves dommages à l'Eglise, à nous et à ce Siège apostolique.

Le 21e jour de décembre passé, une loi odieuse a été portée par le gouvernement Autrichien, comme loi constitutionnelle, laquelle doit être appliquée et avoir une pleine vigueur dans toutes les provinces de l'empire, où domine uniquement la religion catholique.

Par cette loi est établie toute liberté d'opinion : la liberté de la presse, la liberté de la foi, de la conscience et de toute doctrine ; et aux citoyens

de toute sorte de culte est attribuée la faculté de fonder des instituts d'éducation et d'enseignement ; toutes sociétés religieuses de tout genre sont mises sur un pied d'égalité et sont reconnues par l'Etat. Dès que ces douloureuses nouvelles nous sont parvenues, nous aurions voulu aussitôt élever notre voix, mais usant de longanimité, nous avons d'abord cru devoir garder le silence, soutenu principalement par l'espérance que le gouvernement d'Autriche, prêtant une oreille docile aux justes réclamations de nos vénérables frères les évêques d'Autriche, reviendrait à des pensées plus saines et à de meilleurs desseins ; mais vaines ont été nos espérances.

En effet, le même gouvernement, le vingt-cinquième jour de mai de cette année, a publié une autre loi qui oblige tous les peuples, même catholiques, de l'empire, et prononce que les enfants nés de mariages mixtes doivent suivre la religion du père, s'ils sont du sexe masculin et la religion de la mère, s'ils sont du sexe féminin ; tous ceux qui sont âgés de moins de sept ans doivent suivre l'erreur des parents en dehors de la vraie foi.

En outre, en vertu de la même loi, est pleinement détruite la force des engagements qu'avec raison et bon droit l'Eglise catholique exige et prescrit avant que les mariages mixtes soient contractés, et ainsi l'apostasie, soit de la religion catholique, soit de la religion chrétienne, est érigée en droit civil ; toute l'autorité de l'Eglise sur les saints cimetières est pleinement supprimée, et les catholiques sont contraints d'inhumér dans leurs propres cimetières les corps des hérétiques, quand ceux-ci n'en ont pas qui leur soient particuliers.

De plus, le même gouvernement, le même jour, 25 du mois de mai, n'a pas craint de promulguer une loi sur le mariage, par laquelle il a aboli pleinement les lois publiées conformément à notre Concordat, et a remis dans son ancienne rigueur les lois antérieures d'Autriche, si violemment contraires aux lois de l'Eglise, et même a admis, a confirmé ce mariage si condamnable qu'on appelle mariage civil, lorsque l'autorité d'un culte quelconque refuse la célébration du mariage pour une cause non reconnue valide et légale par l'autorité civile.

Par cette loi, le même gouvernement a pleinement supprimé toute autorité et juridiction de l'Eglise concernant les causes matrimoniales et tous les tribunaux compétents. Il a promulgué aussi une loi sur les écoles par laquelle est abolie toute action de l'Eglise, qui prononce que la direction souveraine des études, l'inspection et la surveillance des écoles appartiennent à l'Etat, et décide que l'enseignement religieux dans les écoles du peuple doit être dirigé par l'autorité de chaque culte, de telle sorte que les diverses associations de chaque religion puissent ouvrir des écoles particulières pour la jeunesse qui suit sa confession et que les écoles de cette sorte soient soumises à l'inspection suprême de l'Etat, que les livres d'enseignement soient approuvés par l'autorité civile, à l'exception seulement de ceux qui doivent servir à l'enseignement religieux, lesquels doivent être approuvés par l'autorité de chaque culte.

Vous voyez assurément, vénérables Frères, avec quelle énergie doivent être réprochées et condamnées de si abominables lois portées par le gouvernement d'Autriche, lesquelles sont ouvertement contraires à la doctrine de l'Eglise catholique, à ses droits vénérables, à son autorité et à sa divine constitution, à notre puissance et à celle de ce Siège apostolique, ainsi qu'à notre Concordat et même au droit naturel. Nous donc, mus par notre sollicitude pour toutes les Eglises, et en vertu des droits qui nous ont été remis par Notre-Seigneur lui-même, nous élevons notre voix dans votre très-illustre assemblée et déclarons par notre autorité apostolique les lois désignées et tout ce qui, dans ces lois et autres choses concernant le droit de l'Eglise, a été décidé, fait, et de quelque façon que ce soit entrepris par le gouvernement d'Autriche ou par ses agents subordonnés, réproché et condamné, et déclarons que ces décrets avec toutes leurs conséquences, en vertu de notre même autorité, sont nuls, ont été et seront de nulle valeur.

Et quant aux auteurs de ces actes, à ceux qui particulièrement se glorifient d'être catholiques et qui n'ont pas craint, ou de proposer, ou de préparer, ou d'approuver, ou d'exécuter ces lois et ces actes, nous les supplions et conjurons de se souvenir des censures et des peines spirituelles que les constitutions apostoliques et les décrets des conciles œcuméniques prononcent *ipso facto* contre les violateurs des droits de l'Eglise.

Et cependant nous nous félicitons grandement dans le Seigneur, et nous rendons un juste tribut de louanges à nos vénérables Frères les évêques de l'empire d'Autriche, qui, avec une énergie épiscopale, n'ont cessé, par la parole et par les écrits, de défendre sans crainte la cause de l'Eglise et de notre Concordat et d'avertir leurs troupeaux de leurs devoirs. Et nous souhaitons vivement que leurs vénérables Frères les archevêques et évêques de Hongrie, imitant les bons exemples de leurs collègues, veillent avec le même zèle et la même énergie à appliquer leurs efforts à défendre les droits de l'Eglise et la même convention.

Et cependant, au milieu des calamités qui désolent l'Eglise dans ses temps de deuil, ne cessons pas, vénérables Frères, de supplier Dieu dans l'humilité de notre cœur, avec un zèle toujours plus ardent, afin que par sa Toute-Puissance il daigne dissiper tous les mauvais desseins de ses ennemis et des ennemis de sa sainte Eglise, réprimer leurs efforts impies, briser leurs attaques et les ramener par sa miséricorde dans les voies de la justice et du salut,

Traduction de l'Union.

LETTRE APOSTOLIQUE

DE NOTRE TRÈS-SAINTE SEIGNEUR PIE IX,

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

INDIQUANT LE CONCILE ŒCUMENIQUE QUI SE TIENDRA À ROME, ET QUI COMMENCERA LE JOUR DE L'IMMACULEE CONCEPTION DE LA VIERGE, MÈRE DE DIEU, EN L'AN DE GRACE 1869.

PIE, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, en souvenir perpétuel du fait.

Le Fils unique du Père Éternel, à cause de la charité extrême qu'il nous a portée, et pour arracher dans la plénitude des temps tout le genre humain au joug du péché, à la captivité du démon et aux ténèbres de l'erreur sous lesquels, depuis longtemps, il était malheureusement accablé par la faute de notre premier père, est descendu de son trône céleste, et sans sortir de la gloire paternelle, il s'est revêtu d'un corps mortel dans le sein de l'Immaculée et Très-Sainte Vierge Marie ; il a manifesté aux hommes la règle de la vie qu'il apportait du ciel ; il l'a confirmée par tant d'œuvres admirables et il s'est livré lui-même pour nous comme offrande et victime d'agréable odeur devant Dieu. Mais après avoir vaincu la mort, et avant de monter triomphant au ciel pour s'asseoir à la droite du Père, il envoya ses apôtres dans le monde entier pour prêcher l'Évangile à toute créature, et il lui donna le pouvoir de gouverner l'Église achetée et fondée par son sang, cette Église qui est la colonne et le soutien de la vérité, et qui, enrichie des trésors célestes, montre à tous les peuples le chemin assuré du salut et la lumière de la doctrine véritable, et qui vogue comme un navire sur la mer de ce siècle pour conserver intacts tous ceux qu'il recueille au milieu du monde qui périclète. (S. Max. Serm. 89.) Mais afin que le gouvernement de cette même Église marchât toujours dans une même foi, une même doctrine, une même charité et une même communion, il a promis, d'une part, qu'il serait lui-même perpétuellement avec l'Église jusqu'à la consommation des siècles, et, de l'autre, il a choisi Pierre seul entre tous ; il l'a établi Prince des Apôtres, son Vicaire ici-bas, chef, fondement et centre de l'Église, afin que, tant par le degré de dignité et d'honneur qu'il occupe, que par la plénitude de son autorité, de son pouvoir et de sa juridiction suprême, il fit paître les agneaux et les brebis, confirmât ses frères, gouvernât l'Église universelle et fût le portier du ciel et l'arbitre de ce qui doit être lié et délié, les dispositions de ses jugements devant subsister dans le ciel même. (St. Léon.

Serm 2.) Et comme l'unité et l'intégrité de l'Eglise et son gouvernement établi par N. S. Jésus-Christ doivent demeurer établis à perpétuité, pour ce motif, le pouvoir, la juridiction et la primauté suprême de Pierre sur son Eglise subsistent identiquement les mêmes dans toute leur plénitude et leur force chez les Pontifes romains, successeurs de Pierre, qui siègent dans cette même chaire romaine de Pierre.

C'est pourquoi les Pontifes romains, exerçant le pouvoir et la fonction de faire paître tout le troupeau du Seigneur, lesquels leur ont été confiés divinement par Notre-Seigneur lui-même dans la personne de Saint Pierre, n'ont jamais cessé de supporter tous les travaux et de prendre toutes les résolutions nécessaires pour que de l'Orient à l'Occident tous les peuples, les races et les nations connussent la doctrine évangélique et, marchant dans les voies de la vérité et de la justice, obtinssent la vie éternelle. Tout le monde sait avec quelle sollicitude infatigable les Pontifes romains se sont appliqués à conserver le dépôt de la foi, la discipline du clergé, sa sainte et docte institution, la sainteté et la dignité du mariage, à faire progresser chaque jour l'éducation chrétienne de la jeunesse des deux sexes, à développer la religion et la piété des peuples, l'honnêteté de leurs mœurs, à défendre la justice et à veiller à la tranquillité, à l'ordre, à la prospérité et aux intérêts de la société civile elle-même.

Les mêmes Pontifes n'ont pas négligé non plus, toutes les fois qu'ils l'ont jugé opportun, surtout aux époques des plus graves perturbations et des calamités de notre très-sainte religion et de la société civile, de convoquer des Conciles généraux, afin qu'avec les évêques de tout le monde catholique que l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, réunissant les avis et rassemblant les forces, ils réglassent avec prudence et sagesse tout ce qui pouvait contribuer surtout notamment à définir les dogmes de la foi, à détruire les erreurs prédominantes, à défendre, éclairer et développer la doctrine catholique, à protéger et à réparer la discipline ecclésiastique et à corriger les mœurs corrompues des peuples.

Or tout le monde a vu et constaté avec quelle horrible tempête l'Eglise est en ce moment bouleversée, et de combien de maux et de quels maux la société elle-même est affligée. En effet, les ennemis les plus acharnés de Dieu et des hommes attaquent et foulent aux pieds l'Eglise catholique, sa doctrine salutaire et son pouvoir vénérable, et la suprême autorité de ce Siège Apostolique ; ils méprisent toutes les choses sacrées et pillent les biens ecclésiastiques, les évêques, les hommes les plus recommandables voués au saint ministère, et les personnes qui se distinguent par leurs sentiments catholiques sont persécutées de toutes manières ; les familles religieuses sont supprimées, les livres impies de tout genre, des journaux pestilentiels, une foule de sectes des plus pernicieuses, se répandent de toutes parts ; on enlève presque partout au clergé l'éducation de la malheureuse jeunesse, et, ce qui est pire, en beaucoup de lieux, on la confie

à des maîtres d'erreur et d'iniquité. De là, à Notre très grande douleur et à la douleur de tous les gens de bien, à la perte des âmes ; malheur qu'on ne saurait jamais assez déplorer ; l'impiété, la corruption des mœurs, une licence effrénée, la contagion des opinions mauvaises de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont tellement propagées, que non-seulement notre très-sainte religion, mais encore la société humaine sont bouleversées et tourmentées d'une manière déplorable.

Sous le poids de tous ces malheurs, dont notre cœur est accablé, le souverain ministère pastoral qui nous est confié par Dieu, exige que nous appliquions de plus en plus toutes nos forces à réparer les ruines de l'Eglise, à prendre soin du salut de tout le troupeau du Seigneur, à réprimer les attaques et les efforts funestes de ceux qui tâchent de renverser de fond en comble l'Eglise elle-même, si cela était possible, et aussi la société civile. Quant à nous, Dieu aidant, dès le début même de notre souverain pontificat, nous n'avons jamais cessé, à raison des devoirs les plus graves de notre charge, d'élever la voix dans plusieurs allocutions consistoriales et lettres apostoliques, de défendre constamment de toutes nos forces la cause de Dieu et de sa sainte Eglise, qui nous a été confiée par Notre Seigneur Jésus-Christ, de soutenir les droits de ce siège apostolique de la justice et de la vérité, de dévoiler les embûches des hommes hostiles, de condamner les erreurs et les fausses doctrines, d'interdire les sectes impies et de veiller avec sollicitude au salut de tout le troupeau du Seigneur.

Or, suivant les traces illustres de nos prédécesseurs, nous avons jugé opportun, pour ces motifs, de réunir en Concile général, comme nous le désirons depuis longtemps, tous nos vénérables frères, les évêques de tout le monde catholique, appelés à partager notre sollicitude. Ces vénérables frères, enflammés d'un amour extrême pour l'Eglise catholique, remarquables par leur piété et leur respect éminents envers Nous et envers ce siège apostolique, inquiets du salut des âmes, illustres par leur sagesse, leur science et leur doctrine, et déplorant avec nous l'état si triste des choses sacrées et publiques, n'ont rien de plus à cœur que de conférer avec nous, de nous communiquer leurs avis et d'apporter à tant de calamités les remèdes salutaires.

C'est pourquoi dans ce concile œcuménique, on examinera avec le plus grand soin toutes ces choses et prendra surtout les mesures qui, dans ces temps si difficiles, intéressent la plus grand gloire de Dieu, l'intégrité de la foi et la discipline du clergé tant régulier que séculier, ainsi que son instruction solide et salutaire ; l'observance des lois ecclésiastiques, la correction des mœurs et l'éducation chrétienne de la jeunesse ; ainsi que la paix et la concorde générales. Il faut aussi nous appliquer avec le plus grand zèle, à éloigner, avec l'aide de Dieu, tout mal de l'Eglise et de la

société civile ; à ramener dans le droit chemin de la vérité, de la justice et du salut, les malheureux égarés ; à repousser les vices et les erreurs, de manière que notre auguste religion et sa doctrine salutaire prennent une vigueur nouvelle dans le monde entier, se propagent et étendent tous les jours de plus en plus leur domination ; de telle sorte que la piété, l'intégrité des mœurs, la probité, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes fleurissent et se fortifient pour le plus grand bien de la société humaine. Personne, en effet, ne saura jamais nier que la puissance de l'Eglise catholique et de sa doctrine, non-seulement n'ait pour but le salut éternel des hommes, mais encore qu'elle ne contribue au bien temporel des peuples, à leur véritable prospérité, au bon ordre et à la tranquillité qui doivent régner dans leur sein, de même qu'au progrès et à la perfection des sciences humaines, en même temps qu'elles révèlent d'une manière évidente et qu'elles démontrent constamment jusqu'à l'évidence, au moyen de faits éclatants, les annales des histoires sacrée et profane. Et ainsi que Jésus-Christ Notre Seigneur nous renouvelle, nous ranime et nous console d'une manière merveilleuse, par ces paroles : “ Là où deux ou trois personnes se trouvent rassemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles.— “ (Saint Math., c. XVIII, V. 20.) ” Par cela même, nous ne pouvons douter que lui-même ne daigne nous assister dans ce concile, par l'abondance de sa grâce divine, afin que nous puissions prendre toutes les décisions intéressantes à quelque titre que ce soit la plus grande gloire de son Eglise. Donc, après avoir répandu nuit et jour, dans toute l'humilité de notre cœur, les prières les plus ferventes aux pieds de Dieu, le Père des lumières, nous avons pensé qu'il était absolument nécessaire de rassembler ce concile.

C'est pourquoi, nous fondant et nous appuyant sur l'autorité de Dieu lui-même, le Père tout-puissant, le Fils et le Saint-Esprit, de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, autorité que nous exerçons nous-mêmes sur la terre ; après avoir pris le conseil et recueilli l'assentiment de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise Romaine, nous indiquons, nous annonçons, nous convoquons et nous déterminons par les présentes lettres la tenue d'un sacré concile œcuménique et général dans notre sainte ville de Rome, et dans la basilique du Vatican ; et que ce concile sera ouvert le huitième jour de décembre, jour de la fête de la Conception de l'immaculée Vierge Marie, mère de Dieu, pour ensuite être continué et mené à fin avec l'aide du Seigneur, pour sa gloire et le salut de tout le peuple chrétien.

En conséquence, nous voulons et nous ordonnons que de toutes les contrées de la terre, nos vénérables frères les patriarches, archevêques et évêques, ainsi que nos chers fils les abbés et toutes les autres personnes qui ont, par droit ou par privilège, la faculté de siéger dans les conciles généraux et d'y exprimer leurs opinions, viennent à ce concile œcuménique

par nous convoqué. Nous les requérons, les exhortons et les avertissons afin qu'ils se présentent et assistent en personne à ce concile sacré, et en même temps nous le leur enjoignons et leur en donnons l'ordre formel, selon les termes du serment qu'ils nous ont prêté à nous et au Saint-Siège, et en vertu de la sainte obéissance et sous les peines de droit et d'usage décrétées et appliquées à l'égard de quiconque ne se rend pas à la convocation, à moins qu'on ne soit retenu par quelque empêchement légitime, ce que l'on devrait faire constater devant le synode par un fondé de procuration régulière.

Nous avons la ferme espérance que Dieu, dans la main duquel sont tous les cœurs, se montrant propice à nos vœux, fera en sorte, par son ineffable miséricorde et par sa grâce, que tous les chefs suprêmes de tous les peuples, et en particulier les souverains catholiques, apprécient tous les jours d'avantage les grands bienfaits qui émanent de l'Eglise catholique en faveur de la société humaine, et reconnaissant que cette Eglise est le plus solide fondement des empires et des royaumes, non-seulement n'empêcheront pas nos vénérables frères les évêques et toutes les autres personnes ecclésiastiques ci-dessus désignées de se rendre à ce concile, mais encore qu'ils les favoriseront, les aideront et les assisteront avec un grand zèle, ainsi qu'il convient à des princes catholiques, et leur donneront leur concours en tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et à l'utilité du concile.

Et afin que nos présentes lettres et le contenu d'icelles parviennent à la connaissance de tous ceux à qui il appartient, et que personne ne puisse prétexter d'ignorance, en raison surtout de ce que les voies ne sont pas toujours faciles pour les faire parvenir à ceux de nos frères à qui elle devraient être notifiées personnellement, nous voulons et nous ordonnons que les dites lettres soient lues publiquement et à haute voix par les huisiers de notre cour apostolique ou par des notaires publics, dans les basiliques patriarcales de Latran, du Vatican, et dans la basilique Libérienne, à l'heure où la multitude des fidèles se trouve assemblée pour entendre la parole divine. Après cette lecture, nos lettres seront affichées au portail des dites églises, aux portes de la chancellerie apostolique et aux autres lieux ordinaires, au Champ-de-Flore, où elles demeureront exposées pendant un certain temps, afin que tout le monde puisse les lire et en prendre connaissance, et lorsqu'on les enlèvera des premiers endroits désignés, nous voulons qu'il en reste, néanmoins, des exemplaires affichés sur ces divers points. Nous voulons que par la lecture, la publication et l'affichage de nos lettres, tous ceux et quiconque sont compris dans nos lettres soient considérés comme obligés et astreints, après un délai de deux mois à partir du moment de la publication et de l'affichage des dites lettres, aussi bien que si les dites lettres leur avaient été notifiées personnellement et avaient été lues en leur présence. Nous voulons et nous ordonnons également que

l'on considère comme titre authentique et indubitable tout extrait de ces mêmes lettres écrit de la main d'un notaire public ou signé par lui et revêtu du sceau d'un dignitaire ecclésiastique. Qu'il ne soit donc permis à aucune personne d'enfreindre nos présentes lettres d'indiction, d'annonce et de convocation, de statut, décret, mandat, précepte et injonction solennelle, ou de s'y opposer par une audace téméraire. Si quelqu'un osait y contrevenir, qu'il sache qu'il encourt par là même l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1868, 3e des calendes de juillet (29 juin) et 23e de notre pontificat.

† MOI PIE,
Évêque de l'Église Catholique.

(Place du Sceau.)

[Suivent les signatures des éminents Cardinaux présents en Cour Apostolique.]

M. CARDINAL MATTEI, *Prodataire*.

N. CARDINAL PARACCIANI CLARELLI.

VOICI LE TEXTE LATIN DE LA LETTRE APOSTOLIQUE DE NOTRE St. PERE PIE IX.
SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PII DIVINA PROVIDENTIA.
PAPÆ IX,

QUIBUS INDICITUR ŒCUMENICUM CONCILIUM ROMÆ HABENDUM, ET DIE IMMACULATÆ CONCEPTIONIS DEIPARÆ VIRGINIS SACRO AN. DCCCCLXIX
INCIPIENDUM.

Pius Episcopus, servus servorum Dei ad futuram rei memoriam.

Æterni Patris Unigenitus Filius propter nimiam, qua nos dilexit, caritatem, ut universum humanum genus a peccati jugo, ac dæmonis captivitate, et errorum tenebris, quibus primi parentis culpa jamdiu miserere premebatur, in plenitudine temporum vindicaret, de cœlesti sede descendens, et a paterna gloria non recedens, mortalibus ex Immaculata Sanctissimaque Virgine Maria indutus exuviis doctrinam, ac vivendi disciplinam e cœlo delatam manifestavit, eandemque tot admirandis operibus testatam fecit, ac semetipsum tradidit pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis. Antequam vero, devicta morte, triumphans in cœlum consessurus ad dexteram Patris conscenderet, misit Apostolos in mundum universum, ut prædicarent Evangelium omni creaturæ, eisque potestatem dedit regendi Ecclesiam suo sanguine acquisitam, et constitutam, quæ est *columna et firmamentum veritatis*, ac cœlestibus ditata thesauris tutum salutis iter, ac veræ doctrinæ lucem omnibus populis ostendit, et instar *navis in altum sæculi hujus ita natat, ut, pereunte mundo, omnes quos suscipit, servet illæsos* (*). Ut autem ejusdem Ecclesiæ regimen recte semper, atque ex ordine procederet, et omnis christianus populus in una semper fide, doctrina, caritate, et communione persisteret, tum semetipsum perpetuo affuturum usque ad consummationem sæculi promisit, tum etiam ex omnibus unum elegit Petrum, quem Apostolorum Principem, suumque hic in terris Vicarium, Ecclesiæque caput, fundamentum ac centrum constituit, ut cum ordinis et honoris gradu, tum præcipuæ, plenissimæque auctoritatis, potestatis, ac jurisdictionis amplitudine pasceret agnos, et oves, confirmaret fratres, universamque regeret Ecclesiam, et esset *cœli janitor, ac ligandorum solvendorumque arbiter, mansura etiam in cœlis judiciorum suorum definitione* (†). Et quoniam Ecclesiæ unitas, et integritas, ejusque regimen ab eodem Christo institutum perpetuo stabile permanere debet, idcirco in Romanis Pontificibus Petri successoribus, qui in hac eadem Romana Petri Cathedra sunt collocati ipsissima suprema Petri in omnem Ecclesiam potestas, jurisdictio, Primatus plenissime perseverat, ac viget.

(*) S. Max. Serm. 89.

(†) S. Leo. Serm. II.

Itaque Romani Pontifices omnem Dominicum gregem pascendi potestate et cura ab ipso Christo Domini in persona Beati Petri divinitus sibi commissa utentes, numquam intermiserunt omnes perferre labores, omnia suscipere consilia, ut a solis ortu usque ad occasum omnes populi, gentes, nationes evangelicam doctrinam agnoscerent, et in veritatis, ac justitiæ viis ambulantes vitam assequerentur æternam. Omnes autem norunt quibus indefessis curis iidem Romani Pontifices fidei depositum, Cleri disciplinam, ejusque sanctam, doctamque institutionem, ac matrimonii sanctitatem dignitatemque tutari, et christianam utriusque sèxus juventutis educationem quotidie magis promovere, et populorum religionem, pietatem, morumque honestatem fovere, ac justitiam defendere, et ipsius civilis societatis tranquillitati, ordini, prosperitati, rationibus consulere studuerint.

Neque omiserunt ipsi Pontifices, ubi opportunum existimarunt, in gravissimis præsertim temporum perturbationibus, ac sanctissimæ nostræ religionis, civilisque societatis calamitatibus generalia convocare Concilia, ut cum totius catholici orbis Episcopis, quos *Spiritus Sanctus posuit regere Ecclesiam Dei*, collatis consiliis, conjunctisque viribus ea omnia provide, sapienterque constituerent, quæ ad fidei potissimum dogmata definienda, ad grassantes errores profligandos, ad catholicam propugnandam, illustrandam et evolvendam doctrinam, ad ecclesiasticam tuendam ac reparandam disciplinam, ad corruptos populorum mores corrigendos possent conducere.

Jam vero omnibus compertum, exploratumque est quo horribili tempestate nunc jactetur Ecclesia, et quibus quantisque malis civilis ipsa affligatur societas. Etenim ab acerrimis Dei hominumque hostibus catholica Ecclesia, ejusque salutaris doctrina, et veneranda potestas, ac suprema hujus Apostolicæ Sedis auctoritas oppugnata, proculcata, et sacra omnia despecta, et ecclesiastica bona direpta, ac Sacrorum Antistites, et spectatissimi viri divino ministerio addicti, hominesque catholicis sensibus præstantes modis omnibus divexati, et Religiosæ Familiæ extinctæ, et impii omnis generis libri, ac pestiferæ ephemerides, et multiformes perniciosissimæ sectæ undique diffusæ, et miseræ juventutis institutio ubique fere a Clero amota, et quod pejus est, non paucis in locis iniquitatis, et erroris magistris commissa. Hinc cum summo Nostro, et bonorum omnium mærore, et nunquam satis deplorando animarum damno ubique adeo propagata est impietas, morumque corruptio, et effrenata licentia, ac pravaram cujusque generis opinionum, omniumque vitiorum et scelerum contagio, divinarum, humanarumque legum violatio, ut non solum sanctissima nostra religio, verum etiam humana societas miserandum in modum perturbetur, ac divexetur.

In tanta igitur calamitatum, quibus, cor Nostrum obruitur, mole supremum Pastorale ministerium Nobis divinitus commissum exigit, ut omnes Nostras magis magisque exeramus vires ad Ecclesiæ reparandas ruinas, ad

universi Dominici gregis salutem curandam, ad exitiales eorum impetus conatusque reprimendos qui ipsam Ecclesiam, si fieri unquam posset, et civilem societatem funditus evertere conituntur. Nos quidem, Deo auxiliante, vel ab ipso supremi Nostri Pontificatus exordio nunquam pro gravissimi Nostri officii debito destitimus pluribus Nostri Consistorialibus Allocutionibus, et Apostolicis Litteris Nostram attollere vocem, ac Dei ejusque sanctæ Ecclesiæ causam Nobis a Christo Domino concreditam omni studio constanter defendere, atque hujus Apostolicæ Sedis, et justitiæ, veritatisque jura propugnare, et inimicorum hominum insidias detegere, errores, falsasque doctrinas damnare, et impietatis sectas proscribere ac universi Dominici gregis saluti advigilare et consulere.

Verum illustribus Prædecessorum Nostrorum vertigiis inhærentes opportunum propterea esse existimavimus, in Generale Concilium, quod jamdiu Nostris erat in votis, cogere omnes Venerabiles Fratres totius catholici orbis Sacrorum Antistites, qui in sollicitudinis Nostræ partem vocati sunt. Qui quidem Venerabiles Fratres singulari in catholicam Ecclesiam amore incensi, eximiaque erga Nos, et Apostolicam hanc Sedem pietate et observantia spectati, ac de animarum salute anxii, et sapientia, doctrina, eruditione præstantes, et una Nobiscum tristissimam rei cum sacræ tum publicæ conditionem maxime dolentes nihil antiquius habent, quam sua Nobiscum communicare, et conferre consilia, ac salutaria tot calamitatibus adhibere remedia. In Œcumenico enim hoc Concilio, ea omnia accuratissime examine sunt perpendenda, ac statuenda, quæ hisce præsertim asperrimis temporibus majorem Dei gloriam, et fidei integritatem, divinique cultus decorem, sempiternamque hominum salutem, et utriusque Cleri disciplinam, ejusque salutarem, solidamque culturam, atque ecclesiasticarum legum observantiam, morumque emendationem, et christianam juventutis institutionem, et communem omnium pacem et concordiam in primis rescipiunt. Atque etiam intentissimo studio curandum est, ut Deo bene juvante, omnia ab Ecclesia, et civili societate amoveantur mala, ut miseri errantes ad rectum veritatis justitiæ, salutisque tramitem reducantur, ut vitiis, erroribusque eliminatis, augusta nostra religio ejusque salutifera doctrina ubique terrarum reviviscat, et quotidie magis propagetur, et dominetur, atque ita pietas, honestas, probitas, justitia, caritas omnesque christianæ virtutes cum maxima humanæ societatis utilitate vigeant et efflorescant. Nemo enim inficiari unquam poterit, catholicæ Ecclesiæ, ejusque doctrinæ vim non solum æternam hominum salutem spectare, verum etiam prodesse temporali populorum bono, eorumque veræ prosperitati ordinem, ac tranquillitati, et humanarum quoque scientiarum progressui ac soliditati, veluti sacræ ac profanæ historiæ annales splendidissimis tactis clare aperteque ostendunt, et constanter, evidenterque demonstrant. Et quoniam Christus Dominus illis verbis Nos mirifice recreat, reficit, et consolatur "*ubi sunt duo vel*

tres congregati in nomine meo, ibi sunt in medio eorum (*),” idcirco dubitare non possumus, quin Ipse in hoc Concilio Nobis in abundantia divinæ suæ gratiæ præsto esse velit, quo ea omnia statuere possimus, quæ ad majorem Ecclesiæ suæ sanctæ utilitatem quovis modo pertinent. Ferventissimis igitur ad Deum luminum Patrem in humilitate cordis Nostri dies noctesque fuis precibus hoc Concilium omnino cogendum esse censuimus.

Quamobrem Dei ipsius omnipotentis Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, ac beatorum ejus Apostolorum Petri et Pauli auctoritate, qua Nos quoque in terris fungimur, freti et innixi, de Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio et assensu, sacrum Œcumenicum et Generale Concilium in hac alma Urbe Nostra Roma futuro anno millesimo octingentesimo sexagesimo nono, in Basilica Vaticana habendum, ac die octava mensis Decembris Immaculata Deiparæ Virginis Mariæ Conceptioni sacra incipiendum, proseguendum, ac Domino adjuvante, ad ipsius gloriam, ad universi Christiani populi salutem absolvendum, et perficiendum hisce Litteris indicimus, annunciamus, convocamus et statuimus. Ac proinde volumus, jubemus, omnes ex omnibus locis tam Venerabiles Fratres, Patriarchas, Archiepiscopos, Episcopos, quam Dilectos Filios Abbates, omnesque alios, quibus jure aut privilegio in Conciliis Generalibus residendi, et sententias in eis dicendi facta est potestas, ad hoc Œcumenicum Concilium a Nobis indictum venire debere, requirentes, hortantes, admonentes, ac nihilominus eis vi jurisjurandi, quod Nobis, et huic Sanctæ Sedi præstiterunt, ac sanctæ obedientiæ virtute, et sub pœnis jure, aut consuetudine in celebrationibus Conciliorum adversus non accedentes ferri et proponi solitis, mandantes, areteque præcipientes, ut ipsimet, nisi forte justo detineantur impedimento, quod tamen per legitimos procuratores Synodo probare debent, Sacro huic Concilio omnino adesse, et interesse teneantur.

In eam autem spem erigimur fore, ut Deus, in cujus manu sunt hominum corda, Nostris votis propitius annuens ineffabili sua misericordia et gratia efficiat, ut omnes supremi omnium populorum Principes, et Moderatores præsertim catholici quotidie magis noscentes maxima bona in humanam societatem ex catholica Ecclesia redundare, ipsamque firmissimum esse Imperiorum, Regnorumque fundamentum, non solum minime impediant, quomimus Venerabiles Fratres Sacrorum Antistites, alique omnes supra commemorati ad hoc Concilium veniant, verum etiam ipsis libenter favcant, opemque ferant, et studiosissime, uti decet Catholicos Principes, iis cooperentur, quæ in majorem Dei gloriam, ejusdemque Concilii bonum cedere queant.

Ut vero Nostræ hæc Litteræ, et quæ in eis continentur ad notitiam omnium, quorum oportet, perveniant, neve quis illorum ignorantie excusationem prætendat, cum præsertim etiam non ad omnes eos, quibus nomi-

(*) Matth., c. 18, v. 20.

natim illæ essent intimandæ, tutus forsitan pateat accessus, volumus et mandamus, ut in Patriarchalibus Basilicis Lateranensi, Vaticana et Liberriana, cum ibi multitudo populi ad audiendam rem divinam congregari solita est, palam clara voce per Curiaë Nostræ cursores, aut aliquos publicos notarios legantur, lectæque in valvis dictarum Ecclesiarum, itemque Cancellariæ Apostolicæ portis, et Campi Floræ solito loco, et in aliis consuetis locis affigantur, ubi ad lectionem, et notitiam cunctorum aliquandiu expositæ pendeant, cumque inde amovebuntur, earum nihilominus exempla in eisdem locis remaneant affixa. Nos enim per hujus modi lectionem, publicationem, affixionemque omnes, et quoscunque, quos prædictæ Nostræ Litteræ comprehendunt, post spatium duorum mensium a die Litterarum publicationis et afflictionis ita volumus obligatos esse et adstrictos, ac, si ipsismet illæ coram lectæ et intimatæ essent, transumptis quidem earum, quæ manu publici notarii scripta, aut subscripta, et sigillo personæ alicujus ecclesiasticæ in dignitate constitutæ munita fuerint, ut fides certa, et indubitata habeatur, mandamus ac decernimus.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ indictionis annuntiationis, convocationis, statuti, decreti, mandati, præcepti, et obsecrationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursum.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo Octingentesimo Sexagesimo Octavo Tertio Kalendas Julias.

Pontificatus Nostri Anno Vicesimo tertio.

† EGO PIVS,

Catholicæ Ecclesiæ Episcopus.

Loco † Signi.

(Seguono le firme degli Em. signori Cardinali presenti in Curia.)

M. CARD. MATTEI, *Pro Datararius.*

Loco † Plumbi

Reg. in Secretaria Brevium.

N. CARD. PARACCIANI CLARELLI,

Visa de Curia D. Bruti

I. Cugnionius.

CHRONIQUE.

CANADA :—L'Ecole Normale Jacques-Cartier.—L'Université Laval.—Concours annuel de poésie.—La Saint Jean-Baptiste à Rome.—Les Zouaves Canadiens à Paris.—M. Desilets.—Variétés.

ROME.—XXIII^eme. anniversaire du Pontificat de Pie IX.—Sa piété.—Fêtes à Civita Vecchia.—Les Volontaires Bretons.—Amnistie.—Visite au camp d'Annibal.—Concile œcuménique.

ITALIE et SERBIE.

I.

Le mois dernier a été le mois des distributions : tout a été brillant, pompeux et parfait, s'il faut s'en rapporter aux comptes-rendus ; nous n'avons pas de peine à le croire, sachant combien nos Etablissements d'Education apportent de zèle à remplir la noble mission de l'éducation, qui leur a été confiée.

A l'Ecole Normale Jacques-Cartier, la clôture des exercices scolaires s'est faite avec un appareil plus solennel encore que les années précédentes, en présence de l'honorable Ministre de l'Instruction publique et d'un auditoire choisi et distingué.

M. le Principal a profité de la circonstance pour rappeler avec une délicatesse flatteuse pour le Ministre et pour l'auditoire le but de l'Ecole Normale, qui est d'apprendre l'art d'enseigner. Laissant de côté ce qu'ont dit de cet art les poètes, ces premiers instituteurs du genre humain, il a exposé ce qu'en pensait Saint Thomas, ce génie universel, qui a si bien parlé sur tout ce qu'il a traité. Apprendre à méditer, voilà le but de l'éducation, et le recueillement, le silence est le moyen qu'employa l'Ange de l'Ecole. enfant sur les bancs, professeur dans sa chaire ; et tout ceci a été dit avec une parole pleine de charme et de bienveillance.

L'Honorable M. Chauveau a couronné cette séance par des paroles pleines d'éloge pour M. Le Principal et les Elèves de l'Etablissement.

Voici les noms de ceux qui ont reçu leurs diplômes :

Pour Ecole Modèle : MM. Ph. Demers, A. Lafèche, G. Leblanc, E. Paquette, E. Suaire.

Pour Ecole Élémentaire : MM. M. Ethier, P. Gosselin, E. Girardot, E. Labelle, J. Ouimet.

L'Université-Laval a eu également sa séance de fin d'année qui a été signalée par un discours piquant d'originalité, sur les vacances, prononcé par le docteur Larue, que les journaux ont reproduit.

Voici les noms des Elèves promus aux grades de Bacheliers et de Licenciés.

Bacheliers en Médecine.—MM. L. Archambault, Louis E. Beauchamp, Charles Gingras.

Bacheliers en Droit.—MM. Jos. Eudore Cauchon, Elzéar Déry, James N. Humphrey, Théodore Jobin, Gaspard Lemoine, Crawford Lindsay, Ferdinand Roy.

Maître ès Arts.—M. l'Abbé J. E. Panneton.

Licenciés en Médecine.—MM. Joseph Ed. Badeaux, Josué H. Martin.

Licencié en Droit.—M. Joseph Bédard.

PRIX MORIN.

Médecine.—3^e et 4^e année—1^{er} prix, G. E. Badeaux; 2nd prix, Hubert Neilson.

1^{re} et 2nd année.—1^{er} prix, Lactance Archambault; 2nd prix, MM. Justin Douglass, et Charles Douglass.

Le sujet du concours annuel de poésie française proposé pour 1869 par l'Université est celui-ci :

Hymne pour la fête nationale des Canadiens-Français.

Pour qui ne connaîtrait pas les règles de ce concours, nous reproduisons le règlement publié par M. Hamel, secrétaire de la Faculté des Arts.

Art. I. La faculté des Arts de l'Université-Laval ouvre un concours annuel de poésie française sur un sujet choisi par elle.

Art. II. Trois médailles, frappées aux armes de l'Université-Laval, avec l'inscription " Prix de poésie " et la date, seront décernées aux concurrents :

L'une sera en or et réservée au premier prix ;

La seconde, en argent au second prix ;

La troisième, en bronze au troisième prix.

Art. III. Ces prix seront donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université, à l'ouverture des cours.

Art. IV. L'œuvre des prétendants devra être adressée en double copie et *franco*, au Secrétaire de la faculté des Arts, avant le troisième jour de mai de chaque année, et porter une épigraphe ou devise reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que la pièce est inédite.

Art. V. Toutes les pièces envoyées deviendront la propriété de la faculté des Arts.

Art. VI. Ces pièces seront soumises à l'appréciation d'un jury choisi par cette même faculté.

Art. VII. Sont exclus du concours, 1^o les membres et les officiers de l'Université-Laval ; 2^o les élèves des collèges et des écoles ; 3^o tous ceux qui se feront connaître directement ou indirectement avant la proclamation du Lauréat.

La fête nationale, le Canadien ne l'oublie pas, quelqu'éloigné qu'il soit de son pays. Aussi a-t-elle été fêtée à Rome par nos Zouaves Canadiens. Il y a eu Messe à St. Jean de Latran où ont assisté les Volontaires

accourus de tous les points du territoire pontifical : Sa Sainteté y a été présente et a béni le détachement au sortir de l'église. Le Colonel Allet, le commandant de Troussures, le capitaine de Kermoël ont pareillement voulu relever l'éclat de cette fête de leur présence. Au banquet qui suivit, des santés furent portées à Pie IX, aux officiers de l'armée pontificale, particulièrement aux officiers, au colonel Allet qui y répondit par ces paroles chaleureusement applaudies.

“ J'éprouve un vrai bonheur de me réjouir avec les braves Canadiens en ce jour de leur fête nationale. Je suis certain qu'ils sauront me réjouir sur le champ de bataille. Je bois donc à votre santé et à celle de vos pères et de vos mères.”

Enfin un dernier toast fut porté en l'honneur de l'Episcopat Canadien, et la journée passée dans la joie, chacun rentra dans ses quartiers plus attaché que jamais au souvenir du pays et plus dévoué à la défense de la cause pontificale ; l'amour de la religion et l'amour de la patrie étant inépuisables dans le cœur d'un vrai patriote.

Le quatrième détachement des Volontaires Canadiens, arrivé à Paris, s'est présenté comme les précédents à l'Eglise de Saint-Sulpice pour y entendre la sainte messe et y recevoir, comme leurs devanciers, la bénédiction du vénérable M. Hamon. Plein d'attendrissement, le pasteur les a reçus comme ses enfants et leur a adressé ces paroles inspirées par l'enthousiasme d'une sainte admiration.

MESSIEURS,—“ Ce n'est pas sans attendrissement que je puis vous adresser ici l'adieu du départ. Rome va donc recevoir un nouveau renfort du Canada ! Quelle consolation pour Pie IX ! Quelle édification pour l'Eglise ! Quelle gloire pour vous ! Vous avez vu partir vos compatriotes ; à ce spectacle, le feu sacré s'est allumé dans vos veines, vous n'avez pu supporter une vie sans dévouement, la terre du Canada vous brûlait les pieds, et vous êtes partis, nobles émules de vos devanciers.

“ Honneurs, messieurs, à de si nobles sentiments ! Elle est belle, elle est magnifique cette noble émulation de dévouement ; cette sainte rivalité de zèle et de sacrifice. Vous me rappelez ce vaillant capitaine de David, Urie, qui disait : “ Lorsque l'arche sainte est menacée, lorsque mes compagnons s'exposent aux fatigues et aux hasards, je ne saurais accepter les douceurs du repos.”

“ Vous me rappelez ce généreux Machabée qui s'écriait : “ Quand mes frères vont souffrir et mourir pour la plus sainte des causes, à Dieu ne plaise que je m'épargne ! Ma vie n'est pas plus précieuse que la leur : *Et nunc non mihi contingat parcere animæ mee : non enim melior sum fratribus meis.*

“ Pleins de ces beaux sentiments, vous allez défendre notre bien aimé Père Pie IX., notre bien-aimée Mère la sainte Eglise ; deux fois merci,

mes chers amis ! Merci en notre nom ; car des enfants doivent bénir le bras qui va protéger le meilleur des pères et la plus tendre des mères ; merci au nom de tout l'univers, car la cause que vous allez soutenir est la cause du monde entier. Dans l'un et l'autre hémisphère, du Nord au Midi, de l'Orient à l'Occident, tous les cœurs catholiques vous saluent, vous bénissent et vous aiment ; tous s'écrient : Honneur, gloire et bénédiction à cette vaillante jeunesse qui met ainsi au service de la Religion ses plus belles années, tout son avenir peut-être et sa vie même ! Honneur, gloire, amour et bénédiction à l'Eglise du Canada, qui enfante de tels dévouements et les envoie au secours de l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les Eglises !

• O Eglise du Canada, soyez fière : toutes les Eglises vos sœurs vous regardent, vous admirent et vous portent envie. On voit bien que vous n'avez pas été, comme tant d'autres, ravagée par ce souffle d'impiété qui dessèche et flétrit dans les âmes tous les nobles sentiments, qui déprave les intelligences et les abaisse jusqu'à la négation de Jésus-Christ, de son Eglise et de Dieu même. Heureuse Eglise ! vous avez conservé votre foi dans toute sa pureté, toute son énergie, toute sa fécondité, et nous en avons la preuve sous les yeux, nous en avons la preuve à nos oreilles dans les chants que nous venons d'entendre, et qui nous révèlent des chrétiens accoutumés, non-seulement à fréquenter le lieu saint, mais encore à mêler les mâles accents de leurs voix aux offices de l'Eglise.

• Par vous, messieurs, la nouvelle France va s'unir à l'ancienne sous les murs de Rome, pour défendre la Ville éternelle, la capitale du monde, la patrie de tous les vrais enfants de Dieu, le centre de l'unité catholique ; par vous vont être préparées et sauvegardées les voies du futur Concile. Vous le verrez de vos yeux, messieurs, ce grand Concile, cette belle et majestueuse assemblée de tous les Evêques du monde, la merveille de notre siècle, l'inauguration d'une ère nouvelle pour les siècles à venir. Remerciez le ciel de cette faveur qui vous est donnée et qui jusque dans vos derniers jours demeurera le plus doux de vos souvenirs.

• Allez donc, messieurs, allez avec allégresse là où vous appellent l'honneur de votre Eglise, l'intérêt de l'Eglise universelle, la gloire de Dieu et le salut du monde. Allez, tout le Ciel vous regarde, vos anges vous protègent, les vœux de l'univers vous accompagnent. Allez continuer les héros de Mentana et de Monte-Libretti ; et si quelque jour, comme ces grands guerriers, vous êtes appelés au combat, voyez-les agitant au-dessus de vos têtes la double palme du martyr et de la victoire ; entendez-les vous criant à tous : Courage, vaincre ou mourir ! Enflammés par ces augustes souvenirs, vous vaincrez, vous sauverez la religion en sauvant son Chef, et couvrirez d'une gloire immortelle l'Eglise du Canada."

Le Rev. Messire Dowd, curé de St. Patrice, a reçu une lettre de félicitation pour les secours envoyés au Saint-Siège par la Congrégation Irlandaise de Montréal.

Vers le milieu du mois dernier, l'Honorable premier ministre de la Province, en compagnie de l'Honorable Procureur général, a visité l'Asile de Nazareth. L'un et l'autre ont témoigné leur satisfaction de l'excellent pied sur lequel est tenu cet Etablissement; l'institution des Jeunes Aveugles qui y est jointe et les progrès des élèves ont surtout excité leur étonnement, et ils ont témoigné le désir de voir cette œuvre prospérer et s'étendre sur une plus large échelle, pour le bien des enfants du peuple, pour le bonheur de ces déshérités de la lumière des cieux à qui le dévouement des Sœurs de Charité, réparant l'oubli de la nature, donne en échange la lumière de l'esprit et du cœur, en faisant un appel constant à la charité des catholiques de Montréal dont la gloire sera d'avoir fait fleurir une œuvre si touchante.

Nous avons ce mois à déplorer la mort de M. L. O. Désilets, prêtre du diocèse de Trois-Rivières. Né à Nicolet en 1802, ordonné prêtre en 1830, il fut d'abord Vicaire à Yamachiche, puis successivement Curé aux Grondines, à St. Barnabé, à St. Guillaume, au Cap de la Madeleine et à St. Narcisse où il est mort à l'âge de 65 ans. Pieux, ami de la retraite et du recueillement, dévoré du zèle du salut des âmes, il connut et il accepta les travaux et les sacrifices de la charité, sa mémoire demeure en bénédiction partout où il a passé.

La Reine vient de nommer M. Howland Lieutenant-Gouverneur d'Ontario et M. Wilmot à la même charge pour le Nouveau-Brunswick.

Le tracé Robinson pour le chemin de fer intercolonial est enfin adopté. C'est un fait accompli au grand scandale de certains politiques du Haut-Canada, qui ont mille bonnes raisons d'approuver cette mesure, et qui n'ont d'autre raison de la blâmer que parce qu'elle est avantageuse au Bas-Canada.

II.

Le Pape Pie IX vient d'entrer dans la vingt-troisième année de son Pontificat. Sur 258 papes, trois seulement ont régné aussi longtemps. Adrien 1er, Pie VI et Pie VII. Que Dieu prolonge encore les jours du Saint Pontife! puisse-t-il atteindre aux années de St. Pierre, et le monde être encore longtemps béni par la main angélique de Pie IX.

Angélique, disons-nous, on dit en effet le Pontife pieux comme un ange. C'est au pied des autels qu'il puise cette fermeté de résolution, cette sérénité d'âme, cette douceur, ces hautes inspirations et cette sagesse profonde qui le caractérisent et font l'admiration du monde entier. A propos des fêtes du St. Sacrement, voici ce qu'écrivait de sa piété un journal romain :

“ Le St. Père se rend de bonne heure à sa chapelle pour célébrer la sainte Messe. Le Saint Sacrement y est toujours conservé, et Pie IX. dans sa piété envers la divine Eucharistie, veille lui-même à l'entretien

de deux lampes qui brûlent perpétuellement devant le tabernacle. Le Pape Pie IX célèbre la messe lentement et saintement : souvent son auguste visage est baigné de larmes, pendant qu'il tient entre ses mains sacrées le Dieu caché dont il est le Vicaire. *Ordinairement il dit la messe à sept heures et demie*, et assiste en action de grâces à une seconde messe célébrée par un de ses chapelains ; puis, il récite à genoux avec l'un des prélats de son entourage une partie du bréviaire et rentre dans son appartement.

Le Saint Père passe trois heures par jour en adoration devant Notre-Seigneur. C'est là qu'il puise tant de lumières et de secours pour le gouvernement de l'Eglise dont son règne sera l'une des gloires.

Le 17 juin, jour anniversaire de sa création, le Souverain Pontife s'est rendu à la chapelle Sixtine. A l'issue de la messe, qui a été célébrée par le cardinal de Reisach, le cardinal Patrizi, sous-doyen du sacré collège, en l'absence du doyen, a présenté à l'auguste pontife les souhaits des cardinaux. Pie IX a répondu en quelques mots dont nous croyons pouvoir donner le sens exact et la traduction presque littérale :

“J'accepte vos vœux, et je sais qu'ils sont très-sincères. La lutte entre le mal et le bien est ancienne comme le monde, et cette lutte a suivi l'Eglise dans son développement à travers les siècles. Elle est ardente jusque sous ses yeux, en Italie, où les profanations, les spoliations et les insultes se succèdent sans relâche. Elle est ardente surtout contre Rome. Ici, l'esprit du mal tend de tous ses efforts à détruire le centre de l'unité catholique, afin d'y établir le centre de l'abomination.

“Cependant, cette guerre sans trêve et sans pitié a produit une réaction salutaire en notre faveur. Tout esprit élevé se met de notre côté ; tout homme honnête fait des vœux pour notre défense. Il arrive ici chaque jour des prêtres et des évêques venant des pays les plus lointains. Ils demandent des lumières et de la force au tombeau des apôtres. Ces lumières et cette force sont ici, dans la ville sainte. Précisément parce qu'elle est sainte, notre devoir est d'y édifier tout le monde par nos actions.

“Ce sera ainsi que nous correspondrons aux bénédictions que Dieu a répandues sur cette terre privilégiée. Souvenons-nous que la balance dont Dieu se sert pour peser nos souffrances lui sert aussi à peser nos actions. Conformons-les à sa volonté, afin qu'on puisse dire toujours de Rome ce qu'en disait un ancien :

*Nam quod non possidet armis
Religione tenet...*”

Tous les assistants ont été frappés de l'air de force et de santé dont la physionomie du souverain pontife était empreinte.

A la même occasion de l'anniversaire du couronnement, et dans un banquet qui réunissait les officiers français chez le Légat apostolique, le

général Dumont a porté une santé à Pie IX, " ce Pontife, a-t-il dit, que la France et l'empereur n'abandonneront JAMAIS."

La France en effet ne l'oublie pas, et ses enfants arrivent tous les jours à Rome pour grossir son armée.

Il y a quelques mois des Volontaires Bretons se sont présentés au Saint Père dans leur costume national ; large feutre noir, veste et gilet courts, haut de chausses, grandes guêtres et souliers ferrés ; Pie IX les a accueillis avec bonté et les a bénis. Hélas ! chacun d'eux avait une pétition à faire signer, et le Pape fatigué, n'y voyant pas beaucoup, ayant à porter le poids du gouvernement de l'Eglise, est bien occupé pour avoir le temps de lire, avant de les signer, les demandes d'indulgence qu'on lui présente ; car il n'est pas possible que le Vicaire de Jésus-Christ écrive aveuglément son nom au bas du premier papier venu.

Cependant il prit son lorgnon, trempa dans l'encre une de ces grandes plumes d'aigle en usage au Vatican, et signa toutes les pétitions. Quand il eut fini, il regarda fixément les bons bretons et leur dit en souriant :

" Allez, chers enfants, servez bien la Sainte Eglise, et aimez-moi comme je vous aime."

Le Saint Père, suivant les inspirations de son cœur magnanime, n'a pas voulu laisser passer ce nouvel anniversaire de son couronnement sans manifester encore sa clémence aux prisonniers de ses Etats ; sauf quelques exceptions, il a remis à tous la peine portée contre eux par les lois.

Mais en accordant le pardon aux condamnés et à ses ennemis, il était juste qu'il donna un témoignage d'affection aux troupes fidèles qui défendent le domaine de Saint Pierre aux dépens de leur propre vie. Le Saint Père s'est donc rendu au camp militaire d'Annibal Rocca-di-Papa. L'orage qui menaçait, le vent qui mugissait et les nuages qui s'amoncelaient, n'ont point empêché le Pontife-Roi de parcourir lentement et calèche découverte tout le front de l'armée.

Partout il a été accueilli avec enthousiasme, " mais le génie du soldat français, il faut bien le dire à sa louange, ajoute le *Journal Romain*, s'était amplement donné carrière et avait dépassé l'expression de la fidélité grave du soldat suisse, aussi bien que la pieuse emphase du soldat romain." Les monuments étaient tous surmontés de croix, de drapeaux, d'oriflammes, et décorés des plus touchantes inscriptions :

" D'où nous vient ce bonheur que Notre-Seigneur et Père vienne vers nous !— Vive Pie IX.—Vive le Pontife-Roi.—Vivent le Saint-Siège et la France.—Les enfants de la France à Pie IX, Pape et Roi.—Amour et fidélité.—Nos cœurs et nos bras sont à vous !

Après la revue, le Pape monta à l'autel et l'orage éclata avec furie pendant la célébration du Saint Sacrifice. On cherchait à préserver le Pontife de la pluie, en le couvrant de l'ombrellino ; les Prélats retenaient le calice et les linges sacrés que les raffales de vent menaçaient d'emporter.

Le Pape demeurait tranquille et calme au milieu de la tempête des éléments, et conservait la même sérénité qu'il conserve au milieu de la tempête des passions et des révolutions humaines.

La messe terminée, l'orage s'apaisa, et le Saint Père, après avoir béni l'armée, descendit à pied le plateau d'Annibal, marchant dans la boue, relevant le pan de sa soutane blanche, ne se plaignant pas, mais plaignant le soldat mouillé par la pluie, et rentra triomphant dans sa capitale.

Le même jour, le Saint Père a reçu en audience solennelle le corps diplomatique. Le soir, Rome a été brillamment illuminée et dans le consistoire secret tenu le lendemain, le Pape a prononcé deux allocutions : la première, pour proposer la publication de la bulle de convention au Concile général ; la seconde, sur les affaires religieuses de l'Autriche, nous en reproduisons le texte dans ce numéro.

« La réunion du Concile universel, écrit M. Chevé, sera certainement l'événement le plus considérable de notre siècle.

« Les plus hardis novateurs n'ont rien rêvé de plus grand qu'un congrès formé de délégués de tous les peuples venus de tous les points de la terre, et constituant les assises solennelles de l'humanité. Le Concile œcuménique est la réalisation de ce congrès, représentation vivante de l'unité du genre humain qui laisse dans toute sa plénitude l'indépendance de la patrie pour chaque nation.

« Au moment où toutes les nations semblent prêtes à s'entregorger, où chacune d'elles n'est plus qu'une caserne, un camp, une armée pourvue des engins d'extermination les plus effroyables, et ne peut maintenir la tranquillité dans son sein qu'avec des canons et des soldats, par six ou huit cent mille, voici une société pacifique de deux cent millions d'hommes, qui, sans armée, sans prisons, sans géôliers, sans aucun moyen de contrainte, se gouverne dans le calme le plus parfait, uniquement par la liberté, par l'union intime des esprits et des cœurs. Elle fait plus, elle convoque une constituante universelle pour rendre aux peuples eux-mêmes la paix, la concorde et la stabilité.

« Au moment où la division intellectuelle et morale a atteint ses dernières limites, où il y a autant d'opinions opposées et contradictoires que d'hommes, où le monde est plongé dans le plus inextricable chaos par cette sorte de pulvérisation des esprits, voici une société spirituelle qui, assise sur une filiation interrompue de deux mille ans bientôt et sur l'unité indéfectible de croyance de deux cent millions d'hommes, vient essayer de rendre à l'humanité, cherchant en vain sa voie, la haute direction de cette morale évangélique qui est à la fois la révélation de Dieu et la tradition universelle du genre humain. Tel est le but principal de ces états généraux de la catholicité qui vont s'ouvrir.

« Quelle majesté ! quelle grandeur dans un tel spectacle !

« A quelque croyance religieuse ou philosophique qu'on appartienne, et

lors même que l'on ne voudrait pas voir dans cette représentation de la catholicité l'action de l'Esprit divin qui gouverne l'Eglise et régit l'humanité, encore devrait-on, au point de vue purement humain, contempler avec une respectueuse admiration cette auguste assemblée de Pontifes, d'hommes mûris dans la science et la piété, de vieillards vénérables qui, accourus de toutes les contrées de la terre, représentants de tous les peuples, de toutes les races, de toutes les tribus, de toutes les langues, se réunissent sous l'invocation de Dieu, pour éclairer le monde de leurs lumières, lui rendre la paix, la concorde, le bien-être, et faire fleurir partout la vérité, la justice et la vertu.

“ Que les nations tournent donc leurs regards vers ce pôle de l'éternelle espérance, et qu'après tant d'agitations stériles, d'illusions et de vicissitudes, elles se reposent enfin dans la grande attente de cette autre constituante moderne dont l'œuvre réédificatrice sera la révélation de l'avenir, comme de tout temps dans le passé, la vraie civilisation est sortie des entrailles de l'Eglise.”

III.

L'Italie continue toujours à faire parler d'elle, et toutes les correspondances annoncent une récrudescence d'exaltation dans le parti révolutionnaire. Mazzini et Garibaldi se remuent de nouveau, et tout fait présager une prise d'armes contre Rome, que le gouvernement italien sera, comme l'année dernière, impuissant à prévenir et à réprimer. Le gouvernement français ne paraît pas disposé à user d'une longanimité semblable à celle de 1867, et les rapports de plus en plus tendus entre Florence et Paris, font espérer que cette fois on en finira avec l'unité italienne.

Le prince Napoléon lui-même paraît converti à cette politique, et si l'on en croit des correspondances de Vienne, il aurait, pendant son voyage dans cette capitale, exprimé des opinions très-nettes sur la dissolution prochaine et inévitable de l'unité italienne dont il avait été jusqu'à présent le partisan si chaleureux.

Le lâche assassinat du prince Michel Obrenowich, qui gouvernait la Serbie, a failli rallumer la question d'Orient, mais la sagesse de la nation serbe qui a donné le trône au prince de Milano, enfant de quatorze ans, a étouffé l'étincelle prête à raviver l'incendie.

Tous les gouvernements paraissent satisfaits, puisque les traités ont été ou observés ou habilement éludés. Constantinople ne peut se plaindre puisque suivant les firmans il y a eu élection. La nation serbe qui n'a considéré que la parenté du jeune prince avec le défunt roi et l'intention qu'avait celui-ci de l'adopter, est contente de s'être affranchie des prétentions de la Porte. Toutes les grandes puissances occidentales se déclarent satisfaites puisqu'il n'y a point à intervenir entre la Turquie et la Serbie.

Mais cette satisfaction du monde politique est celle d'un condamné qui voit admettre son pourvoi. Il a un peu de temps devant lui, il compte sur des combinaisons nouvelles et imprévues, il espère enfin, et si fragile que soit son espérance, elle vaut encore mieux pour lui qu'un dénouement immédiat. L'Europe est donc toujours malade et attendant la crise qui doit décider de son avenir, et sous le poids d'une dette énorme, craignant à la fois la guerre ou la banqueroute. Cette dette monte à soixante-six milliards treize millions cent onze mille francs ainsi répartis :

	FRANCS.		FRANCS.
Angleterre	18,000,665,865	Turquie	1,238,000,000
France	12,315,946,749	Portugal	1,069,852,302
Autriche	7,078,026,988	Danemark	747,747,139
Russie	6,883,278,073	Belgique	655,486,047
Italie	5,287,502,451	Grèce	452,672,009
Espagne	4,765,376,968	Suède	419,224,880
Allemagne	3,011,036,913	Etats Pontificaux	336,891,304
Pays-Bas	2,005,367,451	Norwège	46,230,527

La population de ces pays est de 271,379,000, ce qui fait DEUX CENT VINGT-SIX FRANCS de dette *par tête*.

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE.

III.

Suite.

En face, en venant du passage, était une porte qui céda, comme avaient fait les autres, sous la main du chevalier ; et il en entra dans un appartement qui, à première vue, était haut et spacieux, car la lumière de la lampe n'en éclairait pas l'autre extrémité.

S'avançant lentement et avec précaution, Henri de Brabant reconnut que la structure de cette pièce était aussi grossière que celle des passages qu'il avait traversés. Les murs étaient verts d'humidité, et le pavé était glissant ; il n'y avait ni fenêtres ni jours d'aucune espèce, et il paraissait évident que cette chambre de pierre ne devait pas être destinée à servir d'habitation à un être humain.

A moins, pourtant, que les malheureuses victimes d'une implacable tyrannie ne fussent condamnées à traîner là leur misérable existence, et à prier devant le crucifix, à genoux sur le prie-Dieu de gravit, dans la chambre circulaire, demandant au Ciel la pitié que leur refusaient les hommes.

A peine le chevalier de Brabant avait-il fait cette réflexion, qu'il tressaillit brusquement, et passant la lampe dans sa main gauche, posa la droite sur son épée.

A l'extrémité de la chambre, une forme humaine, de taille colossale, semblait se détacher lentement du milieu des ténèbres ; du moins tel était l'effet que produisait la clarté de la lampe, à mesure que le chevalier s'avançait davantage.

Mais notre héros reconnut immédiatement que la figure qui l'avait ainsi effrayé, était immobile, et il en approcha à quelques pas.

Ce qu'il vit alors le frappa d'étonnement. Ce n'était rien moins qu'une colossale statue de femme, sur laquelle la lumière se reflétait, et cette statue était une admirable représentation de la Vierge.

Elle avait au moins sept pieds de haut, elle n'était élevée sur aucun piédestal, mais se soutenait sur la base massive formée par les larges plis de sa robe.

Tout d'abord le chevalier demeura muet de surprise et d'admiration devant cette merveilleuse statue ; mais ce sentiment fit bientôt place à un autre non moins réel. Sa figure exprima le plaisir qu'il éprouvait en remarquant la beauté des détails et la perfection des traits de la statue.

La tête avait une expression ravissante de douceur et de dignité ; penchée légèrement en avant, elle avait un air de touchante mélancolie ; les

bras, qui étaient croisés sur la poitrine, ajoutaient encore à cet effet charmant. Le corps, quoique complètement enveloppé dans la robe dont on habille ordinairement les Madones, était plein de grâces ; aucune de ces douces impressions n'était altérée par les colossales proportions de l'image, tant il y avait en elle d'harmonie.

Elle semblait être en fer finement bronzé, et quoiqu'elle fut pour ainsi dire enterrée, loin du monde, dans une chambre dont les murs étaient verts d'humidité et dont le pavé était couvert d'eau, on n'apercevait pas une tache de rouille sur la statue : au contraire, elle brillait à la lueur de la lampe d'un éclair doré.

Le chevalier la contempla longtemps et attentivement.

IV.

UNE MACHINE DONT HENRI DE BRABANT NE PEUT S'EXPLIQUER L'EMPLOI.

Henri de Brabant se disposait à retourner sur ses pas et à gagner la chambre circulaire, quand, à la clarté de sa lampe, il découvrit une petite porte qui avait jusque là échappé à son observation.

Décidé à poursuivre ses recherches tant qu'il lui resterait quelque chose à apprendre, le chevalier tira les barres massives, ouvrit la porte, et au bout d'un passage court, bas et étroit, il se trouva dans une pièce où l'air pénétrait par des jours donnant sur le fossé du château.

Sur une table étaient divers ustensiles, des pots contenant des liquides et autres articles dont notre héros ne peut s'expliquer l'usage ; mais, en apercevant qu'il y avait une fournaise à une extrémité de la pièce, il pensa qu'elle servait à la préparation des compositions chimiques nécessaires pour polir la statue et lui conserver son bel éclat bronzé.

Une observation attentive lui prouva, en effet, que la fournaise avait été récemment allumée ; et il devint dès lors évident pour lui que ces mystérieux appartements n'étaient pas complètement inhabités, et que dans tous les cas, la personne qui était chargée du soin de la statue y venait périodiquement.

Mais, se demanda-t-il, à quoi servait cette statue ? si elle avait une si grande valeur, pourquoi était-elle ainsi enfouie dans une sombre obscurité ? pourquoi la dérobaient-on à tous les regards ? n'était-il pas naturel que le possesseur d'un objet d'art si remarquable se plaçât dans quelque endroit apparent de sa maison, où il pût être admiré par ses hôtes et ses amis ? Le chevalier regarda comme un véritable sacrilège de renfermer dans un souterrain une Madone dont la place, à son avis, était dans la chapelle du château ou dans le grand vestibule.

Et d'ailleurs, en la laissant dans une chambre où régnait une pareille humidité, n'était-ce pas condamner à un travail bien extraordinaire la personne ou les personnes qui devaient en prendre soin ; et n'était-ce pas une

chose singulière que de se donner tant de mal pour une image qu'on ensevelissait au fond d'un donjon ?

Telles étaient les réflexions qui passèrent par l'esprit de Henri de Brabant. Mais son attention se dirigea bientôt vers une porte pratiquée dans un angle de cette pièce : il l'ouvrit sans difficulté, et reconnut qu'elle communiquait à un escalier de pierre.

Le chevalier descendit bravement les degrés, en couvrant bien sa lampe avec sa main. Au bas de cet escalier, il entra dans un étroit passage qu'à sa profondeur il reconnut être au dessous du niveau du fossé. Mais l'air froid arrivait de la pièce d'en haut ; et en avançant, Henri de Brabant entendit le murmure d'une eau courante.

A l'extrémité du passage, une arche sans porte se présenta à lui, et il pénétra dans une petite chambre voûtée, qui d'ailleurs était extrêmement basse.

Là le spectacle le plus extraordinaire frappa ses regards.

Six vastes cylindres de bois étaient arrangés deux par deux, parallèlement l'un à l'autre, et occupaient presque toute la pièce. A un bout, les essieux auxquels ces cylindres étaient suspendus s'adaptaient dans la muraille ; à l'autre extrémité ils étaient supportés par des poteaux massifs. Les cylindres supérieurs avaient entre eux une plus grande distance que ceux du milieu, et les derniers étaient encore plus rapprochés. Sur ces cylindres étaient d'innombrables lames de fer se faisant face les unes aux autres.

A l'extrémité de chacun des trois cylindres, d'un côté, était une corde moulée comme la chaîne d'une pendule ; et les bouts de ces trois cordes, passant par un trou commun dans un poteau adjacent, soutenaient un poids énorme.

Il était clair que cette machine infernale était mise en mouvement par un moyen qui n'était pas apparent, mais qu'une fois le branle donné, elle devait marcher jusqu'à ce que les cordes fussent entièrement déroulées.

Immédiatement au-dessus de la machine, qui atteignait presque jusqu'au haut de la chambre de pierre, il y avait une trappe pratiquée dans le toit ; et au-dessus murmurait un petit ruisseau, qui, entrant à une extrémité de la chambre par un trou dans le mur, ressortait à l'autre bout.

Tels étaient les principaux traits du souterrain, l'effroyable et mystérieux spectacle qui se développa graduellement aux regards de Henri de Brabant.

En dépit de son indomptable courage, en dépit de sa nature qui ignorait ce que c'était que le danger, il sentit un frisson glacial lui arriver sur le corps, et il éprouva une sensation pareille à celle que causerait un monstrueux serpent enroulant nos membres nus dans ses replis froids et visqueux.

Henri de Brabant se détourna avec horreur de cette effrayante machine, traversa le passage et gravit les marches de pierre d'un pas rapide, comme s'il se fût imaginé que quelque démon allait le saisir par derrière.

En rentrant dans la chambre où les outils étaient posés sur la table, il sentit l'air rafraîchir son front, et la surexcitation de son cerveau parut se calmer.

L'idée lui vint qu'il serait prudent de ne pas laisser des traces de sa visite dans ces souterrains ; il eut donc la précaution de fermer et de barrer les portes par où il venait de passer. En retraversant la chambre de la statue, il jeta un long regard sur cette œuvre d'art admirable ; puis il continua son chemin par les mêmes corridors qu'il avait suivis en venant, et enfin, regagna sa chambre sain et sauf.

Le chevalier rattacha le panneau dans la boiserie, et replaça le lit dans sa première position.

Henri de Brabant était accablé de fatigue. Il se débarrassa de ses vêtements et se coucha. Mais le sommeil ne vint point immédiatement fermer ses paupières. La statue, l'horrible machine, le fantôme blanc qu'il avait vu se mouvoir à travers les arbres de la forêt, tout cela hanta son imagination, et provoqua ses réflexions. Il se demanda encore pourquoi Rodolphe l'avait logé dans ces appartements qui avaient un si grand rapport avec les mystères du château.

Enfin il s'endormit d'un sommeil fiévreux et agité ; mais il revit en songe les choses étranges et inexplicables que recélaient les souterrains.

Il s'éveilla tout à coup, avec un soubresaut. Les rayons du soleil brillaient dans sa chambre ; et souriant à l'idée du cauchemar qui l'avait ainsi subitement arrosé au sommeil, il s'élança de sa couche.

Il était à moitié de sa toilette, quand un coup frappé à la porte du vestibule attira son attention. Il se hâta d'aller ouvrir ; et Hubert, le vénérable intendant, apparut sur le seuil.

—Puis-je espérer que Votre Excellence a bien dormi ? demanda le vieillard.

Le chevalier crut remarquer qu'il le regardait d'une façon toute particulière.

—Je n'ai jamais mieux dormi de ma vie, répondit Henri de Brabant d'un ton joyeux.

Il ne lui convenait pas de laisser deviner, soit par ses paroles, soit par son air, qu'il lui fût arrivé rien d'extraordinaire.

—Je suis charmé de ce que vous me dites, exclama le vieillard dont la figure s'épanouit. Les deux pages de Votre Excellence sont arrivés, continua-t-il : l'un était au château avant le lever du jour, et l'autre est ici depuis un quart d'heure. Ils n'étaient donc pas ensemble !

—Non, répliqua le chevalier ; je les ai envoyés dans des directions différentes. Ayez la bonté de leur dire de venir me trouver.

Hubert s'inclina et se retira, et quelques minutes après, deux jeunes garçons d'environ dix-neuf ans entrèrent dans l'appartement.

—Quelles nouvelles, mes braves et fidèles amis ? demanda Henri de

Brabant, après les avoir accueillis d'une manière à la fois digne et amicale. Parle d'abord, Lionet, ajouta-t-il en se tournant vers celui qui était le plus grand.

— J'ai appris, répondit le jeune homme d'un ton de profond respect, que le terrible Franck Mérit est campé à une journée de distance de ce château.

— Parfait ! nous irons lui faire une visite, en continuant notre route, observa le chevalier.

Puis s'adressant à l'autre page, il ajouta :

— Et toi, mon fidèle Conrad, qu'as-tu à m'annoncer ?

— Selon les indications que m'avait données Votre Excellence, répliqua le jeune homme, j'ai réussi à découvrir ce monsieur Vautour ; il verra Votre Excellence aujourd'hui, à midi. Le lieu qu'il a indiqué comme rendez-vous est une petite chapelle, située à environ trois lieues d'ici, sur la grande route de Prague.

— Vous vous êtes, l'un et l'autre, parfaitement acquitté de vos commissions, dit le chevalier. Veillez à ce que nos chevaux soient prêts ; je vais manger une bouchée, dire adieu à Rodolphe de Rotenberg, et ensuite, nous partirons.

Les pages se retirèrent ; et Henri de Brabant, ayant achevé sa toilette, sortit de son appartement. Dans le corridor sur lequel ouvrait les vestibule, il trouva Hubert qui l'attendait pour le conduire à la salle où était servi le déjeuner, et où se tenait Rodolphe, prêt à accueillir son hôte.

Imposant silence à la colère qu'il éprouvait en songeant dans quel misérable appartement il l'avait relégué, le chevalier s'avança vers Rodolphe d'un air joyeux ; et, en réponse à la question qui lui fut adressée, il affirma qu'il n'avait jamais mieux dormi de sa vie. Il était maintenant parfaitement convaincu que c'était dans un dessein quelconque qu'on l'avait logé dans l'aile droite du château ; mais, par orgueil, il ne voulait pas laisser soupçonner qu'il se doutait du procédé dont il avait été l'objet.

À la fin du repas, Henri de Brabant se leva ; et, remerciant Rodolphe de son hospitalité aussi cordialement que s'il n'avait eu aucun sujet de plainte, il ajouta :

— Avez-vous un message ou une lettre que je puisse remettre à votre père, le baron de Rotenberg ?

— Je vous remercie, seigneur-chevalier ; je profiterai volontiers de l'offre que vous me faites d'une façon si obligeante, répliqua Rodolphe.

Et il remit au chevalier un petit paquet cacheté.

— Vous pouvez être sûr qu'il arrivera à sa destination, observa Henri de Brabant en serrant la lettre sous son pourpoint.

Puis prenant congé de Rodolphe, il descendit dans la cour, où il monta à cheval ; et, suivi de ses deux pages, qui l'un et l'autre avaient d'excellents courriers, il traversa lentement le pont-levis du château de Rotenberg.

A continuer.